

Base de données ARIA - Etat au 30/11/2012

Accidents entrepôts réfrigérés du 01/01/1992 au 30/11/2012 (188 cas).

n° de requête : ed_12319

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Accidentologie relative aux entrepôts réfrigérés (France / Période janvier 92 à novembre 2012)

→ Les informations qui suivent actualisent la partie « entrepôts réfrigérés » (RC110030 / ED11947) précédemment transmise.

1 – Caractéristiques générales des accidents sélectionnés

Entre janvier 1992 et novembre 2012, la base ARIA recense en France 22 453 accidents ou incidents impliquant une installation classée ; lors de cette même période, au moins 188 de ces événements sont survenus dans des « entrepôts réfrigérés" de taille plus ou moins importante.

- **Typologie des événements : a refaire tout**

	Réfrigérés (188 cas)
Incendie	77 %
Rejet matières dangereuses / polluantes	63 %
Explosion	12 %
Chute / Projection	8,6 %
Effet domino	18 %

L'incendie est l'évènement le plus courant (77 % des cas). Souvent associé à ce dernier, un rejet de matières dangereuses / polluantes est observé dans 63 % des événements, principalement sous la forme d'émissions atmosphériques toxiques ou de rejets liquides polluants mélangés généralement aux eaux d'extinction insuffisamment collectées. Des fuites de frigorigène, directes ou sur des installations prises dans les flammes, sont également observées.

Une propagation rapide du sinistre est signalée dans 20 % des incendies : d'un véhicule à l'entrepôt, de cellule en cellule, à des installations voisines, voire même à des bâtiments tiers hors du site.

Des explosions sont enfin notées dans 12 % des accidents ; auto-inflammation des fumées ou des gaz de pyrolyse générés, explosions de bouteilles de gaz et autres contenants (boites de conserves...) prises dans l'incendie sont les phénomènes le plus fréquemment observés.

- **Conséquences :**

Les incendies et explosions sont générateurs de risques pour la sécurité des personnes (employés, sauveteurs ou public). Les pompiers sont particulièrement exposés au feu et à l'inhalation de fumées toxiques.

29 % des accidents ont eu des conséquences corporelles (décès / blessés) atteignant d'abord les sauveteurs ou les employés (16 % des cas chacun), parfois le public (3 %). L'ampleur de certains sinistres peut justifier la mise en place de périmètres de sécurité et mesures de limitation de la circulation (21 %) voire la nécessité d'évacuer (12 %) ou de confiner (3 %) les populations les plus proches.

Les dommages matériels (94 %) peuvent être importants et dans au moins 37 % des cas recensés, l'exploitant a dû recourir à des mesures de chômage technique.

Au-delà des cas de pollution atmosphérique (39 %), des impacts environnementaux concernent les milieux eaux superficielles (3 %) avec parfois mortalité piscicole, sols et eaux souterraines (2 %) avec des surveillances de nappe à réaliser et des captages d'eau potable à arrêter temporairement (2 %).

- **Origines, causes et circonstances principales :**

Les origines et causes des accidents sont rarement définies précisément (57 % des cas), mais des éléments sont connus ou des hypothèses sont avancées sur 108 événements pour lesquels on dénombre :

- 26 % mettent en cause des installations électriques défectueuses (6 % toutes activités confondues) ;
- 16 % se sont produits lors de travaux (12 % toutes activités confondues) ; des travaux impliqués dans 100 % des accidents mortels (30 % toutes activités confondues) ;
- 13 % d'actes de malveillance avérés ou suspectés. Un ratio un peu plus élevé que celui moyen observée pour toutes les activités confondues (7 %). Pour mémoire ce ratio est beaucoup plus élevé pour tous les types d'entrepôts (> 30 %)

Enfin pour les 188 cas étudiés et compte-tenu des informations disponibles, au moins 57 % d'entre eux se sont produits dans un établissement en période d'activité réduite (nuit et pause méridienne, week-end et jours fériés n'étant pas tous comptabilisés).

2 – Accidents hors incendies

• Typologie des événements :

43 des 188 événements étudiés (23 %) n'ont pas donné lieu à un incendie, dont 12 lors de travaux. Il s'agit pour l'essentiel de

- 38 fuites directes de frigorigène ammoniac : *ARIA 4369, 7001, 7305, 8400, 8081, 13047, 19163, 22743, 23371, 29687, 31216, 36025...*
- 2 cas d'employé victime d'un malaise après avoir été en contact avec du CO : *ARIA 42150 et 42309.*
- 1 accident avec décès d'enfants retrouvés dans une entrepôt réfrigéré : *ARIA 21629.*
- 1 établissement inondé à la suite de violents orages : *ARIA 17017.*
- 1 attentat à l'explosif : *ARIA 42074.*

• Origines, causes et circonstances principales :

Une défaillance organisationnelle / humaine est mise en cause dans au moins 24 des cas (*ARIA 4369, 7001, 7305, 8081, 8400, 23371, 29687, 31216, 39396...*) et des défaillances matérielles dans 30 cas (*ARIA 4369, 7001, 13047, 19163, 22743, 23371, 29687, 36025...*).

Maintenance et travaux sont évoqués à au moins 12 reprises (*ARIA 7305, 8400, 29687, 31216, 36025, 39396...*).

En matière de causes externes, 1 site a été inondé (*ARIA 17017*). Enfin, 1 attentat est répertoriés (*ARIA 42074...*).

L'établissement était en activité réduite dans 9 cas (*ARIA 4369 ?, 7001, 19163, 22743, 23371, 29687...*).

3 – Incendies d'entrepôt

Sur les 188 événements sélectionnés, 145 incendies sont répertoriés avec un pic de 9 événements au 1^{er} semestre 2009, puis des cas plus nombreux en 2011 / 2012 (conjoncture économique ?).

Le sinistre a très souvent lieu en période d'activité réduite de l'établissement, notamment la nuit ou lors de la pause méridienne, les week-ends et jours fériés n'étant pas systématiquement recensés dans la présente liste (*ARIA 4113, 4167, 5880, 7894, 9718, 13050, 15221, 16304, 18892, 19071, 24821, 24828, 27161, 27647, 28970, 29348, 29666, 30621, 32899, 33299, 34338, 35879, 35920, 35972, 35982, 36243, 37122, 37127, 37738, 38090, 38095, 39150...*) ;

Des personnes sont tuées dans 2 sinistres : secouristes (*ARIA 37738*), employés (*ARIA 13050*). Des sauveteurs ont été blessés / incommodés dans 24 sinistres (*ARIA 3694, 4375, 4532, 5316, 7368, 10371, 15862, 16304, 24828, 30621, 30832, 31151, 31675, 35920, 37738, 38119, 40113...*), des employés dans 15 accidents (*ARIA 4532, 5316, 31675, 30832, 34133, 38119...*) et, dans 2 cas, des personnes du public (*ARIA 30132 et 38119*).

Des périmètres de sécurité avec évacuation éventuelle ou confinement de tierces personnes, écoles, hôtels, supermarchés... ont été mis en place à au moins 20 reprises (*ARIA 3471, 3737, 12994, 13050, 15221, 34338, 38856...*) et l'interruption de la circulation routière ou ferroviaire s'est avérée nécessaire dans 8 cas (*ARIA 34133...*). Le trafic aérien a aussi été perturbé à 2 reprises (*ARIA 15221, 34338...*).

Outre la destruction des installations, ces feux peuvent atteindre les biens de tiers (21 cas au moins) : établissements voisins, véhicules ou habitations (*ARIA 3737, 4113, 4704, 7140, 28550, 28873, 29697, 34133, 35972, 35982...*), ainsi que les cultures et la flore environnantes (*ARIA 33299...*). Les dommages matériels aux installations ont provoqué à 70 reprises la mise en chômage technique de plus ou moins longue durée de plusieurs milliers d'employés (*ARIA 3865, 4532, 6039, 7668, 7894, 9016, 10371, 15221, 16304, 28550, 32899, 33299, 34133, 35982, 35972...*).

Les secours redoutent particulièrement les explosions de réservoirs de gaz comprimés ou liquéfiés et de bouteilles de gaz (chariots-élévateurs...) prises dans les flammes, qui peuvent les atteindre directement et propager le sinistre. 22 explosions ont été répertoriées.

Des explosions avérées ou redoutées de bouteilles de gaz (*ARIA 4532, 5880, 27647, 30357, 34133...*), l'inflammation brutale des gaz chauds ou des embrasements généralisés éclairs, flashover ou backdraft (*ARIA 9718, 15221, 37738...*), ainsi que des projections d'éclats (*ARIA 5880, 11547...*) peuvent également surprendre les pompiers.

Evoquées dans au moins 52 cas, les pompiers rencontrent difficultés d'intervention, confrontés notamment

- à un accès difficile aux installations la nuit, le week-end et en l'absence de l'exploitant (*ARIA 24828, 30367...*) ;
- la spécificité des lieux ou l'emplacement du sinistre / foyer difficile d'accès (*ARIA 3694, 3737, 3865, 5316, 13050, 15221, 27647, 28970, 30367, 30632, 30832, 38856...*) ;
- à la violence du sinistre ou à la rapidité de sa progression en toiture ou autre (*ARIA 3471, 3672, 3737, 4532, 4829, 5316, 5783, 5880, 7668, 9718, 10371, 11409, 11547, 13050, 14852, 20217, 28550, 30367, 31760, 31944, 34338, 37122...*) ;
- ainsi qu'à la chaleur intense, des températures élevées et des hauteurs de flammes parfois importantes (*ARIA 5316, 31151...*) ;
- et à la présence de fumées denses et de gaz toxiques (*ARIA 3694, 3865, 4093, 5316, 5703, 7368, 10371, 11547, 11728, 13050, 14852, 15221, 16304, 20217, 22690, 28873, 28970, 30367, 30632, 30832, 31944, 33299, 34133, 34338, 35972, 37738...*) ;

- en raison de l'absence / insuffisance de protection incendie (ARIA 5880...), de murs coupe-feu / exutoires de fumée (ARIA 13050, 29666...), ainsi qu'à la défaillance des éventuels dispositifs locaux d'extinction automatiques, de fermeture des portes coupe-feu... (ARIA 34338...);
- à des fuites de gaz enflammées (ARIA 37122...);
- la protection indispensable d'installations sensibles, cuve de gaz ou dépôt de carburant proches, transformateur PCB... (ARIA 3471, 30237, 34133, 37738...);
- une insuffisance de la ressource en eau (ARIA 6039, 7668, 27647, 31944, 34133, 34338...);
- l'impossibilité de gérer les eaux d'extinction polluées (ARIA 13050, 20217, 33299...);
- à la présence de lignes à haute tension ou de panneaux photovoltaïques (ARIA 35972...);
- à des conditions météo (vent, pluie, neige, froid) défavorables (ARIA 12994, 14852, 20217, 29348, 31151...);
- à une mobilisation de longue durée (ARIA 12994, 36243...).

Les causes des incendies sont rarement connues avec précision, mais des défaillances techniques / organisationnelles sont régulièrement évoquées et notamment

- problème électrique (ARIA 3471, 3672, 5316, 7894, 8624, 10371, 11728, 13050 ?, 16304, 19165, 22690, 23210, 24384, 24828, 27862, 28031, 29666, 30132, 30832, 31760, 31944, 33299, 36243, 38090, 38095...);
- travaux générant des points chauds non précisés (ARIA 7140 ?, 10599 ?, 30632...), mais aussi réfections d'étanchéité au chalumeau de toiture en bitume ou avec soudure, découpage, meulage... (ARIA 12994, 13050 ?, 28873...);
- machine, équipement et accessoire utilisés en production et conditionnement : chalumeau, ébarbeuse... (ARIA 4093, 5783 ?, 9016, 37122, 38119, 38856...), équipements de chauffage ou tapis transporteur ;
- défaillance de chariot élévateur, transpalette... (ARIA 28788...);
- feu démarrant dans des locaux annexes bureaux, réfectoire, cartonnerie... (ARIA 5703, 7894, 24828, 29348...);
- sur des camions stationnés à quai et autres véhicules garés sur le site (ARIA 3672, 5880, 9718, 27647, 28803, 30357, 33630...);
- mais aussi feux de bennes à déchets / poubelles à proximité ou de palettes (ARIA 7422, 15862, 25254, 27161, 27647, 30357, 30588, 31151, 31675, 40113...);
- acte de malveillance avéré ou suspecté pour 13 accidents dans des circonstances parfois bien identifiées : matière ou engin incendiaire (ARIA 35920...), multiples départs de feux (ARIA 3678, 12489...), cas de récurrence (ARIA 15862...);
- Brûlage incontrôlé de déchets à proximité des installations (ARIA 25254...);
- cigarette (ARIA 7140 ?, 40113);



La conception des installations peut favoriser l'occurrence / aggraver le sinistre : combles, faux plafonds et gaines électriques ou d'aération (ARIA 5783, 6964, 7140, 22690...), zones de communication telles que passerelles et bureaux, baies sur les murs coupe-feu mezzanines (ARIA 24828...), manque ou défaillance d'alarmes (ARIA 13050, 29666, 37738...). Il en est de même de leur exploitation : hauteur des stocks, taux de remplissage de l'entrepôt (ARIA 5938, 13050...), camions garés à quai (ARIA 30958, 33630...).



Après l'intervention immédiate, il reste à évaluer les conséquences post-accidentelles / aspects sanitaires notamment en présence



- dans les décombres de quantités importantes de denrées et autres matières fermentescibles (ARIA 3865, 4471, 4532, 7894, 11728, 13050, 19071, 28031, 28788, 30832);
- de retombées de suies et autres particules (ARIA 33299...);
- d'épandages sur les sols (ARIA 38119...);
- de rejets dans les eaux superficielles / nappes phréatiques (ARIA 20217, 29972, 33299, 37603, 38119...).



L'accidentologie confirme ainsi toute l'importance des mesures préventives de sécurité et de l'application de bonnes pratiques en exploitation :



- prévention des points chauds, entretien des installations électriques ;
- détection d'intrusion, précocité de la détection et de l'alarme incendie, extinction automatique opérationnelle ;
- mesures constructives pour ralentir la progression du feu entre cellules et évacuer les fumées ;
- gestion des stocks (espacement, hauteur, encombrement...)
- remisage externe ou dans des locaux adaptés des chariots élévateurs et des réservoirs gaz comprimés ou liquéfiés, inflammables ou toxiques ;
- hors période d'activité, éloignement des camions des quais (« biberonnage »...);
- ressource en eau proche et en quantité suffisante ;
- rétention d'eaux d'extinction disponible ;
- connaissance préalable des lieux par les pompiers (plan ETARE, exercices...).



 □ □ □ □ □ □ **ARIA 3471 - 17/03/1992 - 61 - ALENCON**
 10.51 - *Exploitation de laiteries et fabrication de fromage*
 □ □ □ □ □ □ Dans une fromagerie, un court-circuit provoque l'explosion d'un tube fluorescent au plafond et l'incendie qui suit, menace 2 transformateurs au pyralène situés au coeur de l'usine. Dans un rayon de 4 00 m, 150 maisons sont évacuées plusieurs heures, le temps d'écarter tout risque de pollution. L'usine et les stocks de fromage sont détruits, soit **10 000 des 12 000 m² du site sinistrés en moins d'1 h**. Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 190 MF. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les 2 transformateurs et les installations de réfrigération.



 □ □ □ □ □ □ **ARIA 3672 - 29/06/1992 - 2A - PROPRIANO → Effet domino / Surgélation**
 46.32 - *Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande*
 □ □ □ □ □ □ Un véhicule garé sur le parking d'un dépôt de produits surgelés s'enflamme à la suite d'un court circuit. Un bâtiment voisin de 800 m² s'embrase à son tour. Le local est détruit, ainsi que les produits, équipements et meubles qu'il abritait. Ces dommages importants (3,1 MF) entraînent l'arrêt d'activité de l'entreprise. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.



 □ □ □ □ □ □ **ARIA 3678 - 06/06/1992 - 57 - METZ → Propagation dans la chambre froide**
 46.15 - *Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie*
 □ □ □ □ □ □ Plusieurs foyers d'incendie (malveillance ?) sont allumés dans d'anciens entrepôts frigorifiques reconvertis en dépôt de meubles et d'appareils électroménagers. Le feu gagne 400 des 2 900 m² de l'entrepôt, grâce notamment au **calorifugeage des nombreux tuyaux courant dans les anciennes chambres froides**. Les pompiers maîtrisent l'incendie en 1 h. Le feu et les eaux d'extinction ont détérioré meubles et électroménager. Les dommages matériels sont évalués à 1 MF. Aucune précision n'est donnée quant à une fuite du frigorigène éventuellement encore présent dans les installations de réfrigération.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 3694 - 17/06/1992 - 59 - SECLIN → Effet domino / Feu dans ancienne chambre froide reconvertie**
 10.51 - *Exploitation de laiteries et fabrication de fromage*
 □ □ □ □ □ □ Un incendie ravage 1 500 m³ d'emballages en papier, carton et plastique (210 m³ autorisés) stockés sur 2 000 m² dans une ancienne chambre froide dont les canalisations ammoniac (NH3) ne sont pas vidangées. Lors de l'intervention, leur isolation du reste de l'unité de réfrigération contenant 7 t NH3 s'avère difficile : vidange de tronçons de conduite, vannes non étanches, tuyauteries mal dégazées et risque d'explosion (NH3) lors des travaux d'isolement (soudures)... D'importants moyens d'intervention sont mobilisés : 65 pompiers, 9 centres de secours... Une fuite de 60 l d'NH3 intoxiquera 1 pompier d'une équipe montante mal renseigné sur les opérations en cours alors que l'opérateur s'est déplacé de 100 m pour fermer une vanne. Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 20 et 14 MF. Une enquête judiciaire est effectuée. Un acte de vandalisme est suspecté.





 □ □ □ □ □ □ **ARIA 3737 - 10/07/1992 - 67 - STRASBOURG → Effet domino / Surgélation**
 22.29 - *Fabrication d'autres articles en matières plastiques*
 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare à 6 m de hauteur dans un entrepôt de 1 000 m² contenant un stock de coques en mousse de polyuréthane. Malgré le système de protection mis en place par les 50 pompiers mobilisés, l'incendie se propage à un entrepôt voisin appartenant à une société de produits surgelés. Le quartier est fermé pour permettre aux secours d'utiliser l'eau du canal du RHÔNE au RHIN. Le stock de l'usine est détruit. L'entrepôt voisin est fortement endommagé mais ses installations de réfrigération ont été protégées et aucune fuite d'ammoniac n'a été constatée. Les fumées abondantes émises sont dues à la combustion des mousses polyuréthane. Les dommages internes et externes sont respectivement évalués à 19 et 25 MF. Les pertes d'exploitation sont estimées à 32,4 MF.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 3865 - 16/09/1992 - 57 - METZ**
 10.13 - *Préparation de produits à base de viande*
 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers minuit dans le sous-sol d'une entreprise de transformation de viandes abritant 150 palettes de cartons d'emballage et 100 palettes de films plastique. Gênés par l'abondante fumée émise, les pompiers doivent intervenir avec des appareils respiratoires. Les dommages sont très importants. La viande stockée a souffert de l'interruption de la chaîne du froid et des fumées. Considérables, les dommages matériels sont évalués à 54 MF et les pertes d'exploitation à 51 MF ; 300 personnes sont en chômage technique. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

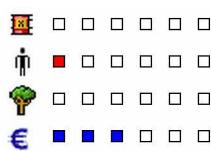
 □ □ □ □ □ □ **ARIA 4093 - 19/02/1992 - 44 - HERBIGNAC**
 10.13 - *Préparation de produits à base de viande*
 □ □ □ □ □ □ Dans une usine de plats cuisinés, un feu se déclare à la suite d'une inflammation d'huile en sortie d'un tunnel de cuisson. L'incendie se propage dans le bâtiment de 25 000 m² en émettant une fumée très épaisse. L'usine est fortement endommagée (110 MF). Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite des fluides frigorigènes (ammoniac et dérivés chloro-fluorés) mis en oeuvre dans les installations de réfrigération.

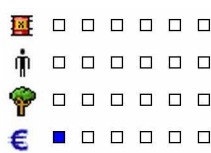
 □ □ □ □ □ □ **ARIA 4113 - 07/02/1992 - 84 - CARPENTRAS → Effet domino**
 46.3 - *Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac*
 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare dans un entrepôt de produits alimentaires de 3 000 m² et l'incendie se propage à un entrepôt voisin de 800 m². L'entrepôt alimentaire est détruit ainsi que la moitié de l'entrepôt voisin. Les dégâts sont estimés à 15 MF. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages subis par cette dernière.

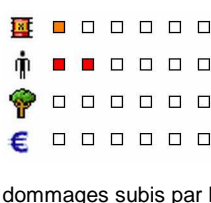
ARIA 4167 - 18/12/1992 - 38 - SAINT-EGREVE → Surgélation
 46.39 - *Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac*
 Dans la nuit, un feu se déclare dans les entrepôts de 2 000 m² d'une société de produits surgelés. L'incendie détruit les entrepôts et les stocks qu'ils abritaient. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Les salariés sont menacés de chômage technique. Une enquête judiciaire est effectuée.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 4369 - 12/03/1993 - 59 - LILLE**
 52.10 - *Entreposage et stockage*
 □ □ □ □ □ □ Inquiété par une odeur caractéristique d'ammoniac, un riverain d'un entrepôt frigorifique prévient les pompiers qui alertent le
 □ □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □ □

personnel d'astreinte du dépôt. L'origine de la fuite est rapidement identifiée : une tête de vanne desserrée. Les pompiers n'interviennent pas dans l'entrepôt mais dévient la circulation et interdisent l'accès du quartier dans un rayon de 100 m durant l'intervention (1H30). Aucune personne ne sera indisposée par le rejet d'ammoniac. L'unité de réfrigération, très ancienne, utilise du matériel actuellement abandonné en raison du risque de fuite. Isolée pour être vérifiée et réparée (2 autres fissures auraient été découvertes sur les conduites), elle sera démantelée 3 mois plus tard.

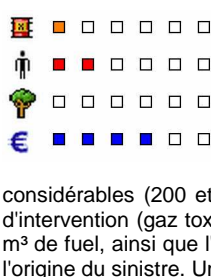
 **ARIA 4375 - 24/03/1993 - 94 - RUNGIS**
 46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
 Un incendie se déclare dans un entrepôt d'un marché de produits alimentaires. Il est rapidement maîtrisé par les pompiers. Un pompier est grièvement brûlé. Les dégâts sont estimés à 46 MF. Aucune précision n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération susceptibles de mettre en oeuvre de l'ammoniac (NH3) ou un frigorigène chloro-fluoré.

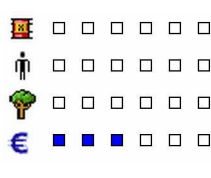
 **ARIA 4471 - 02/05/1993 - 68 - MULHOUSE → Propagation dans la chambre froide**
 46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
 Des vandales mettent le feu à des cartons, des archives et du matériel d'emballage stockés dans le local d'une entreprise où sont entreposées 50 t de viande. Les fumées, aspirées par le système de ventilation, gagnent les chambres froides. Une partie du stock de viande est impropre à la consommation. Les dommages sont évalués à 1,5 MF. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

 **ARIA 4532 - 24/06/1993 - 55 - VERDUN → Effet domino**
 10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
 Un feu se déclare en toiture de l'atelier de découpe d'une usine conditionnant de la viande de dinde. L'incendie se propage à l'ensemble de l'usine, menaçant un transformateur au pyralène et divers stockages de produits dangereux (acétylène, ammoniac et propane) ; des bouteilles de propane, des fûts d'acide et de détergents explosent. L'intervention mobilise 65 pompiers et 25 véhicules ; 5 pompiers incommodés par les fumées toxiques et 1 agent d'entretien choqué sont soumis à un examen médical. L'usine qui employait 200 personnes, est détruite et 250 t de produit contaminé sont perdues. Les dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas précisés.

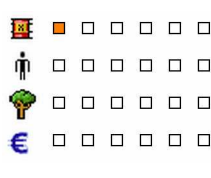
 **ARIA 4704 - 29/08/1993 - 38 - SAINT-MARTIN-D'HERES → Effet domino / Surgélation**
 45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu d'origine indéterminée se déclare dans un atelier de carrosserie et gagne un entrepôt de surgelés ; 1 000 m² de locaux, une part importante des stocks, 3 camions frigorifiques et 4 voitures en réparation sont détruits. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. Une enquête de police est effectuée.

ARIA 4829 - 12/11/1993 - 55 - BIENCOURT-SUR-ORGE
 10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Un feu se déclare dans les bâtiments du plus important producteur français de Brie. Alimenté par 100 000 caisses de bois et de la paille destinées à l'emballage, l'incendie détruit les 2 500 m² d'ateliers de fabrication et les caves de stockage et affinage abritant 10 000 fromages. Devant la violence des flammes les pompiers se limitent à protéger les bâtiments alentours. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 56 MF. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3).



 **ARIA 5316 - 17/02/1994 - 50 - DUCEY**
 10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Un employé de l'équipe de nuit découvre un début d'incendie dans une fromagerie considérée comme la plus moderne d'Europe (250 000 camemberts/jour) ; 3 employés armés d'extincteurs ne peuvent le maîtriser. L'usine est évacuée. Prévenus 7 min après le début du sinistre, les pompiers interviennent durant 16 h. 7 centres de secours sont engagés dans l'opération, et les 80 sauveteurs doivent s'équiper d'ARI. L'un sera brûlé par de l'acide, un autre et 5 employés seront intoxiqués par les fumées de combustion des isolants (polyuréthane). Les dommages matériels et pertes de production sont considérables (200 et 100 MF) ; 12 000 des 15 000 m² de l'usine, 3 millions de fromages et 500 m³ de lait sont détruits. Malgré les difficultés d'intervention (gaz toxiques, chaleur, encombrement, propagation rapide des flammes attisées par le vent), un dépôt de 20 m³ de soude et de 130 m³ de fuel, ainsi que l'installation de réfrigération contenant 10 t d'ammoniac seront protégés. Un court-circuit sur une machine d'emballage serait à l'origine du sinistre. Une autre fromagerie assurera le secours de la production du site accidenté 2 années durant.

 **ARIA 5703 - 09/08/1994 - 44 - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE → Effet domino**
 10.13 - Préparation de produits à base de viande
 Un feu se déclare dans le réfectoire d'une conserverie et se communique à un stockage de 1 500 m² comprenant plusieurs chambres froides. Les pompiers, dont l'intervention est compliquée par le frigorigène chloro-fluorés mis en oeuvre dans les installations de réfrigération, maîtrisent le sinistre en 2 h ; 150 t de viandes sont détruites (préjudice de 1,5 MF). Après une journée de chômage technique, les 150 employés de l'usine reprennent leur travail sur les chaînes de conditionnement qui n'ont pas été atteintes.

ARIA 5783 - 23/08/1994 - 39 - BALANOD
 10.13 - Préparation de produits à base de viande
 Un incendie détruit une usine de salaison de 12 000 m². Le feu qui se déclare dans l'atelier de conditionnement, se propage en moins de 10 min à l'ensemble du bâtiment par les gaines d'aération. Les 62 pompiers qui interviennent, ne parviennent à préserver que les locaux administratifs ; 90 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite du frigorigène ammoniac (NH3) mis en oeuvre dans les installations de réfrigération. Les dommages matériels et les pertes de production sont évalués à 350 MF.

 **ARIA 5880 - 24/09/1994 - 62 - BOULOGNE-SUR-MER → Effet domino**
 52.10 - Entreposage et stockage
 En 35 min, un incendie détruit un hangar de 6 700 m² (224 x 30 m), construit en 1989 et loué à plusieurs entreprises de distribution de produits de la mer. A 21h22, un témoin alerte les secours qui trouvent 1/3 du bâtiment en feu à leur arrivée quelques minutes plus tard. L'accès à l'établissement est rendu difficile par les rideaux métalliques fermés ainsi que par les rangées de camions stationnés le long des quais de chargement dont certains brûlent. Les petites installations de réfrigération (C.F.C.) équipant des chambres froides et 24 poids lourds sont détruits, ainsi que des chariots de manutention



au GPL garés dans le bâtiment. Des bouteilles de gaz explosent et retombent aux alentours ; un débris métallique planté dans une porte sera retrouvé à 50 m de distance. La **propagation du feu est facilitée par l'absence de recoupements et d'exutoires dans le bâtiment, mais aussi par la présence de cloisons combustibles** et de polystyrène servant au conditionnement du poisson. Hors gaz de combustion résultant de la dégradation des matériaux pris dans l'incendie, aucune autre émission de gaz toxiques n'est signalée. L'absence de protection incendie a contribué à l'ampleur du sinistre circonscrit par les 60 pompiers en 1 h (durée totale de l'intervention 12 h). Le hall était considéré comme l'un des plus modernes d'Europe. Un feu de tracteur sur l'aire de stationnement est sans doute à l'origine du sinistre.


-  **ARIA 6039 - 04/07/1992 - 84 - AVIGNON**
 10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
 Un incendie d'origine criminel se déclare dans une salaison. Les pompiers sont obligés de puiser dans un bassin de réserve, les poteaux d'incendie étant asséchés. L'incendie est maîtrisé en 8 h. L'entreprise de 6 000 m² est détruite et ses 250 employés sont en chômage technique. Les dommages matériels sont évalués à 86 MF et les pertes d'exploitation à 80 MF.
 Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.



ARIA 6071 - 06/01/1995 - 94 - THIAIS


52.10 - Entreposage et stockage


Un incendie détruit un entrepôt de produits alimentaires de 10.000 m². Dix-huit grosses lances sont mises en oeuvre. Une cellule frigorifique de 5 098 m² est détruite. L'autre cellule de 2967 m² n'est pas affectée. Aucune autre précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.


-  **ARIA 6414 - 10/02/1995 - 84 - CAVAILLON**
 46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
 Une fuite d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération du marché d'intérêt national de la ville. Un millier d'élèves d'un lycée proche et 600 riverains sont évacués par sécurité. Neuf personnes, dont un pompier, sont hospitalisées ; 7 autres personnes, légèrement intoxiquées, sont soignées sur place.


-  **ARIA 6964 - 06/05/1995 - 11 - NARBONNE**
 10.13 - Préparation de produits à base de viande
 Dans une charcuterie industrielle, un **feu se déclare durant la nuit dans les combles**, au-dessus d'un faux-plafond en panneau sandwich isolant, dans un stock de cartons et de barquettes en polystyrène. La charpente métallique s'effondre entraînant la chute des murs. L'accident ne semblerait pas avoir donné lieu à une fuite / décomposition thermique du frigorigène a priori chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération. Le bâtiment de 3 000 m² est détruit, l'activité est abandonnée sur le site et les employés seront probablement mis en chômage technique. L'origine de l'incendie est inconnue. Il n'y a pas de victime. Les dommages matériels s'élèvent à 20 MF et les pertes de production à 15 MF.

-  **ARIA 7001 - 11/05/1995 - 47 - VILLENEUVE-SUR-LOT**
 52.10 - Entreposage et stockage
 Une légère fuite d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt désaffecté. Les secours en combinaisons de protection chimique parviennent à colmater la fuite. L'installation sera démantelée.


-  **ARIA 7140 - 11/07/1995 - 94 - RUNGIS → Effet domino**
 46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
 Un incendie embrase 6 000 m² d'un entrepôt de viande porcine du marché d'intérêt national et détruit 3 entreprises ; une autre est gravement atteinte. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont détruites (explosion des équipements pris dans le feu) ou gravement endommagées. Le **feu s'est propagé rapidement par les gaines de ventilation et les faux-plafonds**. Un employé et 2 pompiers sont légèrement intoxiqués. L'imprudence d'un fumeur ou une défaillance électrique (travaux) pourraient être à l'origine du sinistre. Une société extérieure vidange le frigorigène (25 kg sur 2 t) restant sur l'une des installations endommagées. Le fréon a brûlé en grande partie et des vandales ont saccagé une partie des installations pour récupérer du cuivre. Les dommages matériels sont évalués à 78,3 MF et la perte d'exploitation à 17,2 MF.

-  **ARIA 7305 - 13/07/1995 - 24 - GARDONNE**
 46.17 - Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
 Une canalisation non purgée, raccordée à un réservoir de 3 000 l contenant de l'ammoniac (NH₃), est coupée accidentellement lors du démantèlement d'une installation de réfrigération dans un entrepôt frigorifique. Une CMIC intervient et un périmètre de sécurité est mis en place. Des riverains sont évacués. Un rideau d'eau permet d'abattre le nuage toxique. L'émission d'NH₃ est évaluée à 50 Kg. Les dommages matériels et l'intervention sont évalués à 50 et 10 KF, la mise en sécurité du site à 30 KF.

-  **ARIA 7368 - 25/08/1995 - 35 - CHATEAUBOURG**
 10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
 A 17h30, un incendie se déclare dans un abattoir de boeufs employant 300 salariés. A l'arrivée des secours, le feu est déjà violent. Une voie express proche est fermée (important panache de fumée noire). Un risque d'effondrement empêche les secours équipés d'ARI d'approcher du brasier ; la zone de découpage de 1 000 m² environ s'écroule. Le vent tourne et pousse les flammes vers une zone préservée jusque là et abritant les ateliers d'abattage et de traitement des abats, des chambres froides (qui contiennent des centaines de carcasses), et des espaces de stockage. **L'absence de recoupement dans l'entrepôt favorise la propagation du feu, et 7 500 m² seront détruits** : 50 % de l'établissement, 80 % de l'outil industriel et une partie des matières premières ont brûlé. Néanmoins, 50% des bureaux et de l'informatique, 70 % de la partie congélation (bâtiment et marchandise) et 1 400 m² de l'atelier de produits élaborés sont sauvés. Au cours de l'intervention (3 000 m³ d'eau déversés), 10 des 90 pompiers mobilisés, légèrement intoxiqués, sont soignés sur place. Les dommages sont considérables. Le feu d'origine inconnue a démarré dans un local où sont stockés des emballages (cartons et films plastiques). Les stocks d'ammoniac (2 660 / 1 600 kg) des 2 unités de réfrigération ont été préservés et vidés après le sinistre par une société spécialisée. Seul l'NH₃ des canalisations détruites s'est échappé. Les dommages matériels et les pertes d'exploitation s'élèvent à 117 et 140 MF. Le chômage technique prévu est limité, 1 mois est nécessaire pour retrouver le rythme d'exploitation normal.

ARIA 7422 - 03/09/1995 - 35 - RENNES

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare dans un entrepôt frigorifique de 5 000 m³, désaffecté et non utilisé depuis une quinzaine d'années. L'incendie se **propage rapidement compte tenu des matériaux présents** (palettes en bois et isolation des chambres froides). Les installations de réfrigération de 22 KW, mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, avaient été démantelées bien avant le sinistre. Un acte criminel est suspecté et la gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 7668 - 13/11/1995 - 44 - NOZAY

10.13 - Préparation de produits à base de viande

Un incendie détruit 3 800 m² d'une charcuterie industrielle. Les pompiers interviennent avec difficultés. La borne incendie disponible a un débit insuffisant et la réserve d'eau proche de l'établissement est rapidement vidée ; l'eau est ensuite pompée dans un étang. La structure métallique du bâtiment et l'absence de cloisonnement favorisent la propagation de l'incendie, **l'ensemble brûle en 20 min**. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont partiellement endommagées (évaporateurs et canalisations). Les 105 employés de l'établissement sont en chômage technique. L'origine du sinistre n'a pas été déterminée. L'usine sera reconstruite. Les dommages matériels internes et les pertes de production s'élèvent à 50 MF.

ARIA 7680 - 06/11/1995 - 13 - ARLES

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Dans un commerce de gros de fruits et légumes, un responsable de l'entretien en congé donne des instructions par téléphone à l'un de ses collaborateurs pour qu'il puisse intervenir sur l'installation de réfrigération. L'employé ouvre par erreur une vanne du circuit sans avoir le réflexe de la refermer avant de se mettre à l'abri. Les pompiers alertés interviennent avec un appareil respiratoire autonome pour fermer la vanne. En 1 h, une fuite de 40 kg d'ammoniac (NH₃) sur les 400 kg contenus dans les circuits se répand dans un local peu étanche. Un vent important favorise la dispersion du nuage toxique, mais 3 employés légèrement intoxiqués sont hospitalisés 1/2 journée.

ARIA 7894 - 17/12/1995 - 18 - BLANCAFORT

10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

Dans la nuit, un incendie ravage un abattoir de dindes (14 000 m²) construit en 1990 et la salle de découpe attenante (réaménagée en 1995). Des riverains sont évacués. Les pompiers protègent les installations de réfrigération et les stockages de produits dangereux (ammoniac, dioxyde de carbone, propane, etc.). Le feu aurait été initié par un court-circuit dans la cartonnerie de l'usine. La gendarmerie effectue une enquête. Les activités sont redéployées sur d'autres sites du groupe ; 280 employés sont en chômage technique pendant 15 jours. Les travaux de déblaiement (12 000 m² de décombres) sont estimés à 0,5 MF, 600 t de ferrailles et 500 t de denrées périssables sont mises en décharge. Les dommages sont évalués à 185 MF, l'usine sera reconstruite.

ARIA 8081 - 05/09/1996 - 49 - BEAUFORT-EN-VALLEE

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Dans un entrepôt frigorifique stockant des champignons, une soupape s'ouvre sur la bouteille basse pression d'une unité de réfrigération contenant 1 t d'ammoniac (NH₃). Une faible quantité de gaz toxique est rejetée à l'atmosphère. Le responsable d'entretien du site, en tenue étanche, referme la soupape qui ne peut être remise en fonction que sur intervention manuelle. Une odeur d'NH₃ est perçue au niveau de quelques habitations situées à 70 m. Les pompiers sont alertés. Les riverains se confinent momentanément. L'accident a pour origine le dégivrage d'évaporateurs avec une eau à 30 °C pour une température de consigne de 25 °C. Cette température est ramenée à 20 °C avec double sécurité. La formation du personnel est renforcée.

ARIA 8400 - 28/03/1996 - 85 - SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

52.10 - Entreposage et stockage

Lors d'une purge d'huile sur l'unité de réfrigération d'un entrepôt frigorifique, un opérateur enlevant le bouchon de purge est surpris par une projection de 25 kg d'ammoniac (gaz / liquide) due à l'ouverture brutale d'une obturation dans la canalisation. Une CMIC intervient. Une société privée récupère le produit. Un 2ème employé et un pompier sont aussi incommodés. Deux des blessés sont hospitalisés et placés en observation. L'NH₃ émis en toiture provoque une gêne dans l'environnement proche. Un périmètre de sécurité est établi. Les entreprises voisines, des marins et des passants sont évacués. Le secteur est privé d'électricité 3 h. Les 2 purges seront dotées d'une fermeture automatique par contrepoids et d'une cuvette de rétention.

ARIA 8624 - 26/04/1996 - 95 - GONESSE → Effet domino

17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

Dans une cartonnerie, un incendie détruit un entrepôt de 500 m². Le feu se propage à une charcuterie industrielle mitoyenne et endommage sa toiture. L'origine de cet accident est un court circuit. Quarante pompiers interviennent avec d'importants moyens et circonscrivent le feu en trois heures. Les dommages matériels s'élèvent à 3,3 MF. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération de la charcuterie.

ARIA 9016 - 07/06/1996 - 66 - SAINT-ESTEVE → Effet domino



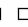
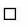
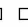

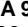
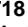
10.13 - Préparation de produits à base de viande



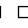

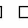



Dans une charcuterie industrielle, un employé quitte un atelier en laissant un chalumeau utilisé pour brûler une tête de porc et allumé contre une paroi. Un feu se déclare. Sous l'effet de la chaleur, la bouteille de gaz explose. **En l'absence de compartimentage, 4 500 des 5 000 m² de l'usine sont détruits** ; 200 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les dommages matériels sont évalués à 58 MF et les pertes d'exploitation à 40 MF.


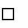
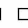

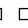

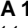
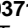
ARIA 9585 - 20/07/1996 - 63 - CLERMONT-FERRAND

46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac



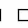

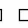

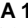

Un feu se déclare dans un entrepôt d'alimentation en gros de 2 500 m². Aucune précision n'est donnée quant à une dégradation éventuelle des installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Les dommages matériels sont évalués à 13 MF.





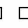

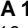
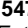
        **ARIA 9718 - 08/08/1996 - 92 - GENNEVILLIERS → Effet domino**
 52.29 - *Autres services auxiliaires des transports*
 Sur une plate-forme de répartition de denrées alimentaires de 5 000 m² comprenant un entrepôt frigorifique, un feu se déclare à 23h15 sur le groupe froid d'une remorque réfrigérée à quai. Il ne peut être maîtrisé avec des extincteurs à eau pulvérisée et à poudre. Alertés 8 mn plus tard, les pompiers interviennent rapidement (4 mn). Le feu se propage entre 2 remorques, les RIA et des lances sont établis dans le dépôt. A 23h45, une explosion et une inflammation généralisée en partie haute de l'entrepôt se produisent (fumées/gaz ayant pénétré par le plafond des sas ?). Le sinistre est maîtrisé à 2h00. Le dépôt, les unités de réfrigération (1,2 t de R22) et 45 camions sont détruits. Les dommages matériels sont évalués à 40 MF et les pertes d'exploitation à 30 MF. Une expertise judiciaire est réalisée.

        **ARIA 10277 - 30/12/1996 - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**
 49.41 - *Transports routiers de fret*
 Dans l'entrepôt frigorifique d'une entreprise de transport, une fuite d'ammoniac se produit sur une installation de réfrigération. Un périmètre de sécurité est mis en place et les occupants de 3 appartements voisins sont évacués.


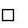
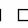

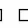


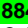
        **ARIA 10371 - 08/01/1997 - 33 - BORDEAUX**
 10.11 - *Transformation et conservation de la viande de boucherie*
 Un incendie violent et fumigène se propage durant 3 h dans un abattoir et un bâtiment abritant un marché de la viande. Le feu s'est déclaré près d'une rampe d'éclairage (tube fluorescent) fixée sous le faux-plafond d'une salle d'abattage. Des extincteurs, puis un RIA sont employés sans succès sur ce départ **de feu peu accessible et qui se développe rapidement (panneau sandwich, revêtement bitumeux)**. Sur les lieux 10 min après le 1er appel alors que 2 000 m² sont déjà embrasés, 120 pompiers interviennent ; l'un d'eux légèrement blessé sera hospitalisé. Selon les services de secours, **la vitesse de propagation du feu dans les panneaux, voisine de 2,1 m/min, est comparable à celle d'un feu de forêt**. Sur les 9 000 m² du complexe, réaménagé et mis aux normes européennes en 1989 (170 MF d'investissement), 4 500 m² sont détruits. Les installations de réfrigération bien isolées seront par contre été épargnées. A la suite du sinistre, 220 employés sont en chômage technique. Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 82 MF.


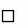
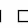

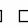


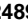
ARIA 10599 - 19/02/1997 - 94 - CHEVILLY-LARUE → Feu dans ancienne chambre froide ?
 52.10 - *Entreposage et stockage*
 Un feu se déclare dans une salle abritant les archives d'un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 10 000 m². Lors du sinistre, la cellule d'entreposage inexploitée est en cours de réhabilitation. L'incendie détruit 500 m² de bâtiment. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH₃) et des frigorigènes chloro-fluorés ne sont pas atteintes. Aucune conséquence n'est observée sur l'environnement.





        **ARIA 11409 - 22/06/1997 - 29 - PLOZEVET → Effet domino**
 10.20 - *Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques*
 Un feu se déclare dans l'entrepôt de produits finis d'une conserverie de poisson. Sous l'effet de la chaleur, les boîtes de conserve explosent, libèrent leur contenu d'huile et propagent l'incendie à tout l'établissement. **Seule la salle des machines abritant l'unité de réfrigération à l'ammoniac est épargnée par les flammes ; un mur coupe-feu avait été installé récemment**. Les eaux d'extinction chargées d'huile sont traitées dans la station d'épuration communale. Aucun blessé n'est à déplorer et l'environnement n'est pas atteint. L'exploitant envisage une reprise de son activité dans une ancienne conserverie (100 emplois sont concernés).



        **ARIA 11547 - 19/08/1997 - 76 - LE HAVRE → Effet domino**
 52.10 - *Entreposage et stockage*
 Un feu d'origine criminelle se déclare à 16h20 dans un entrepôt de 30 000 m² d'emprise au sol sur 2 niveaux, abritant des archives et un hangar frigorifique comprenant une unité de réfrigération à l'arrêt contenant 5 t d'ammoniac (NH₃). **Le front de flamme est évalué à 350 m 15 mn après l'alerte**. Un périmètre de sécurité est établi. D'importants moyens sont mobilisés : une centaine de pompiers, 2 remorqueurs de haute mer... Des **évapo-condenseurs explosent dans l'incendie, libérant 2 t d'NH₃ gazeux à l'atmosphère**. Une CMIC effectuée des prélèvements (4 ppm d'NH₃ dans les fumées sur site, négatif à 300 et 1 200 m). L'unité de réfrigération est vidangée les jours suivants et l'NH₃ est stocké en conteneurs.



ARIA 11728 - 10/09/1997 - 31 - LAUNAGUET
 46.39 - *Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac*
 Un feu se déclare dans un entrepôt frigorifique comprenant 2 salles réfrigérées de 600 m³. Des fumées très épaisses obligent les pompiers à utiliser des extracteurs spéciaux. La source de combustion est détectée à l'aide d'une caméra thermique. L'incendie est maîtrisé après 5 h 40 d'intervention. L'accident a pour origine un court-circuit dans les gaines de refroidissement (ventilateur ?) et l'inflammation de palettes ; 1 200 m³ de produits surgelés sont irrécupérables et 6 personnes sont en chômage technique. Aucune fuite de fluide frigorigène ne semble s'être produite sur les installations de réfrigération.



        **ARIA 11884 - 12/11/1997 - 82 - MOISSAC**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Un incendie détruit un entrepôt frigorifique de 1 000 m². Les dommages s'élèvent à 11,9 MF et les pertes d'exploitation à 3 MF. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.



        **ARIA 12489 - 26/02/1998 - 84 - CAVAILLON**
 46.31 - *Commerce de gros de fruits et légumes*
 Un incendie survient dans un entrepôt de 3 000 m² contenant des emballages et des chambres froides pour la conservation de pommes. Le feu s'étend au bâtiment de conditionnement de fruits. L'identification de 3 départs de feu distincts ne laisse aucun doute sur l'origine criminelle de cet incendie qui n'a pas de conséquence sur l'environnement. Les dommages matériels sont de plus de 5,5 MF et les pertes d'exploitation de 1,5 MF. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

 **ARIA 12885 - 01/05/1998 - 51 – TINQUEUX → Surgélation**
 46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
 Un incendie détruit un **entrepôt de produits surgelés**. Les fumées intoxiquent 3 personnes qui sont hospitalisées. Aucune information n'est disponible quant à la nature du fluide frigorigène utilisé et aux dommages subis par les installations de réfrigération.





 **ARIA 12994 - 09/06/1998 - 44 - SAINT-HERBLAIN**
 10.52 - Fabrication de glaces et sorbets
 Un feu se déclare vers 17 h dans une usine de fabrication de glaces à quelques centaines de mètre d'un centre commercial. D'importants moyens sont mobilisés (4 CMIC, 6 engins-pompes, 1 VSAB, 1 échelle, 1 bras élévateur...). En raison du vent violent et de la présence d'unités de réfrigération mettant en oeuvre 18 t d'ammoniac (NH3), les personnes sont évacuées dans un rayon de 500 m (350 salariés, un magasin, plusieurs entreprises...), 1 500 se confinent dans un lotissement et 2 routes sont fermées. Des rideaux d'eau abattent les faibles quantités d'NH3 émises. L'intervention dure 16 h. 3 000 des 3 500 m² du hall de fabrication de l'entrepôt de 12 000 m² sont détruits, 1/3 de l'usine est hors service. L'absence d'exutoires sur la toiture a entraîné la rétention des fumées ; afin de limiter le risque de flash-over, les sauveteurs ont effectué des trouées dans les toits à l'aide de scies à disques. 3 employés intoxiqués ou choqués ont été hospitalisés. Un intervenant extérieur découpant des tôles au chalumeau a initié la combustion de l'isolant en polystyrène expansé sous-jacent. Le dépotage de l'ammoniac permettra de récupérer 12 t des 18 à 20 t initiales. L'usine ne sera pas reconstruite ; 300 personnes sont en chômage technique. Le coût de l'intervention est évalué à 700 KF. Le directeur général de la société, le directeur technique du site et le sous-traitant sont condamnés à verser une amende de 50 KF un an plus tard.

 **ARIA 13047 - 01/06/1998 - 24 - PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT**
 46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
 Un nuage d'ammoniac se répand dans l'entrepôt de stockage de kiwis d'une coopérative fruitière. Une CMIC intervient pour stopper la fuite située sur une électrovanne en sortie d'un réservoir de 3 m³ de l'installation de réfrigération. Un rideau d'eau est installé en bordure des voies de circulation. L'eau est utilisée avec modération pour éviter une pollution de la DORDOGNE. Les gendarmes établissent une zone d'isolement de 800 m La circulation est coupée sur la route et la voie ferrée. Un centre commercial est évacué. Une personne est légèrement intoxiquée. L'ammoniac est dispersé par ventilation. La circulation est rétablie 3 h 30 après le début de l'accident.

 **ARIA 13050 - 19/06/1998 - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY → Effet domino / Surgélation**
 10.13 - Préparation de produits à base de viande
 Une charcuterie (35 t/j) en régularisation administrative s'embrase (flamme ou court-circuit ?) vers 13h10 en limite de zone industrielle ; **4 000 m² sont détruits en 17 min, puis les 15 000 m² de bâtiments et les unités de réfrigération (F22) en moins de 2 h** malgré une intervention rapide des secours (7 min après l'alerte) avec d'importants moyens hydrauliques (13 grosses lances, 3 petites...). Un mur coupe-feu protégé les locaux administratifs. Ampleur et rapidité du sinistre, puis crainte d'émissions toxiques compliquent l'intervention. Une épaisse fumée gêne la localisation des foyers, mais les frigorigènes (eau glycolée, R22) sont sans influence. Les eaux incendie (max. 450 m³/h) ont rejoint un bassin d'orage à la suite de la **fusion des descentes en PVC des eaux pluviales**. L'incendie est maîtrisé vers 15h50 et déclaré éteint le lendemain à 8 h. Le corps d'un soudeur sous-traitant asphyxié sera retrouvé dans un couloir et ceux de 2 employés en mezzanine au-dessus des chambres froides ; 8 employés ont également été blessés. Les expertises judiciaires retardent le déblaiement, puis **500 t de viande sont évacués des décombres en plusieurs jours. Des odeurs nauséabondes sont perçues à plus de 1 km (commerces et immeubles à 500 m)**. Les dommages s'élèvent à 61 MF, 110 des 140 salariés sont licenciés. Le site qui a déjà connu 2 petits incendies, sera fermé 1 an plus tard. **Propagation rapide du sinistre et difficultés d'intervention livrent plusieurs enseignements : alerte retardée (18) en l'absence d'alarme sonore, découverte tardive du sinistre (pause 12 h, fumée alertant des voisins), moyens de communication inadaptés (téléphone des locaux de travail sans accès extérieur, standard fermé). Le type de construction, 2 boîtes imbriquées (panneaux sandwich / bardage et toits) sans exutoire de fumée, confinant chaleur et rayonnement dans la double enceinte, empêchant l'évacuation des gaz chauds. Un cloisonnement inexistant / insuffisant et une utilisation massive de panneaux paroi / plafond en mousse polyuréthane, M1 (ou M2 ?) mais sans tenue au-delà de 300 °C, qui accroissent la charge thermique et génèrent gaz dangereux et matières volatiles alimentant les flammes se propageant 'comme des chalumeaux' dans les murs. L'effondrement au feu des éléments métalliques des charpentes, le bitume de toiture (bac acier panneaux bitumineux) qui fond, coule et brûle, les faux plafonds parfois inaccessibles isolant d'importants volumes sous toiture et des chambres de congélation de forte capacité sont aussi des facteurs aggravants. Les charges calorifiques sont très variables (matériaux de conditionnement...) et l'inflammation des marchandises congelées est favorisée par le froid qui dessèche le contenu. Un taux de remplissage important gêne les évolutions et le gerbage des racks crée un effet 'cheminée'.**

 **ARIA 14852 - 08/02/1999 - 14 - LIVAROT → Effet domino**
 10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Un feu d'origine inconnue se déclare la nuit dans l'un des locaux d'entreposage d'une fromagerie. D'importants moyens de secours (8 casernes / 100 pompiers) interviennent en ARI durant 4h30. Un vent violent accompagné de pluie et de neige, la présence de produits chimiques divers (soude, ammoniac, acide, dérivés chloro-fluorés, oxygène), l'explosion de bonbonnes de gaz, la présence de 4 bouteilles d'acétylène, de bouteilles de propane et de nombreux aérosols (peinture) en feu qui seront plongés dans une cuve d'eau, ainsi qu'une légère fuite d'ammoniac à la suite de la rupture d'une canalisation associée à une installation de réfrigération et fixée sur un IPN déformé par l'incendie... compliquent l'intervention. La moitié du site (construction de 1994) mettait en oeuvre des panneaux M1, l'autre moitié des panneaux M4. **L'établissement de 10 000 m² est détruit à 90 % ; seuls les endroits équipés de murs coupe-feu sont épargnés.** Les dommages matériels et les pertes d'exploitation sont évalués à 125 et 65 MF, 150 personnes risquent d'être en chômage technique. La reconstruction de l'établissement demandera 12 à 14 mois de travaux.


ARIA 15189 - 28/03/1999 - 94 - VINCENNES
 52.10 - Entreposage et stockage
 Un incendie se déclare dans les bureaux d'un entrepôt frigorifique désaffecté. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

 **ARIA 15221 - 31/03/1999 - 49 - CHOLET**
 10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
 Un feu se déclare vers 4h30 dans un entrepôt abritant les emballages d'une usine d'abattage et de conditionnement de viande. D'important moyens de secours interviennent. L'incendie émet d'abondantes fumées. A 5h41, une **explosion de ces dernières riches en gaz de pyrolyse imbrulés, explosion de type backdraft**, oblige les binômes de reconnaissance à évacuer


rapidement les lieux. Le bâtiment s'embrase, les installations de réfrigération à l'ammoniac (7,5 t d'NH3) sont menacées. Un périmètre de sécurité est mis en place, le trafic aérien est suspendu et la circulation est interdite quelques heures sur un boulevard proche.


Le feu est circonscrit vers 6h40, mais l'effondrement de la structure métallique interdit toute action au coeur du foyer. L'idée d'une attaque à la mousse un instant envisagée est finalement abandonnée. L'ouverture d'accès dans le bardage extérieur à l'aide d'un découpeur plasma et l'emploi d'une caméra thermique permettent à la fois la ventilation des lieux, d'identifier les points d'attaques les plus favorables et d'intervenir efficacement sur les foyers résiduels. Une CMIC effectue des mesures de toxicité qui permettent de confirmer la présence de 5 ppm d'NH3 (seuil olfactif) dans l'air. A 11 h, des vannes sont fermées par secteur pour isoler les circuits frigorifères traversant le bâtiment sinistré et la haute tension est coupée. Les eaux d'extinction sont dirigées sur la station de pré traitement du site et la station d'épuration communale.

Le feu est considéré comme éteint peu après, plus de **250 bouteilles ARI ont été utilisées**. Des relèves sont effectuées pour surveiller les lieux la nuit durant. Le dispositif, allégé le 1er avril et supprimé en soirée, sera réactivé le 3 avril durant les travaux nécessaires à la remise en service des installations. Les locaux de stockage et une salle de préparation sont détruits (2 000 m² sur 2 niveaux), des installations de production sont endommagées, mais les unités de réfrigération ont été protégées. Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 50 MF chacun ; 700 employés sont en chômage technique. La formation rigoureuse du personnel au risque NH3, la clarté des règles de sécurité et d'intervention et la bonne connaissance des lieux par les secours ont facilité la maîtrise du sinistre. Un incendie similaire s'était déjà produit le 19/01/1999.


 **ARIA 15862 - 14/07/1999 - 26 - TAIN-L'HERMITAGE**

10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes

 Dans une entreprise de conditionnement de fruits et légumes un incendie détruit un stockage de 4 000 m³ de palettes et se propage à une partie du bâtiment. Quatre des 65 pompiers intervenant sont légèrement blessés. Il s'agit d'un acte criminel, cette exploitation a déjà subi un tel acte 15 mois plus tôt et son fournisseur de caquettes a été victime d'un incendie cette même nuit. Les unités de conditionnement ne sont pas atteintes, il n'y aura pas d'interruption de production en pleine saison. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

 **ARIA 16304 - 11/09/1999 - 44 - CHATEAUBRIANT**

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

 Un feu qui pourrait avoir pour origine un court-circuit dans un local abritant des emballages, se déclare la nuit dans un abattoir spécialisé dans la découpe de bovins. Des riverains alertent le gardien qui prévient les pompiers. L'intervention dure 5 h. Sur 3 niveaux, 6 des 10 000 m² de l'établissement (secteurs de découpe, de transformation et d'expédition, locaux administratifs et informatiques) et 400 carcasses de veau (2 MF) sont détruits. Seules la zone d'abattage des veaux et les installations de réfrigération contenant 3,5 t d'ammoniac (NH3) sont épargnées, mais 270 personnes sont en chômage technique.

L'établissement reprend partiellement ses activités le mois suivant, après expertise des installations de réfrigération et vidange des canalisations situées dans les locaux frigorifiques à reconstruire. L'isolation des tuyauteries lors du sinistre a permis de limiter les fuites à moins de 0,1 t d'NH3 ; des pompiers ont cependant été incommodés par des fuites du frigorigène chlo-ro-fluoré utilisé dans les installations de réfrigération.

ARIA 16765 - 18/11/1999 - 59 - FRETIN

46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande

Un incendie détruit un entrepôt de salaisons de 3 000 m² ; 80 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chlo-ro-fluoré. Aucune pollution notable de l'environnement n'a été observée. La gendarmerie effectue une enquête. Les installations seront reconstruites.


ARIA 17017 - 12/11/1999 - 11 - LEZIGNAN-CORBIERES

46.36 - Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie

Dans une usine de crèmes glacées, des inondations provoquées par de violents orages endommagent les dalles des chambres froides de 120 m² reliées aux installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chlo-ro-fluoré, du mobilier de bureaux et des emballages. La production est arrêtée durant 8 jours.

 **ARIA 17241 - 11/11/1999 - 44 - CARQUEFOU**

52.10 - Entreposage et stockage

 Dans un entrepôt frigorifique, une fuite d'huile se produit sur la pompe à huile d'un compresseur de l'installation de réfrigération. Le système de détection de fuite d'ammoniac (2ème seuil) alerte le technicien d'astreinte qui isole la pompe et prévient les pompiers. Le fournisseur expertise la pompe à huile défectueuse qui avait été installée en juillet dernier. L'installateur semble avoir décidé depuis de ne plus utiliser ce type de pompe à huile.

ARIA 18892 - 09/10/2000 - 03 - SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

Un incendie dans un abattoir de poulets détruit 3 000 des 6 000 m² de l'établissement. Les bâtiments administratifs sont préservés, mais des ateliers de découpe, ainsi que des unités de stockage, de conditionnement et d'expédition sont détruits. L'alerte a été donnée par des employés du service de maintenance et de nettoyage. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.


ARIA 19071 - 30/10/2000 - 93 - LE BLANC-MESNIL

10.13 - Préparation de produits à base de viande


Malgré l'intervention d'importants moyens, un incendie détruit dans la nuit une salaison de 6 000 m². Le bâtiment en maçonnerie avec toiture en bardage métallique soutenue par des poutres en béton n'a pas résisté au flux thermique ; **50 à 100 t de viandes sont ensevelies sous les décombres. Un parc, des immeubles et une autoroute sont situés à moins de 300 m ; de graves problèmes d'hygiène, des odeurs pestilentielles et un risque de pollution des sols et des égouts (mois très pluvieux) sont redoutés tant que les viandes n'auront pas été enlevées.** Des formalités contractuelles ralentissent les travaux de déblaiement (200 KF) et la mise en sécurité du site : l'exploitant non propriétaire des murs à abattre, les assureurs demandant plusieurs devis pour les travaux, ainsi que pour l'enlèvement des déchets carnés par une société spécialisée, les réserves des experts, envisageant une enquête approfondie nécessitant de laisser les lieux en l'état, etc. Les dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas connus.

 **ARIA 19163 - 26/07/2000 - 29 - QUIMPERLE**


52.10 - Entreposage et stockage

 En l'absence des employés, une fuite d'ammoniac se produit la nuit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt. Des ouvriers dans un établissement voisin, gênés par une forte odeur, préviennent les pompiers et des techniciens de l'entrepôt ; ces derniers arrivent sur les lieux 1 h plus tard. L'accident a pour origine la défaillance d'un joint torique (diam. voisin de 20 mm) sur le pilote d'une vanne d'aspiration implantée sur une canalisation d'NH3 gazeux basse pression associée à une

chambre froide. L'installation est mise en dépression à l'aide d'un compresseur et la zone de fuite est isolée, le joint est remplacé en 15 min. La quantité d'NH3 perdue est évaluée à moins de 1 l. Le dispositif de télé-surveillance prévu pour alerter le personnel de maintenance n'a pas fonctionné, la concentration en NH3 dans l'air étant inférieure au seuil de déclenchement programmé (2 000 ppm). Un contrôle général de l'installation est réalisé avant sa remise en service.

 **ARIA 19165 - 16/07/2000 - 35 - SERVON-SUR-VILAINE → Effet domino**


10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

 Un feu se déclare dans une boulangerie/pâtisserie industrielle. Des agents de maintenance sur site et plusieurs automobilistes circulant sur une nationale toute proche alertent les secours. L'incendie détruit un entrepôt frigorifique abritant 1 200 palettes de viennoiseries et 0,5 à 2 t d'ammoniac s'échappent à la suite de la destruction d'un évaporateur associé aux installations de réfrigération. **Si les locaux voisins de la chambre froide et notamment la salle des machines de l'installation de réfrigération ne sont pas atteints, 3 canalisations de transport d'NH3 implantées sur le toit de cette salle ont plus ou moins souffert des flammes (manchons calorifugés calcinés).** Les eaux d'extinction se sont déversées dans les bassins d'orage et de décantation de l'établissement. Aucune victime n'est à déplorer. Selon les pompiers et la gendarmerie, le sinistre aurait pour origine un incident électrique sur une enseigne lumineuse implantée sur l'une des parois de l'entrepôt.

ARIA 20217 - 06/04/2001 - 91 - BRUYERES-LE-CHATEL



10.92 - Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

Un violent incendie embrase les 8 000 m² d'entrepôt d'une usine de fabrication et de conditionnement d'aliments, ainsi que d'accessoires pour animaux. Trois membres du personnel également pompiers volontaires tentent vainement dans un premier temps d'éteindre l'incendie avec les moyens internes du site. Les employés sont évacués. Un énorme panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. L'intervention qui dure 6h30, mobilise 30 véhicules, 100 hommes et un débit d'eau de 600 m³/h, dont une partie est fournie par un établissement voisin. Le feu qui s'est déclaré dans la zone des silos d'ensachage, a été alimenté par les cartons d'emballage et les produits alimentaires stockés. Les pompiers n'ont pu pénétrer dans le bâtiment à structure métallique. Les eaux d'extinction ne pouvant être collectées dans une rétention se déversent dans des fossés et dans une rivière. Le vent provoque des envols de mousse provenant des shampoings présents sur le site. Des prélèvements d'eau sont réalisés. Les 8 000 m² de l'établissement sont détruits et 100 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

 **ARIA 21629 - 03/01/2002 - 79 - SAINT-PARDOUX**

YY.YY - Activité indéterminée

 **Les corps de 3 enfants sont découverts dans un entrepôt réfrigéré.** Les installations de réfrigération ne sont pas impliquées.


ARIA 22640 - 02/07/2002 - 59 - LOMME

52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 3 000 m² dont 1 500 m² réfrigérés. Aucune précision n'est donnée sur la nature de l'installation de réfrigération et sur les dommages subis par celle-ci.


 **ARIA 22690 - 10/07/2002 - 56 - VANNES → Surgélation**

10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

 Un incendie, qui se déclare vers 6h40 et en présence des employés dans la partie production d'une usine de gâteaux surgelés, embrase rapidement l'ensemble du bâtiment. La mousse de polyuréthane en flamme génère une épaisse fumée noire, obligeant les services de l'équipement à baliser une nationale proche. L'intervention mobilisera 70 pompiers et d'importants moyens matériels. Les secours commenceront à combattre le feu par l'extérieur, avant d'ouvrir une brèche dans l'enchevêtrement de tôles calcinées. Un couloir séparant la partie administrative fera office de coupe feu. Les dommages matériels sont évalués à 5 MEuros : 5 000 m² de locaux détruits, dont les zones de production, de stockage et d'expédition et les bureaux. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Des agents de nettoyage, à base d'acide chlorhydrique (1 000 l), de soude (100 l) et de formol (200 l) dilués par les eaux d'extinction, ont été en grande partie retenus dans un bassin d'eaux pluviales dont le trop-plein a été obturé lors de l'intervention des secours ; un contrôle du pH avant rejet des eaux collectées dans ce bassin ne révélera aucune valeur anormale. Les locaux devront être rasés et reconstruits ; 120 salariés de l'entreprise sont en chômage technique. Le **sinistre se serait initié dans les combles**, peut-être à la suite d'un court-circuit électrique. L'exploitant souligne que dommages et pertes d'exploitation liées étaient assurés et que l'impact sur le résultat opérationnel devrait être limité à 0,15 Meuros. Un sinistre de nature comparable avait déjà détruit en novembre 2001 l'un des autres sites de la société. Selon la presse, la production de l'usine sera délocalisée sur un autre site du groupe fin juin 2004.

 **ARIA 22743 - 21/07/2002 - 61 - BRIOUZE**


52.10 - Entreposage et stockage

 Une fuite de 100 kg d'ammoniac se produit sur les installations de réfrigération d'un entrepôt de viande ; 800 des 1 200 t de marchandises stockées sont contaminées. Les pompiers colmatent la fuite et ventilent les locaux.




 **ARIA 22821 - 07/08/2002 - 971 - → Surgélation**

52.10 - Entreposage et stockage

 Une fuite de 2 à 3 l d'ammoniac (NH3) de réfrigération (sur 3 500 kg) a lieu dans un établissement distribuant en gros des aliments congelés et surgelés. Alimentant les évaporateurs des chambres froides négatives (-25 °C < T < -20 °C), le circuit basse pression (1 t NH3, -32°C sous 1 bar abs.) impliqué comprend un réservoir BP de 6 000 l (1 t d'NH3) et un compresseur. La sortie BP dispose de 2 lignes de soutirage du ballon BP alimentant chacune une pompe. Les 2 pompes sont raccordées au réseau d'alimentation des évaporateurs par une canalisation unique. Un filtre isolable par 2 vannes papillons installé dans la salle des machines protège les évaporateurs et dispositifs de commande d'éventuels corps étrangers.

La fuite a lieu alors qu'un artisan frigoriste sous-traitant veut changer le couvercle supérieur du filtre ; il en ferme les vannes d'isolement, effectue une purge (tuyau de purge retrouvé plongé dans un bac plastique rempli d'eau ammoniacale), retire enfin le couvercle du filtre et reçoit un jet d'NH3 liquide. Brûlé au visage, au bras et au thorax, le frigoriste parvient à atteindre la douche de sécurité implantée dans le local. La détection NH3 qui se déclenche (seuil haut) vers 9h25, provoque le démarrage du ventilateur d'extraction, l'arrêt de l'alimentation électrique de l'installation NH3, une

alarme sonore sur le site avec transmission à la société de gardiennage. L'un des responsables de l'entrepôt prévient alors le fils de l'artisan également frigoriste travaillant sur le site. Ne pouvant être sur les lieux que 10 mn plus tard au moins, ce dernier retrouvera le corps de son père dans la salle des machines.

Une expertise révèle une rupture de la tige de maintien central, par l'intermédiaire de 2 ressorts, des flasques supérieure et inférieure du filtre. Un scénario accidentel est avancé : purge incomplète du filtre et/ou mauvaise fermeture de la vanne côté évaporateurs, rupture vraisemblablement préexistante de la tige du filtre, brutale détente des ressorts éventuellement favorisée par la montée en pression de l'NH3 présent dans le filtre, projection d'une quantité d'NH3 suffisantes pour brûler et asphyxier la victime, seule et sans masque dans la salle des machines. **Au déclenchement de l'alarme, aucun des responsables et employés n'a eu le réflexe d'aller vérifier la présence ou non d'une victime dans la salle des machines, ni de prévenir les pompiers qui arriveront après le fils de la victime.**

ARIA 23210 - 26/06/2002 - 94 - VITRY-SUR-SEINE

52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie d'origine électrique se déclare dans un poste de transformation électrique comportant 2 transformateurs à huile. Seule une armoire électrique (TGBT) est détruite. Le personnel de gardiennage donne l'alerte. Le poste de transformation alimente les bâtiments et les chambres froides d'un entrepôt ; les produits surgelés sont évacués vers d'autres plates formes frigorifiques. L'alimentation électrique est provisoirement assurée par un groupe électrogène. L'extincteur installé dans le local électrique n'a pas pu être utilisé par le personnel de gardiennage. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigoriènes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été atteintes.

ARIA 23371 - 28/09/2002 - 22 - SAINT-BRIEUC

52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite d'ammoniac (NH3) se produit le week-end vers 22h10 sur les installations de réfrigération d'un entrepôt frigorifique. Un périmètre de sécurité de 200 m est établi et la population se confine. Le personnel technique de l'entreprise stoppe la fuite. L'accident est dû à l'ouverture intempestive d'une soupape de sécurité installée sur un receiver de la salle des machines principale et dont l'orifice de rejet est collecté et reporté en toiture. La soupape fait partie d'un dispositif limiteur de pression constitué de 2 soupapes montées en parallèle sur un robinet inverseur par vanne 3 voies. La soupape tarée à 16,5

bars s'est ouverte sans raison apparente, les enregistrements de pression indiquant une pression normale de fonctionnement de l'installation lors de l'incident (12 bars). Cette soupape qui faisait l'objet de contrôles et de vérifications réguliers, avait notamment été remplacée en 1998 ; située dans la salle des machines elle est donc protégée d'une éventuelle dégradation liée aux intempéries. Le **rejet d'NH3 a été détecté par des capteurs situés dans les combles sous la toiture.** Une alarme s'est déclenchée lorsque le 2ème seuil (4 000 ppm) a été atteint, provoquant la mise en sécurité par arrêt total de l'installation et alertant un technicien d'astreinte par transmission téléphonique ; ce dernier est sur place 15 mn plus tard. Les pompiers prévenus par le voisinage (odeur) sont sur les lieux à 22h45, suivis 5 mn plus tard du responsable technique et du directeur de l'établissement. La soupape défectueuse est remplacée durant la nuit et les installations redémarrent le dimanche matin sous surveillance renforcée. La quantité d'NH3 rejetée en hauteur (8,5 m) et sous forme vapeur est évaluée à quelques kilogrammes ; celle-ci ne nécessite pas d'appoint de frigorigène dans l'installation. Aucun dommage notable sur l'environnement n'est observé. Une réflexion interne est engagée : collecte des rejets avec détection et neutralisation, remplacement complet des soupapes en changeant si nécessaire le type de ces équipements... L'exploitant note que la chaîne de transmission d'alarme a bien fonctionné et que la collaboration entre les employés et les pompiers a été efficace, notamment en raison des exercices communs réguliers effectués par le passé.

ARIA 24153 - 04/03/2003 - 22 - ERQUY → Feu dans parois chambre

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Un **feu se déclare dans le doublage de la chambre froide d'un supermarché.** Un court-circuit serait à l'origine du sinistre. Aucune information n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 24384 - 04/04/2003 - 72 - LE MANS

52.10 - Entreposage et stockage

Dans un entrepôt frigorifique, un incendie se déclare dans un atelier de 100 m² abritant des produits inflammables. Le feu n'atteint pas la réserve d'ammoniac de l'installation de réfrigération. Les locaux sont ventilés. Selon l'exploitant, l'incendie aurait pour origine un échauffement de la bobine du contacteur qui alimente une meule dans l'atelier mécanique, le boîtier électrique se serait enflammé puis le feu se serait propagé à une corbeille de papiers.

ARIA 24821 - 14/06/2003 - 67 - WINTERSHOUSE

52.24 - Manutention

Un samedi vers 20 h, un incendie détruit un entrepôt de 1 300 m² contenant des produits alimentaires (huile et poissons). L'intervention de 70 pompiers permet de préserver les locaux administratifs. Les 30 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à la présence éventuelle d'une installation de réfrigération.

ARIA 24828 - 15/06/2003 - 94 - RUNGIS

46.90 - Commerce de gros non spécialisé

Un feu se déclare un dimanche vers 15h30 dans les bureaux en mezzanine occupant une partie des 22 000 m² d'un entrepôt aux fleurs du MIN de Rungis. Des locataires travaillant dans leurs locaux donnent l'alerte avant le déclenchement de la détection incendie. Près de 200 pompiers interviennent durant 4 h pour circonscrire le feu après avoir dû forcer les accès à la partie concernée du bâtiment. Après une explosion, la partie supérieure du bâtiment s'est effondrée et la chute de la mezzanine a légèrement commotionné plusieurs pompiers qui s'y trouvaient. La chaleur a déformé la structure métallique

d'une chambre froide mais aucune atteinte aux installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés n'est constatée. Le feu a détruit 2 000 m² de locaux et 15 % du bâtiment est inexploitable. Seules 2 des 20 installations de climatisation de type roof-tops sont détruites. Selon les premières constatations, le sinistre serait dû à un défaut sur l'installation électrique. Pour la poursuite de l'activité sur le site, une expertise sur la stabilité du bâtiment est demandée à une société spécialisée et le laboratoire central de la Préfecture de Police réalise des analyses d'air dans le bâtiment montrant l'absence de CO, d'HCN et de poussières. Par ailleurs, l'inspection des installations classées demande de plus un rapport de contrôle des installations de détection incendie et des installations électriques après le sinistre.

ARIA 25254 - 04/08/2003 - 68 - SAUSHEIM

52.10 - Entreposage et stockage

Dans la cour d'un entrepôt de fruits et de légumes de 3 500 m², un feu de palettes allumé par un employé devient incontrôlable. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide d'extincteurs, mais les flammes se propagent rapidement à tout le stock de palettes et de matériels. Le service chargé de l'électricité coupe une ligne haute-tension surplombant le sinistre. Après 8 h d'intervention, plus de 60 pompiers parviennent à préserver le bâtiment de 2 000 m² appartenant à une

société voisine. Une explosion dans l'entrepôt blessera 1 pompier aux tympans. Un second qui chute lors d'une reconnaissance, se blesse à une jambe. Les dommages matériels sont importants pour la société maraîchère : l'entrepôt principal et le bâtiment administratif sont détruits, le matériel informatique est fortement endommagé. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages subis par cette dernière.

ARIA 25510 - 02/09/2003 - 67 - STRASBOURG

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un incendie détruit 2 200 m² d'entrepôts frigorifiques d'un grossiste abritant des produits de la mer et des fleurs en attente de livraison au marché gare. Une vingtaine de personnes est évacuée des bureaux voisins. **Le mur séparant 2 zones réfrigérées s'effondre et le feu se propage à tous les entrepôts.** Le vent qui se lève, repousse les fumées vers l'intérieur de la zone. Un incident électrique serait selon les enquêteurs à l'origine de l'incendie. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération utilisant un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 25864 - 11/08/2003 - 84 - SORGUES

52.10 - Entreposage et stockage

Une fuite d'ammoniac (NH₃) dans la nuit sur les installations de réfrigération d'un établissement conditionnant et distribuant des produits alimentaires congelés, est détectée olfactivement par les employés lors de leur prise de poste.

Une société de maintenance localise et isole la fuite située sur une canalisation calorifugée extérieure d'NH₃. Une corrosion sur plusieurs mètres de longueur est à l'origine de la fuite évaluée entre 0,5 et 1 l/h. Des investigations révèlent, sur plusieurs mètres de la canalisation, l'absence de bande grasse assurant une protection efficace contre la corrosion. Cette

négligence lors de l'installation de la conduite 11 ans plus tôt est à l'origine de l'incident. Ses conséquences sont limitées, le débit de fuite d'NH₃ est resté faible et s'est dispersé sans flash. A la demande de l'Inspection, l'exploitant doit sous 1 mois : analyser les causes de la défaillance à l'origine de l'incident, faire expertiser la canalisation en cause, contrôler toutes les canalisations calorifugées du site transportant de l'NH₃, prendre toute mesure pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel incident, engager une réflexion sur l'utilisation du frigorigène NH₃ dans ses installations et la réduction des risques inhérents à ce fluide.

ARIA 26450 - 27/06/2003 - 84 - SORGUES

01.61 - Activités de soutien aux cultures

Une fuite d'ammoniac (NH₃) se produit sur un circuit de réfrigération dans une conserverie de salades. Après détection d'odeur, le personnel est évacué et 5 employés sont hospitalisés. Le tuyau défectueux est dégazé puis mis hors service et remplacé. Une expertise sera réalisée sur ce dernier. Dans une 2ème phase, le réseau d'NH₃ a subi 2 examens :

thermographie par infrarouge de toutes les tuyauterie et gammagraphie des raccordements de tuyaux. Les secteurs douteux révélés par la thermographie sont traités. Sur le long terme, l'NH₃ sera remplacé par un réseau d'eau glycolée. En parallèle,

des exercices d'évacuation sont organisés avec remise à niveau des procédures d'évacuation.

ARIA 27161 - 04/03/2004 - 05 - VENTAVON

01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau

Lors de la pause méridienne, un feu se déclare sur le parvis d'un entrepôt de 8 000 palettes dans une usine fruitière. Malgré l'intervention rapide de pompiers, l'incendie se propage très vite détruisant 2 chambres froides et polluant 150 t de fruits. Le montant des dommages est évalué à 3 millions d'euros. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les

installations de réfrigération.

ARIA 27595 - 20/07/2004 - 84 - LA TOUR-D'AIGUES

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Lors d'un appoint d'huile sur le compresseur d'une installation de réfrigération vers 7h30, le clapet d'une vanne sort de son logement et entraîne une fuite de 200 l (140 kg) d'ammoniac (NH₃). L'exploitant alerte les secours pendant qu'un technicien isole la fuite qui sera finalement maîtrisée vers 11 h. Un périmètre de sécurité est mis en place durant l'intervention des

secours. Le technicien intoxiqué hospitalisé par précaution. La teneur en NH₃ a atteint 600 ppm dans le local technique avant de redescendre à 2 ppm vers 11 h. L'installation était exploitée sans autorisation. L'inspection constate les faits et

demande une expertise complète des installations.

ARIA 27647 - 27/07/2004 - 45 - BONNY-SUR-LOIRE → Effet domino

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare sur une semi-remorque peu après 2 h. L'incendie se propage à un entrepôt frigorifique de 8 000 m² et à un stockage extérieur de 8 000 palettes en bois. Plusieurs bouteilles de gaz explosent dans le bâtiment. Un riverain, dont

l'habitation est menacée par les flammes, est évacué. Les pompiers rencontrent des difficultés d'accès au sinistre et d'approvisionnement en eau. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les 35 employés sont en chômage technique.

ARIA 27862 - 15/08/2004 - 77 - MITRY-MORY

52.10 - Entreposage et stockage

Un incendie détruit le local transformateur électrique de 20 KV d'une entreprise stockant des denrées périssables dans un entrepôt réfrigéré. Les 100 employés de l'établissement sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 28031 - 01/05/2004 - 974 - NC

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare dans la salle des machines d'un entrepôt frigorifique portuaire à la suite de l'échauffement d'une armoire électrique. Des fumées toxiques envahissent l'entrepôt, 1 900 t de marchandises sont saisies et détruites. Aucune information précise n'est donnée quant au frigorigène utilisé et aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. L'accident n'est pas daté avec précision (mai ou juin 2004 ?).

ARIA 28550 - 10/11/2004 - 31 - TOULOUSE → Effet domino

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Dans un complexe commercial abritant également plusieurs établissements recevant du public, un violent incendie d'origine indéterminée détruit dans la nuit 5 000 des 15 000 m² d'un entrepôt prolongeant une grande surface. Une carrosserie, une usine de fleurs artificielles, un magasin d'électroménager et une friperie sont également concernés. Enfin, 45 personnes hébergées par une association doivent être relogées en centre d'accueil. L'intervention mobilise d'importants moyens humains et matériels durant 3 h : 65 pompiers, 20 véhicules et 10 grosses lances... Le

complexe est fermé et 120 employés sont en chômage technique. Les services de distribution de l'électricité et du gaz sont mobilisés, le service des eaux est informé. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. La police effectue une enquête. L'activité commerciale ne pourra reprendre qu'après une inspection générale des structures effectuée par des experts missionnés par la ville.

ARIA 28788 - 28/12/2004 - 22 - PAIMPOL

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 13 h sur un **fenwick** dans un bâtiment de 350 m² utilisé comme entrepôt réfrigéré de légumes. L'incendie impacte 3 bâtiments, 700 des 1 400 m² envahis par les fumées sont détruits. L'intervention mobilise 21 pompiers durant près de 6 h. L'exploitant contacte les services d'hygiène pour vérifier si les denrées entreposées ont été détériorées par les fumées, ce qui pourrait entraîner entre autres conséquences une mise en chômage technique des employés ; des experts et assureurs interviennent pour en évaluer le nombre. Les autorités locales, les services techniques municipaux et la gendarmerie se sont également rendus sur les lieux. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 28803 - 24/12/2004 - 28 - LUCE → Effet domino

52.29 - Autres services auxiliaires des transports

Un feu sur 2 poids lourds frigorifiques se propage à un entrepôt. Les pompiers maîtrisent le sinistre et ventilent les locaux. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération fixes.

ARIA 28873 - 04/01/2005 - 93 - SAINT-OUEN → Effet domino

52.2 - Services auxiliaires des transports

Lors de travaux de soudure, un violent incendie embrase vers 16 h un entrepôt abritant d'importantes quantités de bois et de mousse. En se propageant, les flammes détruisent la moitié d'un entrepôt contigu de 1 000 m² de denrées alimentaires. Un épais nuage de fumées nécessite l'interruption de la circulation de la ligne ferroviaire située sur l'emprise des docks. La police, les services du gaz et de l'électricité sont sur les lieux. L'intervention mobilise plus de 120 pompiers et d'importants moyens matériels (35 engins provenant de 14 casernes). L'incendie est circonscrit à 17h47 et déclaré éteint à 18h43. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'installations de réfrigération et aux dommages éventuels subis par ces dernières.

ARIA 28970 - 17/01/2005 - 33 - BEGLES

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Dans une charcuterie industrielle, une abondante fumée se dégage vers 21 h d'un entrepôt frigorifique de 2 500 m². Les pompiers éprouvent de grandes difficultés pour pénétrer, puis évoluer dans le bâtiment. Ce dernier est ventilé à l'aide des ouvrants existants, puis l'incendie est localisé sur des panneaux sandwich isolant le bâtiment. L'intervention se termine 2 h après le déclenchement de l'alerte. A la suite de ce sinistre, 30 personnes sont en chômage technique pour une durée indéterminée. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 29348 - 03/03/2005 - 29 - ERGUE-GABERIC

46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

Un feu se déclare vers 2 h dans les bureaux d'un commerce de gros de produits alimentaires. L'incendie se propage sur 1 000 m² à un quai de chargement et à un entrepôt abritant des palettes de lait conditionné. Une partie du bâtiment s'effondre. Les services spécialisés coupent l'électricité sur le site. Les 45 pompiers mobilisés protègent 2 poids lourds et maîtrisent le sinistre en 2h30 ; **le froid intense a rendu difficile leur intervention**. A la suite du sinistre, 20 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 29416 - 10/03/2005 - 59 - DUNKERQUE

46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques

Un feu se déclare vers 23h45 dans un entrepôt frigorifique de 1 500 m² constitué d'une structure métallique habillée de panneaux sandwich en mousse de polyuréthane. Le bâtiment est séparé par des portes coupe feu et des murs en béton. Les secours (50 pompiers mobilisés) qui interviennent sous ARI en raison de la présence de fumées toxiques, limitent la propagation des flammes aux compartiments internes de l'entrepôt et à un bâtiment contigu. L'effondrement d'un tiers de la toiture (bac acier) complique l'intervention. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée, mais un stock de 700 kg de poissons est détruit. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 29666 - 25/02/2005 - 01 - BOURG-EN-BRESSE

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu se propage dans un entrepôt de 200 m² abritant un stock de cartons dans un établissement d'abattage et de découpe de porcs. Un agent d'entretien note vers 8h45 une fumée au-dessus du bâtiment 'de la volaille', tout en détectant des odeurs suspectes au niveau du magasin d'entretien. Un technicien de maintenance coupe l'alimentation électrique par sécurité et une équipe de maintenance intervient avec des extincteurs, puis alerte les pompiers. L'usine est évacuée. Les services spécialisés coupent l'arrivée de gaz et les pompiers maîtrisent le sinistre.

L'établissement dont les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne semblent pas avoir été atteintes, reprend ses activités à 10h30. Les lieux sinistrés sont déblayés dans l'après-midi avec l'aide des pompiers. Une entreprise spécialisée évacue les déchets collectés dans une benne.

Selon l'exploitant, un acte de malveillance et un **problème électrique lié à la présence d'un grand nombre de faisceaux électriques le long des murs et en toiture pourraient être à l'origine du sinistre**. La police effectue une enquête et un expert est mandaté par l'assureur. Lors d'une visite d'inspection, l'administration note que le départ du feu s'est produit sur la toiture d'un local mitoyen et que l'incendie a gravement endommagé le contenu du bâtiment dont une partie de la toiture en fibrociment est détruite.

Plusieurs éléments non conformes à la réglementation sont observés : accident non déclaré à l'administration, eaux d'extinctions orientées sur la station de traitement municipale sans analyses préalables, moyens en eaux (une réserve de 480 m³ d'eau devra être prévue), exutoires de fumées et alarmes incendie insuffisants, établissement dépourvu de plan ETARE, local de charge d'accumulateur inadapté... L'installation de dispositifs anti-intrusion est demandée, ainsi que plusieurs dispositions techniques relatives à la reconstruction du local sinistré : détections incendie et anti-intrusion avec mise en place de procédures adaptées, installation de portes coupe feu et d'exutoires de fumées, flocage de protection de la charpente métallique pour bloquer l'extension d'un incendie éventuel, implantation de dispositifs de lutte (RIA...) suivant la réglementation et les **préconisations en vigueur**. Un arrêté de mise en demeure et un arrêté complémentaire sont proposés au préfet. L'étude des dangers de l'établissement est actualisée avec l'aide d'un cabinet d'études spécialisé.

ARIA 29687 - 23/04/2005 - 77 - NEMOURS

52.10 - Entreposage et stockage

Un conteneur ou "fût à pression" d'ammoniac (NH3) fuit dans un entrepôt de surgelés en zone artisanale. L'accident a lieu lors du remplacement du condenseur d'une unité de réfrigération en partie vidée la veille avec transfert de 1 500 kg d'NH3 à - 18 °C dans 4 fûts de 930 l (450 kg) loués à un distributeur de produits chimiques par le frigoriste chargé des travaux. Les 3 fûts pleins et un 4ème rempli à 50 % sont ensuite stockés hors de l'entrepôt gardienné de nuit.

Le lendemain à 11h50, l'un d'eux non manipulé entre temps, construit en 1998 et ré-épruvé en 2003 (PE 49 bar, PS 32,5 bar, - 20 °C < T < + 50 °C) se déchire brutalement. Le POI est déclenché vers 12h15. D'importants moyens humains et matériels interviennent : centaine de pompiers, quarantaine de véhicules, 2 hélicoptères... Un nuage toxique incommode une centaine de personnes sur la ZI (dont 21 employés de l'entrepôt), puis atteint une aire d'autoroute à 200 m des fûts où stationnent plusieurs automobiles ; 52 victimes sont recensées, 28 dont 5 plus atteintes (2 gendarmes, 1 chauffeur dans l'entrepôt et 2 personnes asthmatiques) sont hospitalisées jusqu'au soir. Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place et une rue est bloquée. Des messages lumineux informent les usagers de l'autoroute : aire de repos interdite, fermeture des vitres des véhicules, arrêt des ventilations. Les pompiers en ARI dispersent les émanations d'NH3 avec des lances. Pour maintenir une capacité de rétention suffisante, les eaux de dilution collectées dans un bassin de 300 m³ sont rejetées dans le réseau après un contrôle de pH (8 à 9) ; 550 m³ d'eau seront ainsi utilisés. Les fûts intacts sont transférés dans l'unité de réfrigération. L'aire de repos est réouverte à 21h26 et l'intervention s'achève vers 22 h.

Une expertise note une rupture de l'équipement sous pression (ESP) consécutive à un sur-remplissage dû à une procédure de travail "inadaptée" et préconise une pesée systématique des fûts. Selon l'IIC, la procédure est surtout difficile à mettre en oeuvre : positionnement minutieux du fût "polyvalent" susceptible de contenir gaz liquéfiés ou liquides en fonction de 2 marques peintes sur son flanc selon un angle de 40° pour que le tube plongeur limiteur de remplissage 85 ou 100 % puisse jouer son rôle... Ce réglage est cependant imprécis, l'extrémité du tube étant par construction à une distance variable de la paroi du cylindre. Un mélange de produits (eau / NH3...) dû à cette même polyvalence ne peut aussi être écarté.

Une réduction de 600 kg de la charge d'NH3 (passage au régime de la déclaration) avec remplacement du matériel existant libère un espace suffisant en salle des machines pour stocker les conteneurs de transfert. La construction d'un quai de chargement spécifique facilite la manutention des conteneurs. Le POI est renforcé. Les procédures de remplissage / vidage des réservoirs mobiles sont mieux formalisées.

ARIA 29697 - 04/01/2005 - 75 - PARIS

49.20 - Transports ferroviaires de fret

A la suite d'une soudure avec un poste portatif, un incendie vers 16h15 dans une cellule de 200 m² d'un entrepôt de transport ferroviaire se propage dans une autre cellule de 245 m². Le feu qui n'a pu être maîtrisé immédiatement, s'est initié sur une banquette chargée de tissus et voilages dans la cellule de 200 m² abritant des produits d'ameublement. Il s'est ensuite propagé par le toit ou latéralement à la cellule de 245 m² voisine contenant des produits alimentaires. Le sinistre est maîtrisé vers 17h30. Les 2 cellules sont détruites. Une 3ème cellule contenant du matériel de réfrigération est partiellement endommagée. Aucune victime n'est à déplorer. La surface totale de l'entrepôt est estimée à 4 à 5 fois la partie sinistrée, ce qui laisse supposer qu'il pourrait être classable. Pour déterminer le classement éventuel, il est demandé à l'exploitant de fournir divers renseignements : nombre d'entrepôts couverts sur le site, surface et volume, tonnage et nature des matières entreposées, plan d'ensemble du site et plan de chaque entrepôt avec les différentes cellules qui le composent.

ARIA 29972 - 07/06/2005 - 79 - ALLONNE

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu de palettes en plastique se déclare dans un entrepôt arboricole de 7 000 m² à usage de conditionnement de pommes. L'incendie en détruit 2 000 m² et menace de se propager à un bâtiment voisin. L'exploitant envisage un chômage technique de quelques jours pour 20 des 150 employés. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Cet incident provoque également une pollution par les eaux d'extinction du THOUET où plus de 1 t de poissons morts est récupérés.

ARIA 30072 - 18/06/2005 - 86 - NEUVILLE-DE-POITOU

01.13 - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

Un feu suivi d'un important dégagement de fumées se déclare le local d'ensachage et une chambre froide sur 600 m² dans une usine de conditionnement de légumes. L'installation de réfrigération est détruite.

ARIA 30132 - 25/06/2005 - 17 - ROYAN

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Dans un entrepôt de fruits et de légumes implanté en zone urbaine, un feu se déclare vers 15 h sur un compteur électrique détruit 2 engins élévateurs et 1 camion stationnés à proximité. Les 34 pompiers mobilisés éteignent l'incendie en 2h20 et assurent 3 rondes de surveillance durant la nuit. Quatre secouristes sont victimes de coups de chaleur lors de leur intervention et 2 personnes âgées sont légèrement intoxiquées par les fumées. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. A la suite du sinistre, 12 employés sont en chômage technique. Selon la police, le feu se serait déclaré à la suite d'un court-circuit.

ARIA 30237 - 09/07/2005 - 29 - BREST

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un incendie détruit un entrepôt de fruits et de légumes de 10 000 m² disposant d'une installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. L'établissement était implanté à 140 m d'un stockage de 9 000 m³ de gaz liquéfié, classé SEVESO seuil haut et composé de 5 sphères aériennes, lui-même entouré de 2 dépôts d'hydrocarbures autorisés avec servitudes. Ces installations n'ont pas subi d'effets dominos.

ARIA 30357 - 25/07/2005 - 34 - BOISSERON → Effet domino

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu d'origine malveillante se déclare vers 2 h sur une semi-remorque de balles de carton compacté stationnée sur la plate-forme extérieure "déchets" d'un entrepôt réfrigéré de produits alimentaires. L'incendie se propage à 50 palettes en bois situées à proximité immédiate puis, par rayonnement, à un stock de 2 400 palettes distant de 4 m. La chaleur du foyer provoque l'explosion de 7 des 25 bouteilles de 13 kg de propane stockées dans un casier distant de 5 m. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers à 2h34 ; ils arrivent sur place respectivement à 2h45 et 2h50. Les secours maîtrisent l'incendie en 1h10 à l'aide des RIA et des poteaux incendie du site. Les portes et murs coupe-feu 2 h ont évité la propagation de l'incendie aux bâtiments et les eaux d'extinction ont été recueillies dans un bassin de rétention. L'incendiaire repéré par les caméras de surveillance sera interpellé dans les 48 h par les gendarmes. A la suite du sinistre, l'exploitant éloigne les bouteilles de gaz d'au moins 10 m des stockages de matériau combustible et limite la quantité de palettes stockées en augmentant leur fréquence d'enlèvement. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3).

ARIA 30367 - 26/07/2005 - 93 - AUBERVILLIERS → Effet domino

46.3 - Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac

Un violent incendie détruit un entrepôt de 6 000 m² abritant d'un côté des denrées alimentaires et de l'autre des luminaires. Le bâtiment est en zone urbaine. Un important panache de fumées est émis. La police met en place un périmètre de sécurité et évacue 300 riverains. Les secours découpent des accès dans les portes métalliques avec une scie circulaire. Malgré ces difficultés d'accès dans le bâtiment, les 160 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre, évitant la propagation des flammes à un garage automobile. Un dispositif de surveillance est mis en place. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 30588 - 07/09/2005 - 05 - LA SAULCE

01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau

Un feu se déclare dans un stock de palettes en plastique dans un entrepôt agricole de pommes de 5 000 m². Les pompiers protègent les installations de réfrigération et les locaux administratifs. Les travaux de déblaiement sont effectués après accord de l'assureur du propriétaire.

ARIA 30621 - 12/09/2005 - 13 - MARSEILLE

YY.YY - Activité indéterminée

Un feu se déclare peu avant 16 h dans un entrepôt désaffecté de 3 400 m² sur 3 niveaux et en partie frigorifique. Une soixantaine de pompiers et de nombreux véhicules d'intervention sont mobilisés. Une école au nord du bâtiment est évacuée. Une société de démolition travaillant sur place abat une partie de la toiture se révélant dangereuse et extrait les débris pour en faciliter le noyage à l'air libre. En raison de la fumée émise, les services de l'équipement effectuent des rondes de sécurité sur une autoroute proche. **Des analyses révéleront la présence d'aniline dans les fumées.** Un médecin examine sur place 4 marins-pompiers blessés lors de l'intervention ; ces derniers seront hospitalisés. Le feu maîtrisé à 18h15 est déclaré éteint à 16h30. Une surveillance est assurée une partie de la nuit, puis le dispositif d'intervention est levé à 2h30. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subit par les installations de réfrigération présentes dans le bâtiment.

ARIA 30632 - 14/09/2005 - 79 - LA CRECHE

46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

Un feu se déclare à 17h12 dans un bâtiment frigorifique d'un commerce de produits laitiers, oeufs et huiles de 5 000 m². L'incendie intéresse une cellule de 1 000 m² abritant des palettes de cartons entreposées sur des rayonnages. Les pompiers qui maîtrisent le sinistre vers 19h50, rencontrent des difficultés pour évacuer les fumées et ventiler les locaux ; ne pouvant ouvrir une porte donnant sur un stock de fromages prêts à être livrés et ne devant pas être contaminés, ils seront contraints de créer un exutoire en découpant une partie du toit. L'intervention s'achève vers 2 h. Les pertes de production sont évaluées à 400 t de marchandises, soit 2 MEuros. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. Selon l'exploitant, des travaux effectués par une entreprise extérieure seraient à l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subit par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Plusieurs jours seront nécessaires pour nettoyer l'aire de stockage concernée.

ARIA 30832 - 12/10/2005 - 42 - LA TALAUDIÈRE → Effet domino

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu se déclare à 12h58 dans la salle des machines d'un établissement de transformation de viande de 15 000 m² dans lequel 2 prestataires de service intervenaient sur un transformateur TG-BT (maintenance ?). Selon les informations disponibles, le sinistre a été initié par un arc électrique sur le transformateur. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés : 74 pompiers, une quinzaine de véhicules... Une épaisse fumée complique l'intervention des secours dans cette unité industrielle reliée par un tunnel à l'abattoir municipal. La déflagration d'une armoire électrique blesse un employé. Un pompier est légèrement brûlé et intoxiqué par les dégagements de fumées. Les 150 employés du site sont évacués et les locaux sont désenfumés. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. L'incendie a détruit 20 % de la surface de l'établissement, dont une partie de la salle des machines et des zones de stockage des viandes. **Les eaux d'extinction ont été polluées par des substances issues de la dégradation thermique des carcasses d'animaux, ainsi que des panneaux isolants et des fluides frigorigènes de type R22 provenant des installations de réfrigération endommagées (effet domino).** Mis en sécurité, l'établissement est privé d'eau potable, d'électricité durant 48 h, de téléphone durant 72 h et de gaz durant 10 jours. Les locaux de production sont nettoyés, 2,5 t de liquide de rinçage et 1,3 t de frigorigène pollué sont récupérées et éliminées. Un nouveau disjoncteur est installé sur le groupe froid. La stabilité de la toiture fragilisée par les flammes sera contrôlée par un organisme tiers. Les dommages matériels sont évalués à 1 400 Keuros, les travaux de nettoyage et décontamination à 750 Keuros et les pertes de production à 7 500 Keuros.

ARIA 30952 - 03/11/2005 - 30 - SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE

YY.YY - Activité indéterminée

Une fuite d'ammoniac (NH₃) a lieu sur une tuyauterie de 20 / 27 mm en partie sectionnée dans un bâtiment de 4 000 m² abritant d'anciennes installations de réfrigération en cours de démantèlement. Aucune victime n'est à déplorer, mais les 20 employés du site sont évacués à titre préventif. Le réservoir principal d'une capacité évaluée à 30 m³ d'NH₃ est implanté hors du bâtiment. Les secours sont alertés vers 10 h. La fuite sera localisée et stoppée à 11h40, puis un frigoriste est contacté pour sécuriser les installations. Les locaux sont ventilés. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux.

ARIA 30958 - 06/11/2005 - 13 - PLAN-D'ORGON

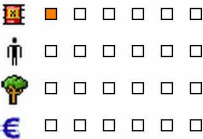
YY.YY - Activité indéterminée

Un violent feu se déclare dans un entrepôt d'une entreprise de transport frigorifique de 5 000 m². L'incendie se propage à 10 camions, la partie administrative est préservée. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer la cause du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

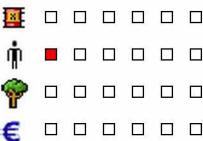
ARIA 31151 - 14/12/2005 - 66 - ILLE-SUR-TET

01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau

Un incendie détruit 3 500 m² d'une coopérative fruitière de 6 000 m². 3 familles parmi lesquels 7 employés sont relogées après endommagement de leur logement à l'étage. **Un stock de palette dans les locaux explique le fort potentiel calorifique dégagé par l'incendie.** Par ailleurs, un vent fort complique l'intervention de la centaine de pompiers mobilisée. Trois d'entre eux seront légèrement blessés. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Le coût des dégâts matériels est estimé à 500 Keuros.

 **ARIA 31216 - 23/09/2005 - 44 - CARQUEFOU**
 52.10 - *Entreposage et stockage*
 Dans un entrepôt frigorifique construit en 1980, 40 kg d'ammoniac (NH3) fuient d'installations de réfrigération en rénovation contenant 3,5 t de frigorigène.
 Avant de remplacer des collecteurs NH3 en hauteur dans un couloir de manutention, un tuyauteur employé par un frigoriste sous-traitant enlève à 10h20 le calorifugeage isolant plusieurs anciennes tuyauteries devant le tunnel de congélation. De la glace se trouvant dans l'isolant, l'ouvrier utilise un marteau et un burin, percute une canalisation et de l'NH3 gazeux fuit dans le quai de manutention. Le responsable d'exploitation fait évacuer ce quai et les bureaux proches 5 min plus tard, puis alerte le directeur en visite clientèle qui donne consigne d'appeler les pompiers, d'avertir le locataire d'une partie des locaux séparée de la zone NH3 et de maintenir le personnel hors du bâtiment. De 10h30 à 11 h, le frigoriste de l'entrepôt et 2 frigoristes sous-traitants ferment les vannes d'aspiration et d'alimentation en liquide des chambres et du tunnel. A 11 h, un technicien accompagné de 2 pompiers recherche la fuite qui est localisée 45 min plus tard : un trou de 2 à 3 mm sur un piquage du collecteur. La tuyauterie est vidangée et mise sous vide. Des prélèvements d'air à 12h30 montrent l'absence d'NH3 dans la partie des locaux louée, 0 à 4 ppm au 1er étage de l'entrepôt, 4 à 20 ppm au rez-de-chaussée et 50 ppm sur le quai devant le tunnel. Les activités reprennent à 13 h. A la remise en service des installations, seule la vanne de départ liquide du tunnel est isolée, les vannes d'aspirations restant ouvertes pour aspirer le reste de l'NH3 dans les batteries du tunnel.

L'exploitant et le prestataire avaient rédigé un plan de prévention et une procédure d'intervention avant les travaux. Il n'y a pas de victime. Plusieurs mesures sont prises : remplacement des collecteurs et des calorifuges, nouveaux collecteurs placés plus haut (risque de heurt diminué) et calorifugés séparément, réunions avec le prestataire pour un rappel des consignes de sécurité et avec l'équipe d'exploitation pour améliorer la réaction à ce type d'accident, exercice planifié avec les pompiers en 2006. Un arrêté préfectoral impose une étude technico-économique : confinement des canalisations de distribution d'NH3 vers les chambres froides, vannes à sécurité positive commandées à distance, amélioration des conditions d'accès aux installations en hauteur dans le circuit de distribution.

 **ARIA 31675 - 14/04/2006 - 13 - LAMANON**
 01.24 - *Culture de fruits à pépins et à noyau*
 Un feu se déclare sur un stockage extérieur de 5 000 m² de palettes en bois dans l'enceinte d'un entrepôt frigorifique de fruits et légumes. Les services de l'électricité coupent l'alimentation du site. Les flammes se propagent à un hangar sur 1 000 m² et menacent un bâtiment de 6 000 m² abritant des chambres frigorifiques et des ateliers de conditionnement. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1h45. 1 secouriste et 2 employés sont légèrement incommodés par les fumées. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuellement subis par les installations de réfrigération.

ARIA 31760 - 10/05/2006 - 59 – LOMME → Surgélation

10.71 - *Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche*

Un feu se déclare à 10h15 sur un moteur de ventilation dans le tunnel de surgélation d'une boulangerie industrielle de 5 000 m². Situé en centre ville et non régulièrement autorisé, l'établissement non "sprinklé" produit du pain industriel congelé pour la grande distribution. L'alerte est donnée à 10h19 et le site est évacué par précaution.

Dès l'arrivée du 1er fourgon des secours, une lance est établie en attendant des agents du service de l'électricité. Une grande échelle est mise en place vers 10h50 et le toit, d'où s'échappent des fumées grises et jaunâtres, est arrosé. Les pompiers interviennent aidés d'employés, mais un stock de cartons, plastiques, farine et sucre nourrit l'incendie qui se propage dans le bâtiment et à la toiture. Des dizaines de badauds aperçoivent vers 11 h des flammes de plusieurs mètres, un important panache noir et gris obscurcit le ciel. Les secours montent en puissance ; plus de 85 pompiers de 6 centres de secours interviennent avec d'importants moyens matériels : 27 engins, 8 m³/min d'eau d'arrosage avec 12 grosses lances (500 l/min) et 2 lances à grande puissance (1 000 l/min), 3 EPA... Un PC est activé en Préfecture entre 13h15 et 13h55. La police met en place un périmètre de sécurité, 1 avenue et 3 rues sont bloquées à la circulation à 11h30 ; 200 personnes sont évacuées (employés du site et 30 riverains proches). Des centaines de curieux sont écartés par sécurité peu avant 12 h en raison d'un risque d'explosion des installations de réfrigération contenant 3 t de frigorigène fluoré. Des mesures d'explosimétrie et de phosgène effectuées par 2 CMIC sont négatives. Le sinistre est circonscrit vers 13h17, tout risque d'explosion, d'émission toxique ou de pollution du réseau d'assainissement est alors écarté. Des foyers difficiles d'accès perdurent toujours vers 15 h, le dernier en toiture sera éteint vers 17 h. Une surveillance est maintenue pour la nuit. Les riverains regagnent leurs habitations à partir de 17h30 et la circulation est partiellement rétablie. Les derniers moyens hydrauliques sont désengagés le lendemain à 13 h.

L'établissement est détruit ; les pertes sont évaluées à 30 millions d'euros, 166 personnes sont en chômage technique. Un sinistre comparable, en mars 2006 en Grande-Bretagne, avait été contrôlé grâce au réseau sprinkler exigé à la reconstruction de l'établissement après un 1er sinistre ayant entraîné 38 millions d'euros de dommages et pertes pour l'entreprise concernée.

ARIA 31944 - 12/07/2006 - 43 - COUBON

10.39 - *Autre transformation et conservation de fruits et légumes*

Un feu d'origine électrique se déclare vers 13 h dans le bâtiment à structure et bardage métalliques d'une conserverie de champignons soumise à déclaration. **L'incendie se propage entre une chambre froide et le bardage sous toiture.** Les pompiers interviennent à 14h20 avec 2 lances incendie. D'importantes fumées liées à la combustion du polystyrène d'isolation sont émises et **l'incendie se propage rapidement à un second entrepôt.** Des problèmes d'alimentation en eau sur le secteur ralentissent l'intervention des pompiers qui sont contraints d'appeler des renforts. Vers 14h33, des gendarmes, ainsi que des agents des services d'électricité, du gaz et des eaux sont sur les lieux. Vers 14h38, l'alimentation en eau est rétablie grâce à une ligne d'aspiration dans la LOIRE. Les pompiers mobilisent d'énormes moyens et parviennent à mettre en place un rideau d'eau pour stopper la propagation des flammes. Le feu est circonscrit vers 15h15 mais est toujours intense. A 16h17, l'incendie baisse ensuite d'intensité et reste contenu dans un seul bâtiment grâce à un émulseur, ce qui permet de protéger certaines machines. Vers 21h30, le feu est éteint et les travaux de déblaiement pratiquement terminés grâce à un engin de type tractopelle. L'incendie n'a fait aucune victime, mais pourrait entraîner la mise en chômage technique d'une douzaine de personnes. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 15h. La circulation momentanément perturbée sur une route proche est rétablie. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un gaz chloro-fluoré (R404A). **L'incendie aurait débuté dans un local électrique associé à une chambre froide.** L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport sur les causes et circonstances du sinistre.

ARIA 32620 - 05/01/2007 - 02 - MERCIN-ET-VAUX → Feu dans chambre froide (mais pas IC)

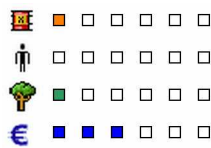
47.11 - *Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire*

Un feu se déclare vers 19 h dans la **réserve de produits frais de 200 m² d'un supermarché.** Le magasin est évacué. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable (2 x 250 l/min + 1 x 500 l/min) et évitent sa propagation à la toiture du bâtiment. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 6 h après les travaux de déblaiement et l'extinction des foyers résiduels. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par l'installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux.

ARIA 32899 - 22/04/2007 - 13 - CHATEAURENARD

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu se déclare à 23h10 dans un entrepôt frigorifique de 8 000 m² d'un commerce de gros de fruits et légumes. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances et **protègent des flammes le réservoir d'ammoniac de 1 600 l situé à l'intérieur du bâtiment**. Une surveillance des lieux est mise en place. L'unité d'emballage de 3 000 m² est détruite ; la partie abritant les locaux administratifs et les produits finis est préservée. Les installations de réfrigération ne semblent pas avoir été endommagées. Du chômage partiel est prévu pour les 30 employés de l'entreprise.

 **ARIA 33299 - 30/07/2007 - 42 - RENAISON**

10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Un feu se déclare vers 2 h dans une usine de fabrication de cakes et de confiserie de 10 000 m². La société de télésurveillance alerte le responsable de la maintenance. Une centaine de pompiers intervient avec 27 engins. Ils coupent l'alimentation en gaz et électricité, font fermer la route D9 pour s'approvisionner en eau dans un étang situé à 800 m et sont maîtres du feu à 6 h. Ils restent sur place le lendemain pour surveiller une éventuelle reprise du feu. La rétention et la station de pré-traitement pleine ne peuvent contenir les 200 m³/h d'eaux incendie qui s'écoulent hors du site dans un canal recevant les eaux pluviales de la zone d'activité se déversant dans l'OUVAN. Les secours installent un barrage filtrant de bannes de paille. L'usine est détruite à 90 %, notamment en raison de la présence importante de matériaux combustibles (sucre, farine, carton...). **Les installations de réfrigération fonctionnant au R404a (mélange de fluoroéthanés) sont atteintes dégageant du fluorure d'hydrogène**, mais les silos de stockage de 60 m³ de sucre et de farine, ainsi que les cuves d'hydrocarbures et le transformateur du site sont intacts. Aucune victime n'est à déplorer, mais 120 personnes sont en chômage technique. Le 01/08, l'organisme public de gestion et de surveillance des cours d'eau ne détecte pas d'impact immédiat sur le canal. Des filières adaptées traiteront les déblais.

Les suies et autres matériaux générés par l'incendie retombent sur des jardins et champs voisins dans un couloir de 3 km de large et de 6 à 10 km de long provoquant l'inquiétude des riverains. L'inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de réaliser des mesures de surveillance de la qualité du milieu dans la zone susceptible d'être impactée au sud-est du site (hydrocarbures totaux, HAP, COV halogénés, métaux lourds, dioxine ...). Les résultats des analyses sur les sols et les végétaux destinés à la consommation humaine et animale sont inférieurs aux valeurs seuil, mais **les eaux et les sédiments du canal sont contaminés par la dioxine, les HAP et des métaux lourds (Arsenic, Plomb et Zinc)**. **Les résultats d'analyses réalisées en janvier 2008 montrent que la pollution du cours d'eau liée à l'incendie de l'usine est résorbée** et que certains des polluants détectés précédemment font partie du bruit de fond. L'exploitant établit un plan pour évaluer l'impact de la pollution sur les sédiments et un diagnostic des milieux sur le site de production.

L'étude de dangers de l'établissement prévoyait le scénario d'incendie généralisé du site mais envisageait une extinction assez rapide ce qui n'a pas été le cas (15 h pour éteindre le feu). L'usine est reconstruite en lieu et place 18 mois plus tard pour un coût de 15 Meuros : l'établissement est équipé d'une détection incendie, de sprinklers et d'une rétention d'eaux d'extinction redimensionnée (840 m³). Un court circuit dans une armoire électrique datant de l'installation du site (1980) est l'origine du sinistre.

ARIA 33630 - 16/09/2007 - 70 - NOIDANS-LES-VESOUL

47.21 - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé

Vers 8h50, un feu embrase 2 camions frigorifiques garés au niveau d'un quai de chargement dans une société de vente de fruits et légumes. L'exploitant dégage l'un des poids-lourds. Les pompiers parviennent à éviter une propagation des flammes au bâtiment voisin dont seule la façade sera endommagée, ainsi qu'aux installations de réfrigération de l'établissement. L'intervention s'achève vers 9h15. Un risque de pollution du réseau de collecte des eaux pluviales par les eaux d'extinction est redouté, mais il n'y a ni blessé, ni mesure de chômage technique.

 **ARIA 34133 - 18/01/2008 - 59 - BOIS-GRENIER → Feu dans la chambre froide**

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu d'origine indéterminée se déclare vers 16h30 dans la chambre froide d'un entrepôt de fruits et légumes de 5 000 m² abritant un stock de palettes et d'emballages, ainsi que 30 000 l de fioul. L'incendie se propage rapidement, attisé par le vent, et menace le bâtiment administratif et une villa voisine. Un important panache de fumée de 50 m de hauteur, visible à plusieurs kilomètres, ralentit sur 30 km la circulation sur une autoroute proche et le trafic sur la voie ferrée Paris-Londres (passant à 400 m) est arrêté. Des bouteilles de gaz alimentant les chariots élévateurs de l'entrepôt explosent. L'intervention mobilise 63 pompiers qui protègent les habitations, une réserve de carburant et un parking (une voiture sera détruite). Les secours rencontrent des difficultés d'alimentation en eau et d'accès aux derniers foyers à la suite du risque d'effondrement d'un mur. Le feu sera déclaré éteint à 23h37. Une surveillance est maintenue pour la nuit. Le bloc administratif est sauvé et le stock de marchandise préservé du feu est évacué. Le directeur de l'établissement est légèrement blessé et 155 employés risquent de se retrouver en chômage technique.

ARIA 34338 - 19/03/2008 - 77 - MOUSSY-LE-NEUF

46.18 - Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques

Un feu se déclare vers 6 h dans la cellule n°2 d'un entrepôt de produits pharmaceutiques. L'incendie se propage ensuite vers la zone de stockage n°1 et de préparation n°1. Le dépôt n°1 (stockage et préparation) a été construit en 1991 et le dépôt 2 (stockage et préparation) a été construit en 1993. Un mur coupe feu 2 h sépare les zones de stockage 1 et 2, ainsi que la zone de stockage n°1 et la zone de préparation n°1.

Des flammes et des fumées sont visibles à plusieurs kilomètres. Les secours évacuent 60 employés, mettent en place un périmètre de sécurité, informent l'aéroport de PARIS de la gêne possible occasionnée par les fumées, tout en assurant l'accessibilité des voies au site. Une centaine de pompiers est mobilisée. Après avoir protégé la partie indemne du bâtiment, les pompiers attaquent les flammes par le haut à l'aide d'un bras élévateur articulé. Les eaux d'extinction, collectées dans des bassins de rétention, seront traitées par une société spécialisée. Les secours réalisent régulièrement des prélèvements et analyses sur les fumées. Celles-ci se révèlent négatives.


Vers 7h30, un mur coupe-feu ne fait plus effet. L'incendie se propage vers la partie la plus ancienne (dépôt n°1) et les bureaux. La défense incendie du site est réduite du fait de l'entretien triennal. La réserve principale de 990 m³ de l'établissement est pratiquement vide. Les pompiers ne peuvent compter que sur leurs réserves propres, un poteau privé et un étang situé à 1 300 m. Les difficultés d'alimentation en eau rencontrées permettent au feu de s'étendre vers le réfectoire de l'entreprise implanté dans la zone des bureaux et vers les quais de chargement. **Le non fonctionnement des dispositifs fusibles commandant la fermeture de certaines portes coupe-feu contribue également à la propagation des fumées et des gaz chauds. L'incendie sera stoppé à la limite des stockages réfrigérés.**

A la suite de ce sinistre, 15 000 des 45 000 m² de l'entrepôt sont détruits. L'incendie n'a pas franchi le mur coupe-feu 4 h (2 murs coupe-feu 2 h) entre la cellule 2 et la cellule 3 bis, ainsi que le mur coupe feu 2 h entre la zone de stockage n°2 et de préparation n°2. Les pompiers ont refroidi ces murs durant l'intervention. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été atteintes.

Les autorités effectuent une enquête pour déterminer les causes et circonstances de l'accident. L'inspection des IC réalise une visite le 25 avril 2008 et constate que le POI n'a pas été transmis à plusieurs services de l'état, et qu'aucun exercice incendie n'avait été réalisé dernièrement. L'inspection propose un arrêté de mise en demeure sur ces différents points.

L'exploitant fait également réaliser une étude par un organisme spécialisé qui indique que compte tenu du stockage composé de carton et de

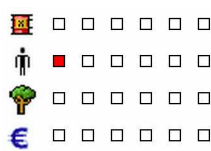
polyuréthane, un feu ne peut plus être maîtrisé localement au-delà de 3 min à partir du départ de l'incendie.


 **ARIA 35302 - 03/10/2008 - 65 – TARBES → Effet domino**
46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
 Dans une entreprise de commerce de gros de produits alimentaires à base de viandes, un camion frigorifique transportant des denrées s'embrase et explose vers 20h30. L'explosion d'origine indéterminée projette le véhicule sur le portail métallique de la zone de chargement soufflé sous le choc ; simultanément, l'incendie se propage au bâtiment.
 Des flammes de 10 m lèchent les façades. Un agent de sécurité donne l'alerte et plus de 40 pompiers interviennent avec 4 lances, dont l'une sur échelle. L'incendie gagne les locaux administratifs jouxtant le garage. Les secours parviennent à le maîtriser avant qu'il ne se propage au reste du bâtiment de 2 500 m² et notamment aux chambres froides qui seront épargnées. L'incendie est éteint vers 0h15. Des dommages sont observés (dossiers brûlés, murs noircis, enseigne détruite...), mais aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour les 27 employés du site. Aucune anomalie n'avait été notée jusqu'à la fermeture de l'établissement à 19 h.

ARIA 35423 - 08/10/2008 - 51 - MATOUGUES
10.31 - Transformation et conservation de pommes de terre
 Dans une usine de conservation et transformation de pommes de terre, un salarié note l'activation d'une alarme sur le circuit de refroidissement des stockages de pommes de terre. Le sous-traitant chargé de l'entretien des installations de réfrigération est alerté pour diagnostiquer et résoudre le problème. Dans le local des machines situé devant le stockage réfrigéré en cause, une fuite est détectée à 13h30 sur le tuyau en cuivre permettant d'injecter le frigorigène chloro-fluoré (R22) dans le réservoir d'huile des compresseurs. Cette conduite est fendue sur 1 cm et 300 kg de frigorigène ont été rejetés à l'atmosphère. Une soudure est réalisée sur la tuyauterie défailante et le circuit est contrôlé. La fissure due aux vibrations et à l'usure (raccord rigide), n'était pas présente lors du dernier contrôle réglementaire de l'équipement réalisé en juillet 2008. L'installation qui comporte 2 circuits de réfrigération, est finalement consignée à vide en attendant sa modification pour la sécuriser, l'exploitant décidant en effet :
 - de ne pas la recharger en R22 (CFC) qui est remplacé par un gaz hydro chloro fluoré (HFC),
 - d'installer une électrovanne sur le départ liquide avec détection de fuite et fermeture asservie du circuit),
 - d'ajouter une alarme sur le réservoir liquide (seuil bas) et des détecteurs de gaz dans le local compresseur,
 - de remplacer les tuyaux en cuivre par des flexibles souples.
 Un financement des travaux correspondants est demandé en interne.

 **ARIA 35601 - 31/12/2008 - 80 - SAILLY-SAILLISEL**
01.13 - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
 Un incendie se propage rapidement vers 19h30 dans le secteur production d'une endiverie de 6 000 m². Une abondante fumée est émise. Des gendarmes effectuant des contrôles d'alcoolémie sur la départementale traversant le village alertent les pompiers. A leur arrivée, les secours protègent un bâtiment réfrigéré de 2 500 m² et des habitations proches. Des difficultés d'accès à la ressource en eau leur imposent de tirer des lignes d'approvisionnement sur près de 1,6 km dans le village. L'incendie est éteint vers 1 h avec 4 lances. Les lieux sont déblayés jusqu'au lendemain soir.
 Les 35 employés du site sont en chômage technique de longue durée. Le matériel de conditionnement et les 2/3 du bâtiment sont détruits, ainsi que des milliers de caisses en bois contenant la récolte d'endives. Correctement stockées, 32 bouteilles de propane utilisées pour propulser des chariots élévateurs seront retrouvées intactes, seul un poste oxy combustible (propane ou mélange) a été fortement détérioré lors du sinistre. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.
Les secours ayant fortement amoindri la ressource en eau constituée par la nappe phréatique, les villageois seront privés d'eau du 31/12 à 22 h au lendemain vers 13h30. L'usine avait fonctionné normalement le jour du sinistre et les employés avaient quitté leur poste vers 13 h. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'incendie.


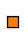

ARIA 35879 - 15/02/2009 - 13 - MARSEILLE
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Un feu se déclare vers 17h30 dans un ancien entrepôt de produits laitiers de 1 800 m² désaffecté depuis 1 an. Les secours mobilisent d'importants moyens humains et matériels (39 pompiers, une dizaine de véhicules, 7 lances dont 3 sur échelle...) et l'incendie est déclaré éteint vers 18h25. **Aucune victime n'est à déplorer, mais 300 m² de toitures et 200 m² de chambres froides sont détruits. Ces dernières avaient heureusement été mises en sécurité et ne contenaient plus de fluides de réfrigération.** Les causes et circonstances du sinistre ne sont pas connues, le bâtiment n'étant cependant plus alimenté en gaz et en électricité au moment des faits.




 **ARIA 35920 - 24/01/2009 - 93 - MONTREUIL**
46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
 Un feu se déclare vers 3h40 dans un entrepôt de 1 500 m² d'une société produisant et distribuant des produits alimentaires "cashier". L'incendie est éteint par 112 pompiers après 3 h d'intervention ; les locaux administratifs ont été préservés. Un pompier blessé à l'oeil est hospitalisé. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
 L'origine criminelle ne fait aucun doute ; un "cocktail Molotov" non utilisé est retrouvé sur place et les caméras de vidéosurveillance montrent une personne mettant le feu à un camion près de l'entrepôt, avant que les flammes ne se propagent au lieu de stockage.

 **ARIA 35972 - 27/02/2009 - 974 - SAINT-PIERRE → Effet domino**
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Un feu se déclare vers 3h30 dans un bâtiment de 1 500 m² abritant une usine de produits laitiers et l'entrepôt d'un grossiste en produits alimentaires. Une épaisse fumée noire se dégage et plusieurs explosions sont entendues. Plus de 70 pompiers protègent les entreprises voisines et le sud de la zone industrielle est évacuée. Les pompiers maîtrisent l'incendie après 8 h d'intervention avec 8 lances dont 2 sur échelle ; 2 binômes sous ARI éteignent les foyers difficiles à atteindre. Des rondes sont effectuées toute la nuit. Une entreprise spécialisée récupère les eaux d'extinctions confinées. Les 2 entreprises, dont la toiture est couverte de panneaux photovoltaïques, sont détruites ; les dégâts se chiffrent en millions d'euros. Les 26 employés du grossiste en produits alimentaires sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération des 2 établissements mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3). D'après la presse, le feu se serait déclaré au niveau de cartons d'emballage dans les locaux de la laiterie. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine et les causes du sinistre.

ARIA 35982 - 13/03/2009 - 94 - RUNGIS
52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 2h30 dans un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 1 600 m² constitué d'un bâtiment métallique d'un seul niveau et de

15 m de haut. D'importants moyens de secours sont mobilisés : une centaine de pompiers venus de 11 casernes, 23 engins et 11 lances à incendie... L'incendie est maîtrisé après 3 h d'intervention avant qu'il ne se propage aux camions garés autour du bâtiment en flammes, ainsi qu'à un atelier abritant du matériel de manutention. Une épaisse fumée blanche émise à hauteur du bâtiment sera visible à plusieurs kilomètres depuis l'autoroute A6. Un dispositif de surveillance du foyer est mis en place durant plusieurs heures et les personnes sur place sont évacuées. Aucune victime n'est à déplorer, mais 8 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

  **ARIA 36025 - 01/04/2009 - 06 - NICE**
 10.1 - Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
 Dans un abattoir situé dans un entrepôt de 20 000 m², une fuite d'ammoniac de réfrigération résiduel se produit vers 11h30 sur une conduite en cuivre (???) de 14 mm associée à un réfrigérateur industriel ; 6 ouvriers incommodés refusent d'être transportés à l'hôpital. Les pompiers effectuent des mesures et colmatent la fuite avec une pinoche. Ils diluent le gaz avec une lance et ventilent les locaux. Le chantier est fermé à tout travaux et une entreprise spécialisée dépollue le bâtiment. La fuite se serait produite lors de travaux de réfection au rez-de-chaussée du bâtiment.

  **ARIA 36105 - 17/04/2009 - 60 - LE MEUX**
 46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
 Dans une usine agroalimentaire, de l'ammoniac liquide (NH₃) se déverse durant la nuit dans une rivière via le réseau des eaux pluviales. Le lendemain à 6 h, les employés d'un établissement de logistique voisin détectent une odeur d'NH₃ dans leurs locaux et alertent les secours. Une personne victime d'un malaise est hospitalisée par précaution et les 86 employés sont renvoyés chez eux. La production est également arrêtée pour la journée dans l'entreprise qui a donné l'alerte.

Une société spécialisée avait effectué la veille des travaux sur l'installation de réfrigération de l'usine. Pour réaliser ces travaux concernant notamment un échangeur thermique contenant de l'NH₃ gazeux, tout l'ammoniac liquide a été transféré dans des conteneurs spécifiques. Les circuits ont ensuite été dégazés pour éliminer l'NH₃ gazeux résiduel ; le gaz a été injecté dans un fût de 200 l rempli d'eau. Selon l'exploitant, les circuits contenaient encore de l'NH₃ liquide lors de cette étape et les opérateurs avaient oublié de fermer une vanne. L'NH₃ liquide a été entraîné dans le fût de 200 l qui a débordé à la suite du contact avec l'eau. Le fût étant placé juste au-dessus d'une grille accédant au réseau d'eau pluviale, l'eau ammoniacuée a contaminé le réseau des eaux pluviales.


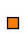

Les services de l'environnement et de l'inspection des IC observent le lendemain une forte mortalité de batraciens à quelques centaines de mètres de la source de contamination du réseau, mais aucun cadavre de poisson. Plusieurs mesures de pH sont effectuées le jour de l'accident en différents points du réseau des eaux pluviales ; un pH max de 11,5 est relevé.



Une société spécialisée pompe et rince les égouts vers 12 h. Le pH de l'eau revient à 7 le 20/04 au matin.



ARIA 36243 - 02/06/2009 - 83 - LE LUC → Surgélation


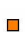

46.17 - Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac

Un feu se déclare vers 22h15 sur une armoire électrique dans l'entrepôt de 6 000 m² d'une centrale d'achat alimentaire. La fumée envahit la zone de congélation de 300 m², puis une section de 6 000 m² de l'établissement. Les portes coupe-feu se ferment, l'alarme incendie et le réseau de sprinklers se déclenchent. Les pompiers sous ARI éteignent l'incendie, dégarnissent la zone impactée au cours d'une opération de longue durée, puis quittent les lieux le lendemain vers 16h30. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

  **ARIA 37122 - 23/09/2009 - 57 - SAINTE-MARIE-AUX-CHENES**
 47.76 - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
 Dans une zone commerciale, un feu se déclare vers 4 h dans un entrepôt / magasin de fleurs à simple rez-de-chaussée de 1 000 m². L'incendie se propageant avec violence et menaçant une clinique vétérinaire, les secours engagent d'importants moyens humains et matériels : 40 pompiers, 7 lances dont 2 sur échelle... Une fuite de gaz enflammée complique l'intervention. Le sinistre est finalement maîtrisé en milieu de journée. Le bâtiment et les installations de réfrigération sont détruits, 10 employés sont en chômage technique. Le feu aurait été initié par la surchauffe d'un réfrigérateur où sont stockées fleurs et plantes.

 **ARIA 37570 - 05/12/2009 - 26 - CHATEAUNEUF-SUR-ISERE**
 46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
 Un feu se déclare vers 16 h dans une coopérative agricole de fruits de 6 000 m² regroupant 6 bâtiments accolés. Une centaine de pompiers éteint l'incendie avec 6 lances à débit variable dont 2 sur échelle puis déblaie les lieux. Les 6 000 m² sont détruits et les dégâts sont estimés à plus de 1,5 millions d'euros ; 3 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

 **ARIA 37603 - 12/12/2009 - 974 - LE PORT**
 52.10 - Entreposage et stockage
 Dans la zone industrielle d'un port, un feu se déclare dans un entrepôt de 4 000 m² abritant des fruits et légumes, des produits de bureau, ainsi que des bidons d'huile alimentaire. Sous l'effet de la chaleur, les bidons d'huile se déforment et s'éventrent. L'huile se déverse dans le réseau d'eaux pluviales et provoque une pollution de la mer. Après reconnaissance par les pompiers, la surface maritime polluée est évaluée à 60 ha. Des produits absorbants sont mis en oeuvre pour circonscrire la pollution. Le bilan de l'accident fait état de dégâts matériels importants, mais aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

  **ARIA 37738 - 18/01/2010 - 17 - LA ROCHELLE → Surgélation**
 10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
 Vers 3 h, au 2ème étage d'un établissement de 1 000 m² spécialisé dans la cuisson et le conditionnement de crevettes congelées à destination de la grande distribution, un feu dans un stock de boîtes de polystyrène émet une abondante fumée noire. Un employé intérimaire donne l'alerte et coupe l'alimentation en gaz du dispositif de cuisson, puis 2 personnes arrivés 2 h auparavant pour remettre en service les 2 chaînes de production du site et 9 autres employés en poste depuis 15 min évacuent le bâtiment.

Les secours interviennent lorsqu'un flash-over embrase vers 3h30 l'ensemble du bâtiment dont la structure s'effondre. Projeté au rez-de-chaussée, l'un des pompiers du binôme attaquant le feu avec une lance est tué ; son corps sera retrouvé sous les décombres 45 min plus tard grâce au dispositif de recherche mis en place avec un maître chien et une caméra thermique. Le 2ème pompier brûlé au visage parvient à s'échapper. Une cellule d'urgence médico-psychologique prendra en charge 3 autres pompiers choqués.

Une propagation des flammes à un stock de bouteilles d'azote est redoutée. L'intervention mobilise 60 pompiers durant plusieurs heures. Les secours coupent le circuit des installations de réfrigération alimentées par un réservoir contenant 1 t de frigorigène chloro-fluoré, puis parviennent à maîtriser l'incendie vers 7 h avec 6 lances dont l'une sur échelle. Une société spécialisée pompe l'eau saturée en chlore recouvrant sur 50 cm de hauteur 150 m² de sous-sol. Le bâtiment est détruit et 30 employés risquent d'être en chômage technique.

L'usine, créée en 1991, était en cours d'extension (500 m² / 600 Keuros d'investissements), les travaux correspondants devant s'achever en mai 2010. L'exploitant avait prévu une mise aux normes des alarmes à l'issu de ces derniers. **Selon le responsable de la maintenance, le local abritant les emballages cartons et les palettes de boîtes en polystyrène était dépourvu de détecteur de fumée.**

La gendarmerie, ainsi que des techniciens des services de distribution du gaz et de l'électricité ont participé à l'intervention. Le préfet et un élu se sont également rendus sur les lieux du sinistre.

ARIA 38090 - 06/02/2010 - 25 – BESANCON → Surgélation / Feu dans chambre froide

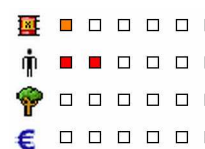
52.10 - Entreposage et stockage

Un feu dans la chambre froide du bâtiment des surgelés d'un entrepôt de marchandises émet une épaisse fumée noire odorante qui dérive dans le quartier concerné puis l'ouest de la ville. Le gardien de l'établissement donne l'alerte à 19h40. **Une tête de sprinkler se déclenche, l'eau déversée entraîne l'effondrement d'une partie de la toiture de la chambre dans laquelle 2 à 3 cm de glace se sont accumulés.** Une trentaine de véhicules de secours intervient. Les pompiers éteignent l'incendie après 1h30 d'intervention. Seuls des dommages matériels sont à déplorer ; les panneaux de la chambre froide et les équipements électriques sont endommagés sur 10 à 20 m² de surface. Les installations de réfrigération épargnées sont opérationnelles. Selon l'exploitant, aucune fuite de frigorigène chloro-fluoré ne serait à déplorer. La chambre endommagée est isolée, son accès est interdit aux employés. **Un transformateur sec alimentant une boucle de chauffage du sol de la chambre surgelée serait à l'origine du sinistre.**

ARIA 38095 - 22/04/2010 - 70 - BREUCHES

10.13 - Préparation de produits à base de viande

Dans une charcuterie industrielle de 17 000 m², un feu se déclare à 0h45 dans un local électrique de 15 m² à la suite d'un court-circuit dans une armoire. Les murs coupe-feu empêchent l'extension du sinistre au reste de l'établissement, mais la fumée émise se propage dans l'usine par la porte du local restée ouverte. L'intervention mobilise 23 pompiers ; le feu est déclaré éteint vers 2h40, l'intervention des secours s'achevant vers 5 h. Les stocks de matières premières et de produits finis sont détruits, un vestiaire, un fumoir et une salle de repos sont endommagés. **De la suie provenant de la combustion des matières plastiques recouvre 3 000 m² du site** et 35 % de l'outil de production est privé d'électricité ; 71 des 290 employés de l'établissement sont en chômage technique. Aucune précision n'a été donnée quant aux dégâts subis par les installations de réfrigération. Un élu, la gendarmerie et les services en charge de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

 **ARIA 38119 - 29/04/2010 - 974 - SAINTE-MARIE → Effet domino**

10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Un feu se déclare en ZI vers 13 h dans un entrepôt de 7 200 m² divisé en 7 zones d'exploitation. L'incendie démarre dans une zone de 600 m² occupée par une société agroalimentaire fabriquant des samoussas (nourriture indienne), puis s'étend à une 2ème zone de même surface utilisée comme entrepôt de produits agrochimiques (insecticides, raticides et produits antimoustiques), ainsi qu'à un laboratoire.

Sur les lieux 20 min plus tard, les secours établissent un large périmètre de sécurité, puis évacuent bureaux et entreprises voisines en raison de l'épaisse fumée noire émise pouvant contenir des substances toxiques. Le vent qui favorise la propagation des flammes et l'atmosphère quasiment irrespirable compliquent l'intervention. Une quarantaine de pompiers sous masques à oxygène déploie 6 lances ; l'incendie est finalement circonscrit vers 15h30 ; 2 pompiers et 2 autres personnes intoxiqués par les fumées seront secourus sur place.

Les 2 établissements et le laboratoire sont détruits, mais les employés ont pu évacuer les prélèvements biologiques à temps. Un silo de maïs proche resté sous surveillance n'a finalement pas été atteint. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération du site agroalimentaire.

Les eaux d'extinction contenant notamment de la bifenthrine polluent le sol et se déversent dans les égouts. Redoutant une pollution de l'océan, les secours installent un barrage de terre.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu se serait déclaré sur une friteuse. Un élu et l'inspection des IC se sont rendus sur les lieux.

ARIA 38856 - 25/08/2010 - 47 - BIAS

01.19 - Autres cultures non permanentes

Un feu se déclare vers 10h20 dans un entrepôt réfrigéré de fruits et légumes de 150 m², proche d'un centre de loisir et d'une école où les secours confinent 55 personnes. La structure de l'établissement menace de s'effondrer. Les pompiers intervenant sous ARI protègent la partie administrative de l'entreprise et coupent l'électricité au compteur, mettant en péril des cultures abritées dans 16 000 m² de serres et sensibles à une élévation trop forte de la température.

L'incendie sera éteint à 11h52. Les installations de réfrigération n'ont pas été atteintes. Une trouée est effectuée pour évacuer la chaleur et la fumée.

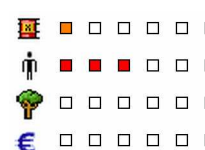
Les documents administratifs sont déplacés et un groupe électrogène est installé pour alimenter les serres. Les pompiers dégarnissent le bâtiment isolé par des panneaux sandwichs de laine de verre pour faciliter l'extinction des derniers foyers résiduels détectés à l'aide d'une caméra thermique, puis achèvent leur intervention par une ronde en soirée. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour les 10 employés de l'établissement.

La police effectue une enquête. Le sinistre d'origine accidentelle aurait été initié par des étincelles émises par une ébarbeuse ; les flammes se sont ensuite rapidement propagées à une partie du local.

ARIA 39150 - 21/10/2010 - 19 - MALEMORT-SUR-CORREZE

10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Dans l'entrepôt de 1 200 m² d'une pâtisserie industrielle, un feu se déclare vers 5h30 au niveau d'un local de 25 m² dédié au stockage des bidons d'huile. Les pompiers découpent le bardage et éteignent l'incendie avec 3 lances dont 1 sur échelle. Ils refroidissent une bouteille d'acétylène ainsi que des bidons et vérifient à l'aide d'une caméra thermique qu'aucun point chaud ne subsiste. Le local est endommagé et 100 m² de toiture ont brûlés. Les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne semblent pas avoir été atteintes. Les employés ne sont pas en chômage technique.

 **ARIA 39396 - 29/10/2009 - 974 - SAINT-PIERRE**

10.85 - Fabrication de plats préparés

Dans une ZI, des émanations d'ammoniac (NH₃) incommodent 9 personnes circulant vers 14 h dans la halle d'un marché de gros en fruits et légumes. A 14h55, les secours externes arrivés sur place éloignent des lieux les victimes ; irritations oculaires et démangeaisons dont elles se plaignaient cessent rapidement.

L'inspection des IC, alertée par les services sanitaires le lendemain à 9h05, effectue une enquête 2 h plus tard dans une salaison en limite de propriété du marché et exploitant une installation de réfrigération mettant en oeuvre 900 kg d'NH₃.

L'accident résulte effectivement du dégazage d'une quantité indéterminée d'NH3 lors d'une purge mal contrôlée d'incondensables dans la salle des machines. Constatant une pression anormalement élevée dans le circuit haute pression (HP) de l'unité le jour de l'accident, l'exploitant en décide l'arrêt et la purge manuelle des incondensables. L'opération démarre à 14 h avec 2 techniciens ; l'un doté d'un masque à cartouche qui se positionne hors de la salle des machines au point de purge pourvu d'une vanne manuelle, le 2ème surveillant de cette salle l'évolution de la température au niveau du compresseur négatif. Le dégazage intempestif a lieu à la fin de cette purge d'une trentaine de minutes. Le nuage de gaz formé dérive ensuite en direction de la salle aux légumes limitrophe de la salle des machines, sans mesure particulière prise par l'exploitant, avant de se disperser rapidement dès que la purge est achevée.

L'enquête révèle que l'exploitant n'a pas suivi la procédure de « suivi régulier des incondensables et de leur purge » recommandée par l'installateur, les purges n'étant réalisées que lorsque l'installation de réfrigération fonctionne en mode dégradé. Ainsi 48 h avant l'accident, la pompe de NH3 sous le réservoir basse pression (BP) en disjonctant avait entraîné l'arrêt des compresseurs de la chambre froide négative et du surgélateur, ainsi que d'importants travaux de maintenance : purge manuelle d'huile, dépose et nettoyage d'un capteur, forçage de la vanne liquide pour rétablir les niveaux HP et BP. Un mauvais réglage par le prestataire de la pression "seuil bas" du circuit BP à 300 g sous la pression atmosphérique sera aussi constaté ultérieurement. Ces travaux et le réglage inadapté ont favorisé la formation des incondensables.

L'inspection des IC demande à l'exploitant un compte rendu des faits, une analyse des causes de l'accident et des mesures préventives. Le document, transmis fin novembre, prévoit le respect de la procédure de purge préconisée par l'installateur, le suivi régulier des incondensables et le remplacement du purgeur actuel fin décembre. Un contrôle complet de l'installation et de ces conditions de fonctionnement est programmé en présence du référent "risque industriel" de l'Inspection des IC locale.

ARIA 39546 - 06/01/2011 - 29 – PLOUENAN → Surgélation

10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes

A l'arrivée des employés d'une usine de surgélation de légumes à 7h45, un incendie est découvert dans un local de stockage de 300 m² abritant des emballages en carton. Les flammes fragilisent la structure métallique et entraînent l'effondrement du toit. Une cellule risque chimique se rend sur place en raison de la présence d'installations de réfrigération à l'ammoniac (NH3). Les pompiers éteignent le feu avec 1 lance à eau, puis débloquent le site et bâchent le bâtiment. Malgré d'importants dommages matériels, l'exploitant pense redémarrer les activités de son établissement sous 8 jours.

L'origine du sinistre est indéterminée ; un tableau électrique totalement fondu laisse penser à un incendie accidentel. Un élu s'est rendu sur les lieux.

ARIA 39637 - 19/01/2011 - 56 - PLOUAY

10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

Un incendie se déclare vers 14h15 sur une pompe à vide dans un local technique d'une usine de transformation de volailles employant 300 salariés. Environ 200 employés sont évacués, il n'y a pas de victime. Les 35 pompiers éteignent le feu ; la toiture est endommagée sur 50 m. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) comme frigorigène ne semblent pas avoir été impactées.

ARIA 39663 - 25/03/2011 - 62 - TILLOY-LES-MOFLAINES

10.52 - Fabrication de glaces et sorbets

Un début d'incendie se produit sur un marqueur laser, à 8h30, dans une usine de fabrication de crèmes glacées employant 157 personnes. Le personnel de l'unité éteint le feu avant l'arrivée des secours et le reste des employés est évacué. Les pompiers, après reconnaissance sous ARI, confirment l'extinction et ventilent le bâtiment. Les secours examinent 27 personnes exposées aux fumées, 1 est hospitalisée. Le sinistre ne s'étant pas propagé, les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et dérivés chloro-fluorés n'ont pas été endommagées. La production n'est pas impactée et le redémarrage des installations est prévu dans la journée.

ARIA 39881 - 25/02/2011 - 01 – SERVAS → Surgélation

10.13 - Préparation de produits à base de viande

Dans une usine de plats cuisinés, un capillaire usé de maintien en pression d'un pressostat se fend vers 14h15 sur un surgélateur ; 90 kg d'ammoniac (NH3) s'échappent de l'installation de réfrigération qui met en oeuvre 528 kg de frigorigène. Un détecteur se déclenche (seuil 1 500 ppm) dans le local technique dont l'extracteur démarre. Un agent de maintenance parvient à fermer une vanne de sectionnement et à stopper la fuite 40 min plus tard. Atteint au cuir chevelu par un jet d'NH3 lors de son intervention, l'agent équipé des EIPS nécessaires sera douché et examiné par les pompiers. Les secours établissent un périmètre de sécurité et évacuent durant 2h30 les 35 employés du site, puis le bâtiment est ventilé (180 --> 20 ppm d'NH3). Aucune mesure de chômage technique n'est prévue. Un élu et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. L'intervention des secours s'achève vers 17h30. Une entreprise spécialisée intervient 3 jours plus tard pour remplacer le matériel défectueux et redémarrer l'installation de réfrigération. Un appoint de frigorigène sera réalisé le 1er mars et les détecteurs en place seront contrôlés dans les jours qui suivent.

Le site était en cours de régularisation. L'aménagement de la salle des machines avec son confinement, ainsi que l'installation de dispositifs de détection de fuites éventuelles et d'une ventilation avaient fait l'objet d'une consignation de somme en 2009 à la demande de l'inspection des IC.

ARIA 40050 - 28/03/2011 - 64 - LONS

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie



S'échappant d'une bétailière dans un abattoir, un veau franchit une barrière, pénètre dans un local technique et heurte violemment vers 7 h une canalisation d'ammoniac (NH3) alimentant les installations de réfrigération du site. La tuyauterie se rompt et une importante fuite de frigorigène incommode 1 personne qui est hospitalisée par précaution. La cinquantaine d'employés se regroupe sur le parking d'une société voisine et un périmètre de sécurité est mis en place. Après confinement du bâtiment, des pompiers d'une cellule risques technologiques interviennent en combinaisons étanches et ARI. La fuite est stoppée à 8 h en fermant 2 vannes. Les locaux sont ventilés, des mesures régulières de la concentration d'NH3 sont effectuées, puis l'intervention des secours s'achève vers 11 h. Les dommages sont réparés dans l'après-midi, l'abattage de 200 bêtes prévu est reporté au lendemain.



ARIA 40113 - 13/04/2011 - 72 - SAINT-GERMAIN-D'ARCE



46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu se déclare à 10 h dans le stock de 20 000 caisses-palettes en plastique d'une coopérative fruitière. Les flammes se propagent au bâtiment de 25 000 m² abritant les pommes et les installations de réfrigération à l'ammoniac (NH3). Au cours de l'intervention, 2 pompiers se blessent légèrement aux chevilles, ils sont autorisés à continuer les manoeuvres. Le feu est éteint avec 8 lances à eau. Les pompiers dégarnissent la toiture et la façade du bâtiment. Le bâtiment est détruit sur 10 000 m², 900 t de pommes ont brûlé mais les installations de réfrigération n'ont subi aucun dommage. Les machines de nettoyage

et de conditionnement des fruits sont préservées. Le dispositif de surveillance est levé le lendemain. Un élu s'est rendu sur place. La gendarmerie effectue une enquête. **Une cigarette mal éteinte pourrait être la cause du sinistre.**

 **ARIA 40154 - 21/04/2011 - 31 - BRUGUIERES → Effet domino**
 10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

 Un feu d'origine inconnue se déclare à 1h45 dans le stock à l'air libre de palettes et de conteneurs en plastique d'une boucherie industrielle. La chaleur dégagée affaiblit la ligne électrique de 20 kV passant au dessus du sinistre et à 2h20, 3 des 6 câbles tombent sur l'A 62 en endommageant les véhicules d'une société voisine. La préfecture ordonne l'interruption de la circulation sur l'autoroute dans les 2 sens alors que des patrouilleurs autoroutiers se rendent sur place. La rupture de la ligne prive d'alimentation 2 400 personnes sur les communes de Bruguières, Vacquiers et Cepet. Les pompiers éteignent les flammes avec 1 lance à eau. La circulation reprend à 6 h et la distribution d'électricité est rétablie à 7 h. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont intactes. La gendarmerie et des experts effectuent une enquête.



 **ARIA 40294 - 14/05/2011 - 93 - LA COURNEUVE**
 10.32 - Préparation de jus de fruits et légumes

 Un feu se déclare vers 1h30 dans un entrepôt de 6 000 m² abritant des boissons et des produits alimentaires. Plus de 150 pompiers de 19 casernes interviennent et rencontrent des difficultés pour pénétrer dans le bâtiment en raison de la présence de chiens et du risque d'effondrement. Ils éteignent l'incendie vers 6 h avec 11 lances dont 2 sur échelle ; l'un d'eux se blesse légèrement. Le bâtiment est fortement endommagé, la toiture effondrée et le stock de produits qu'il contenait, détruit. Aucune information n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération.

 **ARIA 40351 - 29/05/2011 - 47 - ESTILLAC → Effet domino**
 46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques

 Un feu se déclare vers 21h50 dans une usine de conditionnement de produits de la mer de 3 000 m². L'établissement est le plus ancien de la société concernée. Alimenté par des matières plastiques et de l'aluminium utilisés pour conditionner les marchandises, l'incendie prend une forte ampleur générant un épais panache de fumée noire qui traverse notamment l'A62 proche. **L'établissement s'embrase en moins de 10 min** et plusieurs explosions sont entendues. Une odeur âcre sera ressentie jusqu'à la ville d'Agen distante de 6 km.

Les pompiers dont l'intervention est compliquée par une importante fuite de frigorigène chloro-fluoré relevée sur les installations de réfrigération, ainsi que par la fumée dense, évacuent une usine voisine envahie par celle-ci et mettent en sécurité des bouteilles de gaz. L'incendie est circonscrit vers 1h15 avec 6 lances à eau, puis les derniers foyers résiduels situés notamment vers un compacteur enseveli sous les décombres, sont éteints vers 6 h. Une société spécialisée analyse les eaux d'un cours d'eau proche redoutant une pollution de ce dernier par les eaux d'extinction ; aucune pollution notable ne sera cependant observée. Les services du gaz et de l'électricité, la gendarmerie, un représentant du service des eaux et de l'assainissement, ainsi qu'un élu se sont rendus sur les lieux.

La zone administrative est épargnée mais 1 800 à 2 300 m² de bâtiment de production et de découpe de poissons sont détruits. Sur les 42 employés, 40 seront déplacés sur d'autres sites de la société, 2 sont en chômage technique.

Selon les premières constatations, l'incendie se serait déclaré au centre du bâtiment, dans un local abritant des machines de conditionnement. L'usine était fermée pour le week-end depuis le 27/05 à 19 h. Aucune défaillance électrique, première hypothèse avancée, n'est a priori suspectée ; le parquet demande cependant une expertise des installations correspondantes. La gendarmerie effectue une enquête avec l'aide de techniciens de l'identification criminelle ; un acte de malveillance ou une négligence sont fortement suspectés au regard des premiers constats effectués. Le bâtiment sinistré démoli à partir du 13/06, sera reconstruit dès juillet et reprendra ses activités sans doute courant février 2012.

 **ARIA 40440 - 05/06/2011 - 51 - REIMS**
 10.84 - Fabrication de condiments et assaisonnements

 Lors d'un orage, un feu se déclare à 23h45 sur le tracteur d'un ensemble routier stationné depuis 4 jours sur le parking d'une usine de condiments et d'assaisonnements. Les flammes se propagent à 4 autres camions, une épaisse fumée noire est émise et des explosions (éclatement de pneus) sont entendues. Un opérateur arrivant sur le site aperçoit des flammes à l'avant de l'un des camions, donne l'alerte puis tente sans succès d'éteindre le feu avec un extincteur.




Les secours évacuent 15 min plus tard les 7 employés et évitent la propagation des flammes à un 6^{ème} camion, ainsi qu'à un bâtiment distant de 5 m, équipé d'un mur coupe-feu. L'incendie est éteint avec 2 lances à mousse et 1 lance à eau. Une CMIC contrôle les égouts.

Trois citernes contenant de l'éthanol (1 citerne de 30 000 l et 1 de 15 000 l) et du vinaigre (1 citerne de 24 000 l) ont résisté au feu, mais leurs tracteurs, ainsi que 2 camions plateaux bâchés chargés de produits alimentaires (24 t de moutarde en conteneurs et 20 t de vinaigre en bouteilles plastique) sont détruits ; 13 t de vinaigre et 10 t de moutarde sont perdues, l'éthanol est intact.

Les eaux d'extinction se sont écoulées vers le réseau des eaux pluviales. Elles ont pu être contenues du fait d'une obturation non intentionnelle du réseau pluvial avant d'être évacuées vers le réseau des eaux usées de la collectivité. Les dommages sur les seuls camions sont évalués à plus de 400 000 euros. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré n'ont pas été atteintes.

La police privilégiait initialement la piste criminelle, toutefois, **les premières analyses des experts mettent en évidence la possibilité d'un court circuit, provoqué par l'orage, au niveau de la batterie de l'un des camions.**

L'exploitant engage une réflexion sur l'organisation du stationnement des camions sur le site. Un obturateur est installé au niveau du réseau d'eaux pluviales en sortie de site. La mise à jour du POI étant prévue sous 3 mois, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de la leur transmettre, ainsi qu'aux secours, qui ne disposaient pas de plan d'intervention à jour. La ressource en eaux en cas de sinistre étant limitée et les dernières vérifications datant de 4 ans, il est demandé à l'exploitant d'effectuer un nouvel état des lieux des moyens d'extinction. Enfin, l'administration constate l'absence de mise à jour de l'étude de dangers.

 **ARIA 40449 - 11/06/2011 - 12 - LA CAPELLE-BALAGUIER**
 10.13 - Préparation de produits à base de viande

 Dans une entreprise de salaisons, un feu se déclare vers 5 h dans un bâtiment de 2 400 m² abritant des bureaux, du matériel d'expédition, le stockage et l'emballage des produits finis, un local technique, ainsi qu'une salle de conditionnement et de lavage du matériel.

 Une automobiliste circulant à proximité donne l'alerte. Les secours maîtrisent le sinistre vers 7 h avec 4 lances. Dès le début de leur intervention, le responsable du site confine les eaux d'extinction en obturant les évacuations d'eau. Les poutres

d'acier gondolées par les flammes et encore fumantes témoignent de la violence de l'incendie.

Le bâtiment représentant 70 % de la surface bâtie est détruit. Les 2 autres bâtiments n'ont pas été atteints par l'incendie, mais le stock de salaisons est perdu en raison de l'eau déversée toute la matinée et de la fumée émise lors de l'incendie ; 12 salariés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les travaux de déblaiement se poursuivent dans la journée et une ronde est prévue en soirée. L'exploitant prend des mesures immédiates pour sécuriser le site en mandatant une société de gardiennage jusqu'à l'installation de barrières de protection et d'affichage. Une autre société intervient le 14/06 pour décontaminer les lieux : pompage des eaux d'extinction retenues par le dispositif de blocage vers la lagune, évacuation des déchets organiques résiduels de l'usine (25 t de

produits en cours de fabrication vers l'équarrissage) et nettoyage de la partie de l'usine préservée de l'incendie. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Cette dernière, ainsi que l'expertise d'assurance, concluent à un départ de feu accidentel du à une défaillance de la chaudière utilisée pour la production d'eau chaude, pourtant récente et contrôlée régulièrement. L'exploitant souhaite redémarrer partiellement son activité début septembre, sous réserve de l'autorisation des services vétérinaires. Un projet de reconstruction sera soumis à autorisation courant septembre pour envisager une reprise complète des activités en mai 2012. La production reprend effectivement en septembre mais limitée à 25 % de celle antérieure à l'incendie. Le nettoyage du site est achevé début 2012.

ARIA 40668 - 26/07/2011 - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE

52.10 - *Entreposage et stockage*
 Un feu se déclare lors de travaux d'étanchéité, vers 10 h, sur la toiture en matériau bitumineux d'un entrepôt de 7 980 m². Compartimenté en 4 cellules, le bâtiment abrite des produits agroalimentaires, des liquides inflammables et des aérosols. Une colonne de fumée noire visible à une dizaine de km s'échappe de l'entrepôt. Une explosion, qui impliquerait une bouteille de gaz reliée au chalumeau de l'ouvrier travaillant sur le toit, se produit. Un employé du site donne l'alerte. Le plan ETARE est déclenché et la circulation sur la ligne ferroviaire proche est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre après plusieurs heures d'intervention. Pour circonscrire le feu, les secours pompent l'eau d'un canal voisin. Les bouches d'incendie ne sont en revanche pas utilisées. **La coupure rapide de l'électricité a gêné la ventilation du site en ne permettant pas d'ouvrir les portes et volets électriques du bâtiment.** Enfin quelques explosions se sont produites malgré la protection de la cellule aérosol assurée par les pompiers. Leurs effets sont restés cependant très limités et confinés à la cage de stockage.

Les dommages matériels sont importants (destruction des verrières et des exutoires de 3 cellules, marchandises stockées...) et 20 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre des dérivés chloro-fluorés. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bâtiment, ainsi que dans un bassin dédié à la réserve incendie. **Lors de la visite du site, l'inspection des installations classées constate qu'un permis de travail annuel est délivré à l'entreprise sous-traitante, mais qu'aucun permis de feu n'a été délivré pour les travaux de réparation.** Le Préfet propose un arrêté de mise en demeure. L'inspection demande également à l'industriel d'analyser et d'évacuer les eaux d'extinction dans une installation autorisée à cet effet. Des dispositions de protection de la zone de travail sous voûte et autour de la zone de travaux auraient sans nul doute limité les risques de propagation de l'incendie, ainsi que le respect d'un ordonnancement bien précis des opérations : analyse des risques avant l'intervention, découpage préalable de la zone de plaque d'asphalte à réparer pour l'isoler...

ARIA 40669 - 29/07/2011 - 35 - SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE

46.21 - *Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*
 Un feu se déclare vers 23h45 dans le local technique abritant le système électrique d'un entrepôt de conditionnement de légumes de 1 000 m². Les matières plastiques alimentent les flammes. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 2h30 avec 5 lances puis noient les foyers résiduels et surveillent les lieux durant la matinée. La moitié du bâtiment dont les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, une unité de conditionnement contenant 100 t de film plastique et des bureaux est endommagée. Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être d'origine électrique. Les 150 employés du site risquent d'être en chômage technique.

ARIA 40707 - 08/08/2011 - 56 - LORIENT → Effet domino

10.20 - *Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques*
 Un feu se déclare vers 17 h dans un stockage de polystyrène au 2^{ème} niveau d'une usine de transformation de poissons de 7 000 m². Des bouteilles d'acétylène explosent et les flammes se propagent à la coopérative maritime voisine de 3 000 m² ; un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.
 Les pompiers rencontrent des difficultés pour accéder au sous-sol du bâtiment. L'incendie est éteint vers 7 h le lendemain matin avec 10 lances dont 2 sur échelle. L'un des pompiers est victime de déshydratation.

La zone de production et ses machines, ainsi que la zone de stockage et ses milliers de boîtes de polystyrène, soit 70 % du bâtiment, sont détruites ; la zone administrative est épargnée et les 200 employés ne devraient pas être en chômage technique, le maire mettant à disposition de l'entreprise un bâtiment de 2 000 m² en attendant la construction des nouveaux locaux déjà prévue par cette dernière. Aucune information n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération. La coopérative maritime voisine vendant du matériel pour professionnels de la mer est détruite et ses 29 employés sont en chômage technique. Les bâtiments sinistrés (6 000 m²) seront rasés. L'usine était fermée lors du sinistre. La police privilégie une hypothèse accidentelle.

ARIA 40755 - 25/08/2011 - 25 - CLERVAL

10.51 - *Exploitation de laiteries et fabrication de fromage*
 Dans le grenier d'une fromagerie, un feu se déclare dans la zone de stockage des emballages plastiques et cartons. Une employée donne l'alerte à 7h55 à son arrivée sur le site. Un des fromagers vide 7 extincteurs sans parvenir à maîtriser les flammes. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9 h avec 3 lances, puis bâchent les machines. L'un des employés est légèrement brûlé au bras. La zone de stockage et 2 appartements, soit 500 m² sur 2 niveaux, sont endommagés mais la partie production est épargnée. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. L'activité reprend le lendemain, les 9 employés ne sont pas en chômage technique. Un élu s'est rendu sur place.

ARIA 40762 - 26/08/2011 - 84 - LAGNES

46.31 - *Commerce de gros de fruits et légumes*
 Un feu se déclare, vers 12h15, dans 2 bâtiments contenant respectivement des emballages et une chaîne de conditionnement de fruits et légumes. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les bâtiments sont évacués et les responsables alertent les pompiers. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances alimentées par de l'eau pompée dans un canal, à quelques kilomètres de là.
 7 000 m² de bâtiment sont détruits, 2 employés, légèrement blessés, sont hospitalisés et 3 pompiers sont également incommodés par les fumées. Aucun chômage technique n'est à déplorer pour les 80 employés de l'entreprise de fruits et légumes. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 40792 - 27/08/2011 - 66 - PERPIGNAN


10.39 - *Autre transformation et conservation de fruits et légumes*
 Un feu se déclare vers 11h45 dans un entrepôt de conditionnement de fruits et légumes de 1 800 m². Une forte tramontane attise les flammes et plusieurs petites explosions sont entendues. Un important nuage de fumée se développe en direction de la voie SNCF. Les secours redoutent un risque de propagation du sinistre au bâtiment attenant et à une caravane. Les pompiers évacuent le bâtiment, examinent sur place 2 employés incommodés par les fumées et éteignent l'incendie vers 14h50 avec 6 lances. Ils installent un périmètre de sécurité, déblaient les lieux à l'aide d'une tractopelle, puis abattent un mur

menaçant de s'effondrer. Une surveillance est maintenue durant la nuit.


Le bâtiment est en partie détruit, l'exploitant estime la perte d'exploitation à 500 Keuros et les dommages matériels à 500 Keuros également ; une dizaine d'employé devrait être en chômage partiel. Aucune information détaillée n'est donnée sur les installations de réfrigération de l'établissement, mais des chambres froides sont endommagées. Selon les premières constatations, le sinistre qui aurait pris naissance dans un stock de palettes, serait dû à un court-circuit. Le parquet de Perpignan diligente une enquête.

 **ARIA 40945 - 13/09/2011 - 55 - AUBREVILLE**


10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

 Voulant nettoyer le bâtiment d'une ancienne fromagerie à l'arrêt depuis 20 ans, son actuel propriétaire réalisant des travaux pour remblayer une fosse sectionne une tuyauterie sans se douter qu'elle était reliée à un réservoir d'ammoniac (NH3 de réfrigération ou NH4OH utilisé pour le nettoyage et l'entretien des installations ?) **non mis en sécurité avant abandon** des installations. Une importante émission d'NH3 gazeux envahit le bâtiment. La gendarmerie sera alertée 48 h plus tard à 13h30 par un voisin qui constate que son jardin potager situé à quelques mètres de l'établissement en cause est "brûlé". Des

pompiers spécialisés dans les risques chimiques se rendent sur place et un périmètre de sécurité est établi. Les secours équipés de scaphandres colmatent la fuite à 16 h et vident la cuve. L'accès au bâtiment est interdit en raison de la présence possible de résidus de produit ; dans l'affirmative, la préfecture pourrait demander une décontamination du bâtiment.

 **ARIA 40956 - 18/09/2011 - 94 - RUNGIS → Effet domino**

46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles


 Un feu d'origine inconnue se déclare vers 22h30 dans un entrepôt frigorifique du marché international de 2 000 m² occupé par un grossiste en produits laitiers (fromage, beurre, crème). L'intervention mobilise 115 pompiers publics et ceux du site ; des reconnaissances sont effectuées et 17 lances à eau dont 3 aériennes seront progressivement déployées pour lutter contre les **flammes alimentées par les produits alimentaires, beurre, crèmes et fromages se transformant en huile sous l'effet de la chaleur**. Malgré les moyens mis en oeuvre, le feu se propage en effet rapidement aux installations de 3 autres

grossistes et à un restaurant dont le toit métallique s'effondre. L'incendie est circonscrit vers 0h55 et "maîtrisé" vers 2 h. Les lieux sont surveillés et l'extinction des points chauds se poursuit le lendemain jusqu'à 13 h.

Le bâtiment abritant les grossistes et le restaurant restauré un an plus tôt est détruit ; 60 personnes sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des frigorigènes chloro-fluorés. Le procureur de la république et la police, ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

 **ARIA 41239 - 04/07/2011 - 03 - SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES**


10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

 Dans un abattoir de volailles, 40 kg d'ammoniac liquide (NH3) fuient d'une installation de réfrigération. Le produit est récupéré dans une rétention. Un sous-traitant frigoriste remet en état puis recharge l'installation.



 **ARIA 41299 - 17/11/2011 - 49 - ANGERS**

46.3 - Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac

 Une fuite d'ammoniac (NH3) a lieu vers 10 h sur les installations de réfrigération d'un marché de gros mettant en oeuvre 680 kg de frigorigène toxique. Les secours évacuent 40 employés, établissent un périmètre de sécurité de 100 m et installent un rideau d'eau à l'entrée du bâtiment. Un binôme de pompiers et un agent de maintenance sous ARI arrêtent la fuite ; 300 ppm d'NH3 sont mesurées à proximité de celle-ci. La ventilation du bâtiment est peu efficace et la concentration en NH3 ne diminue pas. Finalement, les pompiers découvrent une fosse contenant 0,4 m³ d'ammoniac (NH4OH). Une société privée

pompe cette solution aqueuse et la ventilation est enfin suffisante pour aérer le bâtiment.

L'intervention des secours s'achève à 15h45, mais l'accès au bâtiment est interdit 24 h. Deux employés et 2 pompiers ont été incommodés durant l'intervention ; 1 restaurant employant 7 personnes a dû suspendre son activité. La police et un élu local se sont rendus sur les lieux.

ARIA 41342 - 20/06/2011 - 07 - BEAUCHASTEL

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu se déclare vers 1 h sur un stockage extérieur de palettes en bois et de plastique d'une coopérative agricole. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du quartier et de la voie ferrée proche, un train transportant des matières dangereuses est arrêté en gare de Tournon-sur-Rhône. Les flammes se propagent à un bâtiment de 4 000 m². Les pompiers, équipés d'ARI, éteignent l'incendie en 2 h. Ils n'ont pas pu déployer leurs 2 échelles à cause de la présence d'une ligne électrique haute-tension. La partie conditionnement de 1 000 m² est détruite, 60 employés sont au chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des dérivés chloro-fluorés.


ARIA 41354 - 03/03/2011 - 56 - SAINT-TUGDUAL → Feu dans chambre froide désaffectée

10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Un feu se déclare vers 2h30 dans la chambre froide d'une biscuiterie de 3 500 m² désaffectée depuis octobre 2009. Les flammes se propagent à un stock de carton. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du site. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 4 lances à eau et déblaient les gravats. L'intervention s'achève à 12h40. Le bâtiment est détruit. Aucune précision n'est donnée sur les installations de réfrigération (vidange et mise en sécurité avant le sinistre et / ou dommages éventuels consécutifs à l'incendie ?). Un plan de réhabilitation prévoyait l'installation d'une nouvelle biscuiterie et d'une laiterie dans les locaux. Un élu s'est rendu sur place, la municipalité condamne les entrées du site. La gendarmerie effectue une enquête ; la piste criminelle est privilégiée.

 **ARIA 41396 - 07/06/2011 - 62 - VIEIL-MOUTIER**

10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

 Dans une usine de produits laitiers, un feu se déclare vers 3h30 dans l'un des bâtiments de 2 500 m² de l'unité de stockage d'emballages cartons et plastiques qui s'étend sur 10 000 m². Les secours internes tentent en vain d'éteindre l'incendie avec des extincteurs. 100 employés sont évacués ; les 10 présents dans l'unité sont examinés, 3 d'entre eux incommodés par les fumées sont hospitalisés par précaution. Une cinquantaine de pompiers intervient avec 6 lances dont 1 sur échelle ; l'incendie est maîtrisé en fin de journée, mais des foyers résiduels perdurent jusqu'au 16/06. Un élu se rend sur place.

L'unité de 2 500 m² est détruite mais les murs coupe-feu ont empêché la propagation des flammes aux 3 autres unités du bâtiment. L'unité de production est épargnée mais la destruction des emballages bloque la chaîne de production. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3). Les 450 employés évitent le chômage technique en

acceptant de réorganiser les plannings et de prendre des congés. Dès le lendemain, 600 palettes sont produites contre une moyenne habituelle de 800 et le vendredi midi (10/06), la production est quasi normale. L'usine restera exceptionnellement en activité le week-end pour rattraper le retard. Une enquête est effectuée. D'après les pompiers, aucun appareil susceptible de provoquer un départ de feu ne se trouvait dans le bâtiment sinistré ; des employés émettent l'hypothèse d'un court-circuit.

ARIA 41479 - 29/12/2011 - 65 - BORDERES-SUR-L'ECHEZ

10.13 - Préparation de produits à base de viande
 A son arrivée à 7h30, l'un des 2 ou 3 employés d'un établissement de 2 500 m² spécialisé dans la maturation des jambons constate un important dégagement d'ammoniac (NH₃) par une conduite d'évacuation débouchant hors du bâtiment. **Gêné par le nuage toxique, Il tente seul mais sans y parvenir d'actionner l'arrêt d'urgence et prévient l'agent de permanence qui actionne à son tour le dispositif d'arrêt à 8h05, puis alerte les secours.**

Un vent de sud-ouest déplace le nuage vers 2 autres établissements évacués par une trentaine d'employés percevant des odeurs d'NH₃ ; 2 d'entre eux incommodés seront hospitalisés ½ journée par précaution. Les pompiers mettent en sécurité les salariés, puis 3 binômes équipés d'ARI effectuent des mesures de toxicité, détectant 13 ppm d'NH₃ au maximum, concentration inférieure aux 1ers seuils de dangerosité. Les salariés réintègrent leurs usines 2h30 plus tard. L'installation avait fait l'objet d'une maintenance la veille de l'événement à la suite d'un 1er dysfonctionnement, le frigoriste intervenant pour la 1ère fois dans l'établissement.

La fuite résulte d'une surpression dans le circuit avec ouverture d'une soupape de sécurité tarée à 19,5 bar et rejet d'NH₃ gazeux à l'air libre. Le non déclenchement des 2 capteurs dans la salle des machines confirme que le seuil de 200 ppm d'NH₃ n'a pas été dépassé. A contrario, le pressostat à seuil unique implanté en amont de la soupape de sécurité n'a pas joué son rôle ; en effet, il aurait dû arrêter l'installation avant que la pression n'atteigne 19,5 bar. La quantité d'NH₃ libérée est évaluée dans un premier temps à 40 kg sur une charge totale de 80 kg.

L'inspection des IC émet l'hypothèse d'une montée en pression consécutive à un **défaut d'entretien des 2 échangeurs de chaleur à plaques** et demande un nouveau tarage de la soupape, ainsi que l'ouverture et le nettoyage des 2 échangeurs avant tout redémarrage de l'installation. La soupape sera tarée le 04/01 et l'installation est rechargée avec 25 kg de frigorigène. Lors de son intervention, le frigoriste constatera effectivement que l'échangeur à plaques est rempli de calcaire qui formera une fois extrait de l'appareil un tas de 80 x 30 cm, des morceaux atteignant 10 x 6 cm. L'installation est redémarrée le 04/01 à 17 h pour une remise en froid des équipements et faciliter l'évacuation de l'humidité, des moisissures commençant à se former. L'exploitant décide l'arrêt définitif du site à la fin du processus de maturation des jambons et au plus tard en octobre 2012. Le 06/01, l'exploitant installe une unité de réfrigération mobile mettant en oeuvre un gaz chloro-fluoré qui remplace son groupe NH₃ et restera en fonctionnement jusqu'en octobre 2012. La salle des machines abritant le groupe NH₃ est définitivement arrêtée le 5 janvier.

ARIA 41490 - 19/12/2011 - 11 - CASTELNAUDARY

10.13 - Préparation de produits à base de viande
 Un feu se déclare vers 13h15 dans le four d'une usine de préparation de plats à base de viande de 2 000 m². L'incendie se propage à une cloison, aux plafonds et atteint une partie de la toiture. Une épaisse fumée envahit l'ensemble des locaux, les 25 employés sont évacués. Les pompiers éteignent le feu avec 4 lances à eau. Le four intact sera vérifié avant la reprise de l'activité. Les installations de réfrigération du site n'ont pas été endommagées lors du sinistre. Le service du gaz s'est rendu sur place. La police effectue une enquête.

ARIA 41581 - 05/01/2012 - 36 - LACS

47.22 - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
 Le responsable d'une société de transformation de viande signale un incendie à son arrivée à 6h45. Le feu au niveau du générateur de fumée fonctionnant en continu s'est propagé dans les conduits jusqu'au four. Les pompiers éteignent les flammes, les bouteilles de gaz de l'usine n'ont pas été menacées. Les services du gaz et de l'électricité, ainsi que la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. Le générateur de fumée et le four ne fonctionnent plus, les vestiaires et les combles de l'entreprise sont à refaire. Les dommages matériels étant limités, l'entreprise reprend son activité le jour même. Le sinistre aurait pour origine un dysfonctionnement du moteur du fumoir. Les installations de réfrigération n'ont pas été impactées.

ARIA 41816 - 25/02/2012 - 72 - SABLE-SUR-SARTHE

10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Dans une fromagerie industrielle, une fuite évaluée à 10 l/min d'ammoniac de réfrigération (NH₃) en phase liquide se produit vers 19h30 sur un joint de canalisation. L'intervention mobilise une cinquantaine de pompiers dont une CMIC, de nombreux véhicules de secours et des gendarmes. Les 19 employés de l'établissement sont évacués et un périmètre de sécurité est établi ; une centaine de personnes doit quitter des restaurants proches et la circulation est interrompue sur la départementale D309. Un élu se rend sur les lieux.

L'intervention mobilise une cinquantaine de pompiers. Des rideaux d'eau sont établis pour limiter la propagation du nuage d'NH₃ formé. Des techniciens de l'entreprise et d'une société spécialisée parviennent à stopper la fuite à 21 h (500 kg d'NH₃ perdus ?) et la circulation est rétablie à 22h20. Les pompiers quittent le site à 23h10 après réparation effective des vannes impliquées. En juillet 1997, une fuite d'NH₃ dans ce même établissement avait conduit à l'hospitalisation par précaution de 28 salariés (ARIA 10815). En janvier 1998, l'explosion d'un générateur à vapeur avait dévasté la chaufferie du site (ARIA 14821).

ARIA 41826 - 28/02/2012 - 32 - SEISSAN

10.85 - Fabrication de plats préparés
 Un feu se déclare vers 8h35 au niveau d'un four d'une usine de préparation de plats cuisinés de 3 000 m². La fumée incommode 3 des 12 employés évacués. Les pompiers éteignent le feu et ventilent les locaux. Les installations de réfrigération de l'établissement ne semblent pas avoir été atteintes, mais 6 employés sont en chômage technique pour toute la durée des réparations.

ARIA 41925 - 20/01/2012 - 25 - LONGEVILLES-MONT-D'OR

10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Un feu d'origine accidentelle se déclare dans une gaine électrique d'une fromagerie. Une épaisse fumée envahit les sous-sols où 25 t de vacherins et morbiers sont entreposées. Les pompiers, équipés de masques de protection, maîtrisent rapidement le sinistre. Le bâtiment et l'outil de production sont préservés, mais les 4 caves d'affinage abritant le stock de fromages ont été noircies par les fumées. Aucune information n'est donnée sur d'éventuels dommages subis par les installations de réfrigération ; 13 employés sont en chômage technique. Les services sanitaires examinent le stock de fromages pour juger de leur commercialisation ; bien que les produits soient jugés aptes à la vente, l'exploitant détruit son stock par précaution.

ARIA 42004 - 06/04/2012 - 56 – PLOERMEL → Surgélation

10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Dans une pâtisserie industrielle de 4 000 m² fabriquant des beignets, un feu vers 16h50 sur une chaîne de production émet d'abondantes fumées. Les 17 employés présents sont évacués, puis les pompiers déploient 7 lances à eau dont 2 sur échelle. Le feu est circonscrit à 22h20. Plusieurs reprises de feu ont lieu les jours suivants et les derniers foyers seront éteints le 11/04. Le maire s'est rendu sur place.

Le feu a détruit l'usine dont les installations de réfrigération et congélation. Seuls subsistent 2 silos de farine, une cuve d'huile et une cuve d'azote liquide. Les 48 employés sont en chômage technique. L'usine avait déjà connu un incendie en 2010 (ARIA 38942).

Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

ARIA 42074 - 21/04/2012 - 69 - TARARE

10.13 - Préparation de produits à base de viande

Une série de 5 explosions non suivies de feu se produit dans une charcuterie industrielle de 6 000 m² vers 5 h. La façade est endommagée sur 40 m, la structure du bâtiment n'étant pas impactée. Les séchoirs sont détruits mais pas le laboratoire de production. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les secours établissent un périmètre de sécurité, la circulation sur la N7 est interrompue, 3 employés d'une société voisine sont évacués et le service du gaz suspend l'alimentation du site.

Un acte de malveillance est à l'origine du sinistre ; les restes de 5 charges explosives (2 kg d'explosifs) étant découverts par les gendarmes qui demandent l'appui de démineurs pour contrôle et expertise. La police scientifique participe à l'enquête. Aucune revendication n'est parvenue aux autorités. Le maire s'est rendu sur les lieux. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée.

ARIA 42150 - 09/05/2012 - 59 - LOON-PLAGE

52.10 - Entreposage et stockage

Dans l'enceinte du port maritime, les pompiers interviennent à 11 h à la suite du malaise de l'un des employés d'un entrepôt frigorifique. A leur arrivée, leurs détecteurs de monoxyde de carbone (CO) se déclenchent ; les 8 employés de l'établissement sont évacués. Les mesures atmosphériques indiquent également la présence de gaz réfrigérants chloro-fluorés de type R22 et R404. Un frigoriste arrête la fuite. Aucune autre information n'est donnée sur les installations de réfrigération à l'origine de la fuite.

ARIA 42162 - 14/05/2012 - 53 - CRAON

10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

Une pollution de l'OUDON avec une importante mortalité piscicole est détectée le 17/05 sur plusieurs kilomètres. Les secours installent des barrages flottants et un arrêté préfectoral interdit la pêche dans le département et dans celui de Maine-et-Loire. Les captages d'eau de Saint Aubin et de Segré sont fermés le 18/05, la pêche est interdite et les autorités agricoles appellent les éleveurs à ne pas laisser leurs animaux boire l'eau de la rivière. Des prélèvements sont effectués en 4 points. L'inspection des IC se rend sur les lieux. L'interdiction de pêcher sera levée le 18/05 en fin de journée.

Trois jours plus tôt, à 4 h, une laiterie avait rejeté dans le milieu 30 m³ d'eau contenant 600 kg d'ammoniac (NH₃) à cause d'une fuite sur le circuit de réfrigération du bac à eau glacée (herses corrodées ?). Une association de pêche porte plainte.

ARIA 42185 - 17/05/2012 - 71 - MONTCHANIN

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu se déclare vers 22 h dans une usine de découpe et de conditionnement de viande de 3 000 m² implantée sur 3 niveaux. L'incendie émet une abondante fumée, la combustion d'emballages en polystyrène et de palettes de bois engendrant de plus une intense chaleur. Les pompiers protègent la partie administrative ainsi que des cuves de fioul, d'acide chlorhydrique et d'oxygène. L'incendie est maîtrisé vers 2 h avec 9 lances dont 2 sur échelle, les derniers foyers résiduels étant éteints vers 16 h le lendemain ; 2 000 des 3 000 m² sont détruits et les 70 employés du site sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Le ministre en charge de l'industrie, le préfet et les élus se mobilisent pour aider l'exploitant à trouver un autre site et relancer son activité.

ARIA 42215 - 31/05/2012 - 26 - BOURG-DE-PEAGE → Feu dans chambre froide ?

46.22 - Commerce de gros de fleurs et plantes

Un feu se déclare vers 3 h dans un entrepôt de fleurs de 2 000 m² mettant en oeuvre une installation de réfrigération utilisant de l'ammoniac (NH₃) comme fluide frigorigène. Les pompiers déploient 7 lances à eau. L'incendie est éteint à 5 h et l'intervention des secours s'achève à 8 h. **Les flammes ont détruit 240 m² de chambres froides**, mais aucune autre information n'est donnée sur l'état du reste des installations de réfrigération.

ARIA 42238 - 03/06/2012 - 24 - EXCIDEUIL

01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau

Dans un entrepôt de pommes, un feu se déclare vers 1h20 sur le moteur électrique d'un compresseur de l'installation de réfrigération à l'azote. Les flammes se propagent à plusieurs cellules du bâtiment de 14 400 m² (240 x 60 m) contenant des fruits dans des caisses en bois et en plastique. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 4h15 avec 4 lances et éteignent les derniers foyers vers 13h30. La structure métallique du bâtiment est endommagée, 2 alvéoles sont détruites, les chambres froides sont hors service, 1 800 t de pommes sont perdues et 11 employés sont en chômage technique.

ARIA 42278 - 12/06/2012 - 94 - RUNGIS

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 1h35 dans un entrepôt de 3 000 m², au coeur du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis. Compte tenu de la configuration des entreprises implantées dans la structure en feu, un risque d'extension du sinistre est envisagé. Le service incendie du MIN intervient, rapidement rejoint par 130 pompiers ; ils éteignent l'incendie vers 4h45 avec 10 lances dont 2 sur échelle et 1 lance canon. Ils arrosent ensuite les foyers résiduels et dégarnissent les lieux jusqu'à 12 h. Le 2ème étage du bâtiment est détruit et la toiture est partiellement effondrée. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des frigorigènes chloro-fluorés.

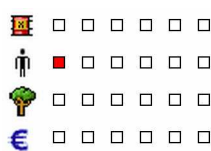
Grâce à l'intervention rapide des secours et aux caractéristiques constructives du bâtiment (murs coupe-feu, espace vide séparant en deux l'autre partie du hangar), l'incendie ne s'est pas propagé. Le volume d'eau utilisé pour éteindre le feu est estimé à 990 m³. Le ruissellement des eaux d'extinction s'est opéré de la manière suivante :

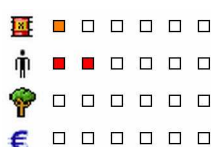
20 % dans le collecteur des eaux pluviales (rejet sans prétraitement) / 20 % dans la galerie du bâtiment sinistré / 50 % dans le collecteur des eaux pluviales d'une autre société / 10 % évaporation.

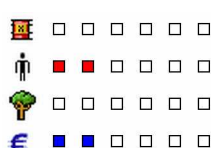
Après prélèvement et analyse des rejets dans les réseaux d'eaux pluviales, aucune anomalie n'est constatée.

A la suite de l'accident, **l'exploitant envisage de mettre en place un système de détection incendie relié au poste de commandement sécurité du MIN.**

La surveillance du site sera également renforcée : vidéosurveillance, rondier...

 **ARIA 42290 - 14/06/2012 - 84 - CAVAILLON**
 46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
 Un feu se déclare à 17h30 dans le stockage de caisses en bois et en plastique d'une entreprise de vente en gros de fruits et légumes. les pompiers sont obligés de reculer face à l'intensité des flammes. Une soixantaine de saisonniers de la société est évacuée de leur hébergement, une ligne électrique de 60 kV tombe au sol, la circulation est coupée sur la D900 et les pompiers sont confrontés à des difficultés pour alimenter en eau leurs 11 lances.
 Le feu est circonscrit à 20 h. A 23h50, la ligne électrique n'est toujours pas sécurisée et une nappe d'hydrocarbures en feu est éteinte avec 1 lance à mousse. Le feu est considéré éteint à 7h30 ; 20 000 m² de bâtiment sont détruits et 30 000 m³ de caisses ont brûlé. Aucune information n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération dans le bâtiment et à ses dommages éventuels. Lors de l'intervention, 1 pompier s'est légèrement blessé à la cheville. L'incendie serait d'origine accidentelle selon la presse.

 **ARIA 42309 - 20/06/2012 - 47 - CASSENEUIL**
 46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
 Dans les cellules de stockage réfrigérées d'une entreprise de commerce de fruits, 18 employés sont intoxiqués vers 15h45 au monoxyde de carbone (CO) provenant de 3 chariots élévateurs fonctionnant au GPL. Les secours ventilent l'entrepôt. L'activité du site n'est pas impactée.

 **ARIA 42327 - 22/06/2012 - 29 - BANNALEC**
 10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
 Dans une usine de découpe de viande, un feu vers 18 h en 3 points distincts dans la salle des machines des installations de réfrigération se propage par les panneaux sandwichs aux combles du bâtiment. Les fumées incommodes 6 personnes dont 3 seront hospitalisées.
 Tout en protégeant les 2,5 t d'ammoniac (NH3) contenues dans le bâtiment, les pompiers assistés d'une CMIC parviennent à éteindre l'incendie à 19 h, puis ventilent les locaux. Un 2ème foyer impliquant 100 m de câbles sera éteint à 21 h. Pour éviter toute pollution d'un ruisseau proche, l'exploitant ferme la vanne d'écoulement du bassin de rétention d'eau incendie et sécurise la vanne d'isolement. L'intervention des secours s'achève à 0h44.

Le feu serait d'origine électrique. Les énergies sont coupées dans l'établissement et une société spécialisée est contactée pour vidanger les installations sinistrées... Le stock de viande (10 t de marchandises, 30 t de matières premières et 15 t de produits finis) est évacué du site. La production est arrêtée. Une centaine d'employés est en chômage technique pour plusieurs semaines.

Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. L'inspection des IC constate les dommages quelques jours plus tard : calorifugeages abîmés ou détruits et dépôts de suie sur de nombreuses canalisations NH3 autour des compresseurs et sur des organes de sécurité (vannes, purges automatiques...), canalisations et organes de sécurité proches du réservoir d'NH3 dégradés par le flux thermique, calorifugeage et indicateur de niveau du réservoir endommagés. Plusieurs non-conformités sont également notées : installation sinistrée insuffisamment surveillée, intervention d'une société extérieure sur les coffrets électriques dans la salle des machines non accompagnée et non informée des risques résiduels, non fonctionnement de l'installation de pré-traitement, conteneurs d'NH3 stockés hors rétention...

Des arrêtés préfectoraux d'urgence imposent la mise en sécurité du site en précisant les conditions de vidange des circuits NH3 et de redémarrage des installations : audit détaillé des installations de réfrigération par un tiers, mise à jour de l'étude de danger des installations... **Aucun conteneur d'NH3 ne devra être stocké sur le site, mais évacué dès que rempli.** Une expertise devra établir un inventaire des équipements susceptibles d'être affectés par une cause similaire à celle qui a provoqué cet incendie. Un diagnostic de mise en sécurité des structures de la salle des machines sera enfin réalisé, ainsi qu'un inventaire de tous les équipements abrités dans la salle des machines, impactés ou non par l'incendie, et des éléments de structure (poteaux, poutres...) susceptibles d'avoir été impactés.

 **ARIA 42415 - 08/07/2012 - 29 - CONCARNEAU**
 10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
 Lors du remplacement d'une vanne, une fuite d'ammoniac (NH3) se produit vers 11h30 sur l'installation de réfrigération d'une usine d'aliments pour animaux. Lors de cette maintenance programmée, 2 vannes de refoulement des pompes NH3 doivent être remplacées après constat le 2/07 d'un défaut d'étanchéité sur ces dernières. L'activation de la mise en sécurité automatique de l'installation entraîne l'arrêt de l'installation de réfrigération. A leur arrivée à 12h02, les secours, équipés de scaphandres, établissent un périmètre de sécurité de 300 m, interrompent la circulation et transportent à l'hôpital 3

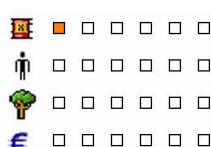
personnes présentes sur un bateau océanographique situé sous le vent de l'usine et qui ont été intoxiquées par les émanations. Les ouvriers de l'usine, travaillant sous protection sont indemnes.

Une société spécialisée stoppe la fuite et remplace la vanne défectueuse en présence des pompiers ; la fuite s'interrompt vers 13 h, 50 l d'NH3 se sont échappés des installations. Les pompiers ventilent les bâtiments et contrôlent régulièrement les concentrations en NH3. Des riverains dont le logement présente une concentration de 3 ppm d'NH3 sont examinés. L'exploitant signale vers 21h30 que 18 m³ d'eau de rinçage saturée en NH3 se seraient écoulés dans les égouts ; le responsable de la station d'épuration est informé. Un élu se rend sur les lieux.

Après vérification de l'étanchéité, l'installation est remise en fonctionnement, l'intervention se termine le lendemain à 2 h.

Sur site le 9/07, l'inspection des IC constate la très forte odeur d'NH3 dans la salle des machines, ainsi que l'absence de rapport d'intervention du frigoriste extérieur chargé de la maintenance des installations de réfrigération. Elle constate par ailleurs que les seuils de détection d'NH3 dans la salle des machines sont trop élevés (2 000 et 4 000 ppm au lieu de 500 et 1 000 ppm).

L'exploitant ventile et nettoie la salle des machines. Après cette visite, considérant notamment la localisation de l'établissement dans la zone portuaire à proximité du centre ville, ainsi que l'absence d'expertise sur les origines et les causes de la fuite, l'inspection des IC propose un arrêté préfectoral de prescriptions d'urgence qui est signé le 12/07. Un audit réglementaire des installations de réfrigération doit être réalisé en incluant la recherche des causes de l'accident, ainsi qu'un contrôle d'étanchéité de l'ensemble de l'installation. Une actualisation de l'étude de dangers est également demandée. L'exploitant doit enfin mettre en conformité la détection NH3 dont est équipée la salle des machines ; cette intervention est programmée le 18/07.

 **ARIA 42460 - 21/07/2012 - 04 - SISTERON**
 10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
 Un feu se déclare à 16h30 dans l'atelier de réparation de véhicules de 250 m² d'une société de vente de viande de boucherie. Le bâtiment, à structure métallique, abrite des pneumatiques, du fioul et des huiles. Des policiers municipaux, arrivés en premier sur les lieux, tentent d'éteindre les flammes avec un extincteur mais n'y parviennent pas. Les pompiers font évacuer les alentours et protègent le parc de camion et le stockage d'oxygène d'une société voisine. Ils déploient 4 lances à eau dont 1 sur échelle pour éteindre le sinistre. Le bâtiment est détruit, ainsi qu'une surface alentours de 3 500 m².

L'intervention s'achève à 21h30. La cause du sinistre n'est pas connue. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 42573 - 26/06/2012 - 07 – AUBENAS → Feu dans chambre froide

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Une résistance de dégivrage surchauffe dans la chambre froide d'un abattoir. Elle se détache et tombe sur le capot de récupération d'eau. L'échauffement se transmet au capot plastique du groupe qui se détache à son tour et tombe sur des palettes plastiques contenant des pièces de viande en partie travaillées. Le capot transmet sa chaleur aux palettes qui se consomment. L'alerte est donnée à 17h30 par un agent d'entretien voyant de la fumée passer sous la porte. L'évacuation de la marchandise étant impossible, les employés referment la porte de la chambre pour confiner l'incendie et appellent les secours.

Les pompiers éteignent le feu en 15 min, les eaux d'extinction sont traitées dans la station du site. Les dégâts se limitent aux 17 t de viandes qui sont envoyées à l'équarissage et à quelques palettes en plastique, la température n'ayant atteint que 32 °C pendant le sinistre. Les installations de réfrigération n'ont pas été touchées.

ARIA 42628 - 21/08/2012 - 71 - SEVREY

10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

Une fuite d'ammoniac (NH3) de réfrigération a lieu vers 18h15 dans un local technique isolé de la zone production d'une usine agroalimentaire (pain, sandwichs). L'NH3 émis se répand sur le site.

Refroidissant à - 8 °C un frigorigène (30 % de glycol / 70 % d'eau) rafraîchissant les salles de production, l'unité comprend 4 compresseurs (3 à vis et 1 à piston en secours), un réservoir BP de 700 kg d'NH3, un condenseur où circule de l'eau refroidie par 2 TAR et l'NH3 HP, ainsi qu'un évaporateur à plaque. Les 3 compresseurs à vis sont lubrifiés par 400 l d'huile

circulant via une pompe du séparateur huile / NH3 vers les 3 compresseurs. Un réfrigérant maintient l'huile à une température inférieure à 85 °C. Un automate contrôle l'ensemble.

A 18h35, une société de télésurveillance mentionne un code 3 (alarme NH3) à 1 technicien de maintenance en poste de 12h30 à 21 h. L'opérateur gagne la salle des machines, note l'activation effective d'une alarme visuelle locale et le franchissement des 2ème seuils de détection de 2 capteurs NH3. Notant aussi une odeur d'NH3 hors du local, il alerte son chef d'équipe maintenance d'astreinte. A son arrivée à 19h20, ce dernier équipé d'un masque à cartouche constate l'arrêt automatique du groupe froid et « condamne » l'unité via l'arrêt d'urgence sur le mur extérieur du bâtiment. Ne parvenant pas à identifier l'origine de la fuite, il informe le responsable sécurité du site et alerte les pompiers. Hors 9 agents de maintenance restant sur place, 57 employés évacuent leurs postes, se regroupent dans la cafétéria du site, puis sont renvoyés chez eux.

Lors d'une 1ère reconnaissance vers 20 h et bien qu'incommodés par l'NH3 imprégnant leurs tenues, 2 pompiers sous ARI identifient une importante fuite gazeuse sous le séparateur d'huile du compresseur de secours, ferment une vanne sous celui-ci sans stopper la fuite et ressortent de la salle avec le plan de l'installation qui était affiché sur un mur. L'intervention se poursuit avec l'aide de l'un des techniciens de maintenance et repérage préalable des vannes à actionner. A 21h15, des pompiers en scaphandres isolent le compresseur en fermant des vannes. Des relevés d'NH3 dans l'air confirment l'arrêt de la fuite. Le personnel d'hygiène peut nettoyer les lignes de production à partir de 22h15. Les pompiers quittent les lieux à 22h30 après démarrage de 2 des 3 compresseurs à vis. La production reprendra à 5 h.

La fuite résulte d'une fissure en partie haute du flotteur du déshuileur du compresseur à piston. Un frigoriste tiers répare les installations. L'exploitant note le bon fonctionnement des alarmes : détection gaz géant ventilation du local, ainsi qu'une alarme et coupure des énergies électriques dans la salle, mais aussi télétransmission. Cependant, l'inspection des IC trouve inopportun le choix de cette dernière à partir du 2ème seuil en l'absence d'alarme sonore locale sur dépassement du 1er seuil. La gestion de ces alarmes fera l'objet d'une nouvelle étude.

ARIA 42675 - 29/08/2012 - 69 – CORBAS → Effet domino

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu se déclare vers 10 h dans un abattoir de 3 000 m² lors de travaux de soudure sur une canalisation extérieure du réseau sprinkleur. Les flammes se propagent rapidement via un couloir de communication aux 2 entreprises voisines assurant respectivement la découpe et la congélation / transport de la viande. Un important panache de fumée noire est émis, un véhicule circulant avec un haut-parleur invitant les habitants se confiner chez eux.

Plus de 150 pompiers, 53 véhicules, 22 lances dont 8 canons et 4 grandes échelles sont déployés. Les secours évacuent 150 employés du site et interrompent la circulation. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin sont dirigées vers la station d'épuration de St Fons. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 21h30 ; 11 personnes dont 3 gendarmes, 1 policier et 1 pompier, intoxiqués par les fumées, sont transportés à l'hôpital. Le risque d'effondrement des bâtiments ralentit l'extinction, mais le feu est finalement éteint le 04/09 vers 14h30.

Environ 10 000 m² de bâtiments ont été détruits. L'abattoir d'où est parti le sinistre n'est que partiellement endommagé, mais les 2 autres entreprises abritant également des installations de réfrigération et un stock de 8 000 palettes de viande sont détruites à 90 %. Les 35 salariés de l'usine de découpe sont redéployés sur d'autres sites, les 45 employés de l'abattoir étant en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 42679 - 31/08/2012 - 59 - LOMME → Effet domino / Feu dans chambre froide ?

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu à 18h45 dans un bâtiment de 3 000 m² du Marché d'Intérêt National de Lille se propage à la toiture et aux cellules mitoyennes. Vers 19h34, l'incendie s'étend sur 1 500 m² en impactant 4 des 27 cellules du bâtiment avant de se généraliser aux 3 000 m² de ce dernier. La fumée émise est visible à plusieurs kilomètres. Un transformateur haute tension et des poids lourds en stationnement sont menacés. L'intervention mobilise près de 70 pompiers et une douzaine de véhicules provenant de 8 centres de secours de la métropole lilloise. Les pompiers déploieront jusqu'à 9 lances à eau avant d'éteindre le foyer principal à 21 h. L'électricité et les fluides sont coupés ; 15 sociétés sont impactées, 25 employés seront en chômage technique. L'incendie a détruit 1 500 m² d'entrepôts et 1 500 m² occupés par plusieurs entreprises. Les causes et circonstances exactes du sinistre sont inconnues. Le feu se serait déclaré dans l'entrepôt frigorifique d'un grossiste en fruits et légumes. Plusieurs entrepôts frigorifiques ou non et installations de réfrigération ont été détruites.

ARIA 42708 - 30/08/2012 - 42 - LE COTEAU

46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

Une fuite gazeuse d'ammoniac (NH3) de réfrigération se produit dans les locaux industriels désaffectés d'une ancienne laiterie. L'installation concernée était en cours de démantèlement, un ouvrier a sectionné une canalisation d'NH3 liquide qu'il pensait vide. Les employés d'une société voisine évacuent leur établissement une partie de la matinée. Les pompiers parviennent à stopper la fuite.

ARIA 42724 - 08/09/2012 - 53 - LAVAL

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu vers 7 h dans l'entrepôt de 2 000 m² d'un abattoir émet une abondante fumée. L'entreprise étant fermée le samedi, un technicien effectuant

une ronde de sécurité donne l'alerte. Ancien entrepôt frigorifique, ce bâtiment abrite un stock d'emballages, des caddies, des convertisseurs et des pièces détachées, tout en étant utilisé comme local de charge des chariots ; la laveuse de bacs y est installée, ainsi qu'un atelier de conditionnement de gibier. Le POI est déclenché et l'établissement est mis en sécurité.

Les pompiers éteignent l'incendie avec 11 lances à eau dont 3 sur échelle. Le bâtiment est détruit mais la partie administrative et les abattoirs n'ont pas été atteints. Le stockage de 6 t d'ammoniac (NH3) situé initialement dans le bâtiment et déplacé en 2011, ainsi que les installations de réfrigération n'ont pas été impliqués. Les eaux d'extinction, non confinées malgré les aires de rétention prévues à cet effet, s'écoulent par les canalisations internes du bâtiment en feu et se dirigent via un ancien réseau des eaux usées vers la station d'épuration communale qui est arrêtée, de même que la station de prétraitement. Les secours effectuent des prélèvements d'air et d'eau.

La préfète et le ministre délégué à l'Agroalimentaire se rendent sur place. L'inspection des installations classées se rend sur les lieux le lundi 10/09. L'activité de l'abattoir reprend aussi le lundi alors que la zone accidentée est sécurisée, une étude de désamiantage doit être réalisée. Une enquête judiciaire est effectuée. Dans l'attente des résultats des investigations, le bâtiment non reconstruit sera remplacé à terme par un hangar de stockage.

 **ARIA 42798 - 08/09/2012 - 971 - BAIE-MAHAULT**

10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

Dans une usine fabriquant des glaces, yaourts et jus de fruits, 2 fuites d'ammoniac (NH3) de réfrigération sont détectées par le système de surveillance automatisé, l'une le 6/09, la 2ème le 8/09. Ces fuites ont conduit à la mise en sécurité des installations et au déclenchement du POI à 2 reprises.

La fuite du 6/09 est détectée dans la salle des machines vers 21h40. Les installations de sécurité asservies aux détecteurs fonctionnent correctement : les sirènes se déclenchent, le circuit électrique disjoncte et les vannes se ferment. Lors de sa dernière ronde à 20 h, l'agent de sécurité n'avait identifié aucune anomalie. Les secours, alertés par le voisinage vers 21h45, établissent un périmètre de sécurité. Ils effectuent une reconnaissance avec un employé du site. La concentration d'ammoniac mesurée est proche de zéro. La fuite, localisée par l'exploitant, se situe au niveau du joint d'un filtre d'alimentation de la bouteille basse pression, à proximité d'un détecteur d'NH3. Le joint est remplacé et le circuit remis en pression le lendemain vers 7 h. L'installation est redémarrée vers 9h30. La détection rapide de la fuite compte-tenu de la proximité du détecteur a limité la quantité d'NH3 libérée à 1 à 2 kg.

Vers 1h20, le 8/09, le système de surveillance automatisé détecte une nouvelle fuite dans la salle des machines. Lors de sa dernière ronde à minuit, l'agent de sécurité n'avait rien décelé d'anormal. Le gardien appelle les secours et le cadre d'astreinte, puis incommodé, il quitte son poste et se rend à une station service proche sans penser à prendre son masque de protection. A 1h30, les secours mesurent 8 ppm d'NH3 à environ 2 km du site (concentration inférieure au seuil de toxicité). Le cadre d'astreinte arrive à 1h40, suivi du directeur du site à 1h45. Les secours, sur place à 2 h, établissent de nouveau un périmètre de sécurité. Les concentrations en ammoniac mesurées vers 2h15 sont de 2 ppm autour du site, 5 ppm à l'entrée, 13 ppm devant la salle des machines et de plus de 200 ppm (saturation de l'appareil) au niveau de l'escalier accédant au toit où est située la soupape à l'origine du rejet. Cette dernière sera réparée et son fonctionnement vérifié entre 2 et 4 h, heure à laquelle l'installation est redémarrée. Les secours quittent les lieux à 4h50. Une ronde effectuée par un technicien est prévue toutes les 4 h jusqu'au lundi matin 10/09 pour parer à tout nouvel incident. Cette seconde fuite a eu lieu à l'extérieur du bâtiment sur le toit et a été détectée par 2 détecteurs situés à l'intérieur de la salle des machines. Aucun détecteur n'est implanté sur le toit, la fuite a donc été stoppée plus tardivement et est évaluée par l'exploitant à 40 kg.

L'inspection des IC, prévenue à 4h05, se rend sur les lieux à 9 h. A la suite de cette inspection, elle rappelle à l'exploitant la nécessité de la prévenir dans les meilleurs délais lors d'incidents ou d'accidents sur son installation. L'exploitant ne l'a pas prévenue lors de la première fuite. L'inspection des IC lui demande également d'étudier le renforcement de la détection NH3 « hors salle des machines », à proximité des soupapes ou en limite d'établissement. Par ailleurs, la soupape défaillante doit être expertisée pour connaître la cause de son dysfonctionnement. L'exploitant l'a envoyée au constructeur le lendemain et s'engage à transmettre le rapport d'expertise prévu sous 3 semaines à l'inspection des IC. Lors de la recherche de la 1ère fuite, le responsable de maintenance avait identifié une trace blanche caractéristique d'une fuite d'NH3 sur le toit en dessous d'une des soupapes de sécurité. Cette constatation n'a été suivie d'aucun contrôle de ces soupapes. L'inspection des IC estime qu'une maintenance préventive aurait dû être planifiée dès l'identification de cette trace. Le 10/09, l'exploitant change 4 des 6 soupapes de sécurité, la soupape défaillante et 3 autres, en attendant de recevoir d'autres soupapes pour changer les 2 dernières. L'inspection des IC s'interroge sur les conditions de sûreté lors du redémarrage du 8/09. L'exploitant indique que les soupapes sont installées par couple sur des lignes parallèles et estime donc que le circuit reste protégé des surpressions. L'inspection des IC lui demande de confirmer ce point par la justification du nombre de soupapes nécessaire à l'évacuation de 100 % du débit requis de décharge. Enfin, aucune formation spécifique n'a jamais été dispensée aux agents internes ou externes sur le risque NH3. Ce point, devant être corrigé sans délai, explique le comportement du gardien, réfugié dans une station service sans son masque de protection. L'exploitant a rédigé des procédures de sécurité mais celle-ci n'ont pas été réactualisées, ni mises à disposition des employés. Les procédures doivent être réactualisées et les employés informés.

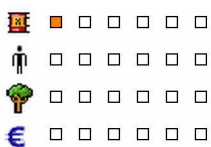
L'analyse de ces 2 fuites conduit l'inspection des IC à proposer au préfet un arrêté de mise en demeure portant sur ces différents points.

 **ARIA 42816 - 29/09/2012 - 61 - PACE**

10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

Dans la salle des machines d'une fromagerie, une fuite gazeuse d'ammoniac (NH3) de réfrigération a lieu vers 9 h au niveau de 2 réservoirs contenant respectivement 600 et 800 kg d'NH3. Les compresseurs s'arrêtent automatiquement sur détection d'NH3. Les énergies du local sont coupées, la ventilation restant en service. Un périmètre de sécurité est établi et les 40 employés du site se confinent. Une quarantaine de pompiers et d'importants moyens matériels interviennent ; le local dont l'atmosphère contient 273 ppm d'NH3 est assaini à l'aide d'un ventilateur hydraulique complémentaire. Un frigoriste tiers

isole le compresseur, puis remet progressivement et partiellement en service l'installation en redémarrant 3 des 5 compresseurs pour éviter une perte de production : 700 t de fromages en cours d'affinage à préserver. Une vanne qui fuyait est réparée. L'intervention s'achève à 14h15. La gendarmerie et un élu local se sont rendus sur les lieux.

 **ARIA 42835 - 18/09/2012 - 56 - PLOURAY**

10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

Dans une usine de transformation et conservation de viande de volaille, une fuite d'ammoniac (NH3) de réfrigération a lieu à 15 h lors de travaux pour adapter des supports de tuyauteries et installer une goulotte d'évacuation des eaux de dégivrage dans le but de protéger des tuyauteries où circule le frigorigène toxique.


L'intervention s'effectue dans l'atelier palettisation, le long d'un couloir longeant la chambre de stockage. Un plan de prévention et un permis de feu ont été préalablement établis avec le sous-traitant. Intervenant sur une nacelle à 4 m de hauteur, avant la pose de rivets, le technicien non frigoriste perce le calorifugeage en aluminium (ép. habituelle 8 à 9 cm) d'une tuyauterie d'NH3 face à l'entrée d'une chambre froide. Sentant une résistance et envisageant la présence de glace, il perce à 1 cm et atteint la canalisation. La fuite d'NH3 liquide en limite de l'atelier de palettisation conduit à évacuer ce dernier, puis quelques minutes plus tard le site qui suspend ses activités. Le technicien descendu rapidement de la nacelle est indemne et aucune victime n'est à déplorer.

Des techniciens de l'usine isolent peu après la tuyauterie percée en fermant des vannes (départ liquide / départ gaz chaud), coupent l'aspiration, éteignent les tunnels de congélation et ouvrent une vanne d'aspiration jusqu'à tirage au vide. Le frigoriste extérieur chargé du suivi des installations intervient à 16 h ; 3 h sont nécessaires pour vider la tuyauterie endommagée (15 kg NH3), la mettre sous vide en aspirant l'NH3 résiduel et la réparer.


provisoirement (taroudage / pose d'une vis provisoire). L'NH3 liquide répandu dans la goulotte sous la tuyauterie est récupéré dans un fût de 200 l. L'installation est remise à l'air libre (arrêt du tirage à vide) le lendemain et un chaudronnier dûment habilité colmate le point de fuite avec un point de soudure. La réparation est vérifiée, puis l'installation redémarre à 11h30.


Dans les faits, le technicien a percé la tuyauterie vers un coude. De plus, 2 tuyauteries d'NH3 et non une seule se côtoyaient dans le calorifuge qui n'était donc pas très épais en cet emplacement. Plusieurs mesures préventives ou correctives sont prises après cet accident :

- rédaction pour tous les travaux d'un cahier des charges précis, validé par la sécurité, la maintenance et le sous-traitant chargé des travaux. Une check-liste est établie pour aider à réaliser ce cahier.
- contrôle visuel lors de la pose de calorifugeage pour vérifier la présence d'isolant tout au long de la canalisation. Selon l'exploitant, la présence ici de 2 canalisations expliquant le défaut d'isolant ne serait plus pratiquée aujourd'hui.
- tout perçage de calorifuge est interdit.
- remplacement de toutes les cartouches des masques NH3.
- accès amélioré à la station des vannes.
- suppression des supports de goulottes fixés sur les calorifuges au profit d'une fixation de ces goulottes sur les structures de l'usine.

 **ARIA 42856 - 15/10/2012 - 56 – LORIENT → Surgélation**

10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

 Un feu se déclare vers 4h30 dans un four d'une usine de transformation et de conservation de produits de la mer ; 2 employés prenant leur service donnent l'alerte.

 Les pompiers éteignent le feu en quelques minutes. Les dommages matériels sont limités ; le tapis roulant d'un tunnel de congélation en brûlant a généré des gaz de combustion acides. Les installations de réfrigérations du site (ammoniac (NH3) et CFC) n'ont pas été atteintes. Lors de contrôles atmosphérique, les secours détecteront cependant la présence d'NH3

dans une chambre froide. Les locaux sont ventilés. La production est arrêtée et 80 employés sont en chômage technique pour la journée.

Un dépôt de calamine serait à l'origine du sinistre. Un tel événement s'était déjà produit dans l'établissement un mois plus tôt.